

unicef 
pour chaque enfant

RÉPUBLIQUE
DE GUINÉE



Ministère de l'économie,
des finances et du plan

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
Analyse des risques
et de l'impact des aléas
sur les enfants

JUILLET 2022

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Analyse des risques et de l'impact des aléas sur les enfants

JUILLET 2022

Publié par :

© UNICEF Guinée / Ministère de l'Économie,
des Finances et du Plan

Auteurs/Consultants :

Dr. David KNAUTE

Mrs. Saran CAMARA

Dr. Mamadou Saliou BARRY

Équipe de soutien :

M. Mamadouba A. Bangoura

Spécialiste en suivi et évaluation,
UNICEF Guinée

M. Alimou Sow

Chef de la section Primaire,
Division Politiques et Stratégies Sectorielles/
DNPR, Ministère de l'Économie, des Finances
et du Plan, Guinée

Conseillers principaux :

M. Lars Bernd

Conseiller régional, Risque et Résilience,
Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique
de l'Ouest et du Centre, Sénégal

M. Pacifique Ngarambe Rutty

Chef de la planification, du suivi et de l'évaluation,
UNICEF Guinée

Mme Lucia Micheline

Ancienne spécialiste du changement climatique
et de la programmation basée sur le risque
VNU, Bureau régional de l'UNICEF pour
l'Afrique de l'Ouest et du Centre, Sénégal

Conception graphique :

Green Eyez Design

Clause de non-responsabilité : les analyses
présentées dans ce document sont celles du ou
des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement
les politiques ou prises de position de l'UNICEF.
Le texte n'a pas été édité selon les normes de
publication officielles et l'UNICEF décline toute
responsabilité en cas d'erreur.

Photo de couverture :

© UNICEF / Sibylle Desjardins

© Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
(UNICEF), et Ministère de l'Économie, des
Finances et du Plan, octobre 2022

Validé lors d'un atelier multisectoriel tenu
à Conakry le 15 juillet 2022.

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Analyse des risques et de l'impact des aléas sur les enfants

JUILLET 2022



Ministère de l'économie,
des finances et du plan



Table des matières

1	Introduction	8
2	Méthodologie et définitions	10
3	Contexte de privation des droits de l'enfant en Guinée	14
3.1	Violations des droits fondamentaux des enfants	15
3.2	Catégories d'enfants particulièrement vulnérables	16
4	Principaux aléas et leurs impacts sur les enfants	20
4.1	Changement climatique	22
4.1.1.	Impacts actuels	23
4.1.2.	Impacts futurs	28
4.1.3.	Impacts sur les enfants	28
4.2	Degradation de l'environnement	31
4.2.1.	Déforestation et perte de biodiversité	32
4.2.2.	Gestion des déchets et pollution de l'eau et des sols	33
4.2.3.	Pollution de l'air	34
4.2.4.	Secteur minier	34
4.2.5.	Impacts sur les enfants	35
4.3	Autres aléas naturels	37
4.4	Maladie à virus Ebola, COVID-19 et autres maladies épidémiques	38
	Impacts sur les enfants	41
4.5	Aléas en milieu urbain	42
	Impacts sur les enfants	44
4.6	Facteurs de fragilisation de la cohésion sociale	45
4.6.1.	Instabilité socio-politique	45
4.6.2.	Tensions intercommunautaires	46
4.6.3.	Potentiel de débordement des conflits régionaux	46
4.6.4.	Foncier et accès aux ressources	46
4.6.5.	Etat de droit	47
4.6.6.	Impacts sur les enfants	47

5	Analyse des capacités	50
5.1	Capacités transversales	51
5.1.1.	Réduction des risques et gestion des catastrophes	51
5.1.2.	Systèmes de protection de l'enfance	55
5.2	Changement climatique	60
5.3	Degradation de l'environnement	66
5.4	Autres aléas naturels	69
5.5	Maladie à virus Ebola, COVID-19 et autres maladies épidémiques	70
5.6	Aléas en milieu urbain	71
5.7	Facteurs de fragilisation de la cohésion sociale	73
6	Conclusion et recommandations	76
6.1	Conclusion	77
6.2	Recommandations	77
	Annexe	80
Annexe 1	Aperçu du contexte national	81
Annexe 2	Cartes de synthèse de l'analyse CRIA	83
Annexe 3	Tableau de synthèse des catastrophes survenues en Guinée et niveau de risque par aléa	87
Annexe 4	References aux risques et à l'impact des aléas sur les enfants dans les politiques et stratégies nationales	93
Annexe 5	Liste des documents consultés	98
Annexe 6	Liste des acronymes	100
Annexe 7	Agenda de la mission de terrain	106
Annexe 8	Photographies prises lors de la mission de terrain	108
Annexe 9	Implications de l'analyse CRIA pour le programme de coopération Guinée-UNICEF	113

Liste des tableaux, encadrés et images

Liste des tableaux

Tableau 1	Principaux impacts du changement climatique sur les enfants	22
Tableau 2	Principaux impacts de la dégradation de l'environnement sur les enfants	31
Tableau 3	Sources de la pollution de l'air et zones affectées en Guinée	34
Tableau 4	Principaux impacts des autres aléas naturels sur les enfants	37
Tableau 5	Principaux impacts des maladies épidémiques sur les enfants	38
Tableau 6	Principaux impacts des aléas en milieu urbain sur les enfants	42
Tableau 7	Principaux impacts des facteurs de fragilisation sociale sur les enfants	45
Tableau 8	Nombre d'actions et budget du Plan d'Actions National Climat de la Guinée (PANCG) par axe stratégique	63
Tableau 9	Analyse du niveau de risque par aléa (analyse CRIA Guinée)	87
Tableau 10	Liste des catastrophes survenues en Guinée entre 1961 et 2022, classées selon leur impact	88
Tableau 11	Liste des documents consultés	98
Tableau 12	Liste des acronymes	100
Tableau 13	Agenda de la mission de terrain	106

Liste des encadrés

Encadré 1	Définition de quelques concepts-clé	11
Encadré 2	Classement de la Guinée dans les indices de risque mondiaux	21
Encadré 3	Principaux impacts du changement climatique en Guinée	24
Encadré 4	Pratiques nocives pour l'environnement	32
Encadré 5	Politiques sectorielles dans les domaines de l'eau, de l'agriculture et de l'élevage	61
Encadré 6	Principaux centres d'excellence sur le changement climatique en Guinée	64
Encadré 7	Références aux risques et leurs impacts sur les enfants dans les politiques et stratégies nationales	93

Liste des images

Image 1	Impacts du changement climatique sur les enfants en Guinée	29
Image 2	Evolution du pourcentage de la population guinéenne vivant en milieu rural et urbain	43
Image 3	Priorités du Cadre d'Action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe	51
Image 4	Cartes de synthèse de l'analyse CRIA	83
Image 5	Photographies prises lors de la mission de terrain	108

1

Introduction



Depuis 1984, l'UNICEF en Guinée met en œuvre des programmes multisectoriels en faveur des enfants et des familles, avec pour objectif de permettre à chaque enfant de commencer sa vie avec un maximum de chances de développement et d'épanouissement pour un avenir meilleur. Actuellement, cette mission s'aligne avec les priorités du Gouvernement à travers un Programme de coopération et celles du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD), couvrant la période 2018-2022. Sur le terrain, l'UNICEF travaille en collaboration avec de nombreux partenaires de la société civile, dont des organisations d'enfants, d'adolescents et de jeunes.

La présente analyse des risques et de l'impact des aléas sur les enfants (analyse CRIA pour Child Risk and Impact Analysis en anglais) a été commanditée pour étayer les stratégies et plans de travail appuyés par l'UNICEF, alors même que le processus d'élaboration d'un nouveau programme de coopération Guinée-UNICEF va bientôt débiter.

Le but est d'assurer une approche programmatique tenant compte des risques et d'atténuer l'impact des aléas sur les enfants, filles et garçons, ainsi que sur les services sociaux de base dont ils dépendent. L'analyse CRIA, préparée en partenariat avec le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP), vise également à informer le plaidoyer de l'UNICEF et de ses partenaires, contribuer à la prise en compte et l'implication des enfants, des adolescents et des jeunes dans la mise en œuvre du Cadre d'Action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Guinée et appuyer la mobilisation de ressources.

Depuis la fin des années 1990, la République de Guinée a été marquée par une instabilité socio-politique chronique. L'élection présidentielle de 2010, qui avait mené à un retour au pouvoir civil après dix-huit mois de junte - permettant le rétablissement d'un certain niveau de confiance envers les institutions publiques - a toutefois été suivie d'une décennie marquée par la continuation des manifestations et violences politiques. Plus récemment, le coup d'Etat de septembre 2021 a ouvert une nouvelle

période de transition. Dans le même temps, le pays a été touché par plusieurs crises sanitaires, les plus notoires étant l'épidémie de maladie à virus Ebola de 2013-16 et celle de COVID-19, qui ont eu des impacts majeurs sur la population, aussi bien sur un plan de santé publique que socio-économique. L'accélération du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, tout comme une urbanisation galopante et non maîtrisée, ont de même contribué à modifier le contexte national de développement.

Comme dans toutes les crises, les enfants et les adolescents sont les plus touchés. De manière générale, la majorité des enfants et des adolescents en Guinée souffrent de pauvreté multidimensionnelle, y compris de privations graves et d'inégalités en matière d'éducation, de protection, de santé, de nutrition, d'eau et d'assainissement. Toutes sont exacerbées par les aléas précités - qui contribuent à réduire le niveau d'accès aux services de base et la qualité de ces derniers - ou en aggravent l'impact. Certaines catégories d'enfants et de jeunes sont particulièrement vulnérables.

Après **l'Introduction** et le chapitre **Méthodologie (Chapitres 1 et 2)**, ainsi que le **chapitre 3**, qui présente le contexte de privation des droits de l'enfant en Guinée, le **chapitre 4** analyse les catégories d'aléas auxquels les enfants sont exposés, ainsi que leurs impacts sur les enfants, avant que le **chapitre 5** ne présente les capacités en place pour y faire face. La **Conclusion (Chapitre 5)** propose une liste de recommandations à l'attention du Gouvernement de la République de Guinée et des partenaires techniques et financiers **[les annexes apportent des éléments complémentaires et/ou facilitant la compréhension du document]**.

2 Méthodologie et Définitions



Pour l'UNICEF, la programmation tenant compte du risque est centrée sur l'enfant. Sur la base de la formule de risque (risque = aléa x exposition x vulnérabilité/capacités), cela consiste à identifier les facteurs de risque pour les enfants, leurs causes sous-jacentes, notamment en termes d'aléas, d'exposition (aux aléas), de vulnérabilité et de capacités (à réduire les risques et répondre aux aléas). Une telle approche implique un travail d'analyse contextualisé, que l'UNICEF dénomme « analyse des risques et de l'impact des aléas sur les enfants » (analyse CRIA).

Ce travail a été mené en différentes étapes, de début avril à fin juin 2022 (voir annexe 8 pour de plus amples détails sur la méthodologie). À la suite d'une revue de la littérature et des entretiens préalables avec des informateurs clés, une mission de terrain

a été organisée du 9 au 26 mai pour consulter les acteurs locaux et nationaux, y compris des enfants, des adolescents et des jeunes, à travers plusieurs zones géographiques en Guinée. Un atelier technique d'enrichissement, organisé en clôture de la mission en collaboration avec le MEFP, a été suivi d'un atelier GRIP (Guidance on Risk-Informed Programming)¹ du 22 au 24 juin pour faciliter l'adaptation des programmes appuyés par l'UNICEF et la validation de l'analyse CRIA. Cette analyse a été revue une dernière fois lors d'un atelier d'une journée organisé mi-juillet 2022 à cet effet. Ce travail a intégré une approche inclusive, tenant compte de la diversité des enfants, adolescents et jeunes, notamment sur la base des critères liés à l'âge, au genre, à leur statut scolaire, entre autres.

Encadré 1 : Définition de quelques concepts-clé

Définition de quelques concepts-clé

Aléa : phénomène naturel ou anthropique qui peut provoquer une catastrophe par pertes de vies humaines, blessures ou autres conséquences sur la santé ; des dommages matériels, la perte de moyens de subsistance et d'accès aux services de base ; des perturbations socio-économiques ou des dommages environnementaux.

Capacité : l'ensemble des forces, attributs et ressources disponibles au sein d'une communauté, organisation ou société, y compris les infrastructures, les institutions, les connaissances et les compétences humaines, et les attributs collectifs tels que les relations sociales, le leadership et les aptitudes de gestion.

Changement climatique : Le changement climatique est le résultat de l'influence des gaz à effet de serre produits par les activités humaines sur le climat de la Terre depuis le début de l'ère industrielle, soit vers les années 1850. Le changement climatique accélère en même temps que l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, surtout depuis le début du 20^{ème} siècle. Certains de ses impacts (de l'augmentation des températures à des aléas climatiques plus fréquents et intenses) sont déjà visibles tandis que ceux à plus long terme sont anticipables grâce aux modèles de prévision du climat développés par la communauté scientifique.

¹ <https://www.unicef.org/documents/guidance-risk-informed-programming>



© UNICEF / Mamadou Bangoura

Choc : aléa ou autre phénomène soudain/extrême et potentiellement dommageable ; instant où un phénomène à évolution lente (un stress) franchit un «point de bascule» pour devenir un choc.

Exposition : présence de personnes, biens, moyens de subsistance, systèmes ou d'autres éléments dans des zones qui peuvent être affectées par divers chocs et stress.

Impact : les conséquences socio-économiques et humanitaires d'un aléa, s'il se produit.

Probabilité : les possibilités (chances) qu'un aléa se produise.

Résilience : Capacité des systèmes humains à absorber et récupérer leurs fonctions après un choc. Sur le long terme, capacité des systèmes humains à s'adapter et se transformer dans un monde aux ressources naturelles limitées et face à un environnement (politique, économique et climatique) de plus en plus complexe et incertain.

Risque : la combinaison de la probabilité d'un aléa et de son impact, lui-même fonction des niveaux d'exposition et de vulnérabilité, et des capacités de réduction des risques.

Stress : un stress est une tendance à plus long terme que le choc, affectant le degré de résilience d'un système tout en accroissant la vulnérabilité des éléments qui le composent.

Vulnérabilité : caractéristiques et circonstances des individus, ménages ou communautés qui les rendent particulièrement sensibles aux effets d'un choc ou d'un stress.





3 Contexte de privation des droits de l'enfant en Guinée

Le présent chapitre introduit le contexte de privation des droits de l'enfant en Guinée, ainsi que les

catégories d'enfants particulièrement vulnérables.

3.1 Violations des droits fondamentaux des enfants

Droit à la vie : La mortalité est élevée chez les enfants en Guinée, notamment en dessous de l'âge de 5 ans, malgré une tendance positive (de 123 décès pour 1.000 NV en 2012 (EDS-MICS 2012) à 111 en 2018 (EDS 2018), puis à 98,8 pour 1.000 naissances vivantes en 2020 (IGME, 2021²). Un enfant a 2,5 fois plus de risque de décéder avant cet âge lorsqu'il naît dans un ménage très pauvre (PNDES). Cette vulnérabilité est aggravée par une insécurité alimentaire chronique et la fragilité du système sanitaire. Un défi supplémentaire est le taux de natalité, qui reste très élevé, notamment dans les zones rurales paupérisées : 7 enfants en moyenne, allant de 5 enfants à Conakry à un maximum de 12 enfants dans la région de Kankan (Vision Guinée 2040).

Droit à l'alimentation et à la nutrition : La dénutrition demeure la principale cause de mortalité infantile en Guinée. En 2022, la projection de l'UNICEF était de 286 000 enfants souffrant de malnutrition aiguë, ce qui entraîne aussi des taux élevés d'anémie et des retards en termes de croissance et de développement cognitif. Les principaux facteurs explicatifs incluent un faible taux d'allaitement maternel exclusif ou AME (21% chez les enfants de moins de 6 mois, évaluation RCC), de mauvaises pratiques alimentaires et le faible état nutritionnel des femmes. Les impacts sont multiples tout au long de la vie de l'enfant, à commencer par sa réussite scolaire.

Droit à la santé : Le taux de couverture vaccinale est très faible, estimé à moins de 60% chez les enfants de 1 an (Ibid.), sans prendre en compte les effets négatifs de la pandémie de COVID-19 sur ces taux. De manière générale, l'accès à la santé est limité pour l'ensemble de la population, dont environ la moitié doit parcourir plus de 5 km pour atteindre un centre de

santé, où très souvent les équipements de base, les médicaments essentiels et nombre d'autres produits de santé manquent.

Droit à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène : L'accès à l'eau potable et à l'assainissement constitue un défi majeur en Guinée. Selon JMP 2021, une proportion de 64% de la population en Guinée a accès à un service élémentaire d'eau potable pendant que cette proportion tombe à 50,8% en milieu rural. En matière d'assainissement, seulement 29,8% des ménages Guinéens ont accès à un service élémentaire (latrines familiales améliorées non partagées) pendant que 11,8% pratiquent encore la défécation à l'air libre. La situation de l'assainissement est plus critique en milieu rural où 18,1% des ménages pratiquent la défécation à l'air libre, les exposant ainsi aux maladies d'origine hydro-fécales, y compris les maladies à virus comme Ebola, Marburg et Lassa.

Droit à l'identité : En 2014, le nombre d'enfants non enregistrés était estimé à 2 489 000 (dont 821 000 enfants de moins de 5 ans) et celui des enfants sans acte de naissance à 3 459 000 (1 141 000), les privant de leurs droits fondamentaux (UNICEF 2015). L'absence de pièce d'état civil limite l'accès aux services sociaux de base, jusqu'à l'âge adulte.

Droit à la protection : Outre la question du droit à l'enregistrement, les enfants en Guinée font face à de nombreuses problématiques de protection. En particulier, la violence à l'égard des enfants demeure répandue. D'après l'enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS) de 2016, 89% des enfants en sont victimes. Ceci inclut notamment un niveau élevé de violence sexuelle intrafamiliale. Les châtiments corporels et les traitements dégradants sont répandus ;

² <https://childmortality.org/wp-content/uploads/2021/12/UNICEF-2021-Child-Mortality-Report.pdf>

dans le secteur de l'éducation, ils sont pratiqués par plus de deux tiers des établissements (Ibid.).

Droit à l'éducation : Près d'un tiers des jeunes Guinéens n'atteint pas la fin du primaire, qu'ils n'aient jamais été scolarisés ou aient abandonné l'école précocement. Par ailleurs, seuls 9,1% des enfants sont inscrits dans le préscolaire (UNICEF DPP) tandis que trois élèves sur dix seulement entrent au collège (UNICEF 2015). La non-scolarisation touche davantage les filles, les enfants ruraux et issus des familles les plus pauvres, les enfants migrants ainsi que les enfants en situation de handicap. Parmi les obstacles à la scolarisation, il y a les perceptions parentales négatives et la mauvaise qualité de l'enseignement, les longues distances séparant les écoles des communautés, le manque de mobilier et de matériel scolaires, l'environnement (les

violences en milieu scolaire y compris le harcèlement sont pratiquées dans 98% des écoles) (RESEN 2019), l'adoption de stratégies de survie (ex : abandon scolaire pour rejoindre le marché du travail à un âge précoce et dans des secteurs propices à l'exploitation) et le coût élevé des frais et fournitures scolaires.

Droit à la culture et aux loisirs : L'accès à l'éducation, la culture et à une information adéquate à travers les livres, la télévision et l'internet (malgré l'explosion récente de l'accès à une connexion via téléphone portable, y compris en zone rurale) est très limité pour les enfants en Guinée. En 2019, le Comité sur les Droits de l'Enfant recommandait au gouvernement de redoubler d'efforts pour garantir le droit de l'enfant aux jeux et aux loisirs (CDE 2019).

3.2 Catégories d'enfants particulièrement vulnérables

La loi guinéenne protège plusieurs catégories d'enfants requérant des mesures spéciales de protection. Cependant, en pratique, ces catégories restent particulièrement vulnérables.

Filles et adolescentes

Le score très faible (57%) attribué à la Guinée en 2019 par l'Indice des institutions sociales et du genre (SIGI) reflète les défis de taille auxquels les filles et les femmes en général sont confrontées dans le pays. Le score est particulièrement faible (88%) dans la catégorie « discrimination au sein de la famille ». Une des principales préoccupations concerne le taux élevé de **mariages précoces et forcés**, notamment de « mariages organisés par les familles à titre de réparation ou de règlement entre des filles victimes d'agression sexuelle et leur agresseur » (Ibid.). La Guinée est le deuxième pays d'Afrique de l'Ouest après le Mali où la proportion de filles mariées ou en couple avant 15 ans est la plus élevée. Le mariage est un facteur de grossesse précoce avec tous les risques que cela engendre, en termes sanitaires et de déscolarisation. Lorsqu'on se limite aux jeunes filles âgées de 15 à 19 ans, le taux de prévalence des mariages

précoces est de 15% (RESEN 2019) (jusqu'à 75,9% des moins de 18 ans dans la région du Fouta-Djalon) et parmi celles qui ont été mariées précocement, seulement 5% ont été scolarisées (Ibid.). D'autres pratiques maritales considérées comme discriminatoires - mais soutenues par une majorité de la population selon les données disponibles - incluent le lévirat (mariage entre le frère d'un défunt et son épouse), le sororat (mariage entre un homme veuf et une sœur de la défunte), la répudiation et la polygamie.

Les **Mutilations Génitales Féminines/Excision** (MGF/E) représentent un autre défi majeur à travers le pays. En effet, la prévalence des MGF/E est passée de 45 % en 2016 à 39 % en 2018 (EDS, 2018). Malgré son interdiction par la loi, la pratique reste soutenue (par près de 70% de la population. Les filles et les femmes non excisées sont stigmatisées, marginalisées voire exclues de la société, tandis que les parents peuvent difficilement affronter les pressions sociales et protéger leurs enfants. Les cas de poursuite des auteurs d'excision sont rares.

D'autres formes de violence à l'endroit des femmes incluent les coups et blessures et le viol. Dans le cas



© UNICEF / Sibylle Desjardins

particulier de la **violence conjugale** (environ 80% des femmes mariées ou en union libre en ont été victimes), les problèmes sont aggravés par un manque d'accès aux soins et aux services de santé. Même quand ces derniers sont accessibles, les femmes sont confrontées à l'incapacité de couvrir les frais, à leur mauvaise qualité ou encore au poids des coutumes et traditions. De manière générale, les filles et les femmes dépendent de **règles et de pratiques coutumières** qui consacrent la répartition des rôles et des tâches selon le sexe, la femme étant souvent considérée comme sous la tutelle d'un homme (père, époux ou frère), en même temps qu'elle constitue une main d'œuvre disponible. Nombre de jeunes filles sont engagées dans les travaux domestiques souvent sans rémunération.

Enfants en situation de handicap : malgré des efforts et certains signes de progrès vers l'inclusion, les enfants en situation de handicap restent confrontés à diverses formes de pratiques et comportements discriminatoires entraînant leur stigmatisation, marginalisation, abandon ou maltraitance. Selon le Gouvernement, la plupart rencontre des difficultés d'accès à l'éducation, à la rééducation, aux soins et aux loisirs. Les préjugés à leur égard

(perception du handicap comme une malédiction ou le fardeau d'un péché) sont liés au type ou à la gravité du handicap et sont plus prononcées à l'égard des enfants souffrant de troubles mentaux (SNDD).

Enfants atteints d'albinisme : tout comme les enfants en situation de handicap, les enfants atteints d'albinisme font généralement face à une stigmatisation et une marginalisation persistantes qui les rend particulièrement vulnérables à divers aléas.

Enfants souffrant de maladies rares ou de déformation congénitale : les enfants touchés par certaines maladies rares ou déformations congénitales sont affectés par des croyances menant à des pratiques discriminatoires, voire pire (cas présumés d'infanticides). Il peut s'agir d'hydrocéphalie, d'imperforation anale ou de maladies telles que le Noma, une gangrène mortelle du visage favorisée par le manque d'hygiène et la malnutrition, dont l'essentiel des victimes a entre 2 et 6 ans.

Enfants en confiage : le système de confiage - loin d'être anecdotique : 9,5% des enfants de moins de 14 ans sont concernés en Haute Guinée (INS 2017) -

est l'un des facteurs majeurs d'exploitation infantile en Guinée. Les enfants, souvent des jeunes filles, sont envoyés très jeunes et en dehors de tout cadre légal chez des membres ou un ami de la famille à des fins d'éducation ou simplement pour soulager des familles trop nombreuses. Bien qu'il y ait des cas de prise en charge adéquate, les enfants en confiage travaillent souvent plus de 15 heures par jour (SCG), sont soumis à de lourds travaux, n'ont pas accès à l'éducation et sont également victimes de maltraitements et de violences sexuelles.

Enfants victimes de travail et d'autres formes d'exploitation : plus d'un tiers des enfants travaille (38% en 2016) (SNDD), nombre d'entre eux dans des conditions difficiles voire dangereuses, notamment dans le secteur informel, y compris dans l'agriculture, l'industrie de la pêche, le secteur minier ou comme domestiques. En milieu urbain, beaucoup travaillent dans la vente ou dans le transport de marchandise.

Enfants victimes de traite : malgré le manque de données, la traite des enfants (travail domestique, exploitation sexuelle à des fins commerciales, mendicité, etc.) est un fléau majeur en Guinée. Les victimes, qu'elles aient été exploitées sur le territoire guinéen ou à l'international, n'ont pour la plupart accès à aucune ressource pour sortir du système ou se réinsérer dans la société.

Enfants en situation de rue : les enfants en situation de rue sont nombreux et ont un profil divers. Ils sont souvent placés sur décision de justice dans des centres d'accueil, lesquels ont du mal à faire face aux besoins en la matière.

Enfants migrants : de nombreux enfants des pays de la sous-région (Burkina Faso, Libéria, Mali, Sierra Leone, etc.) transitent ou s'installent en Guinée, seuls ou avec leurs familles, pour diverses raisons socio-économiques. La plupart de ces enfants sont très vulnérables à des formes variées d'exploitation et d'abus.

Enfants talibés : le phénomène des enfants talibés reste relativement marginal et concerne essentiellement des garçons âgés de 3 à 15 ans, vivant loin de leur foyer familial en particulier le long de la frontière avec le Sénégal. Alors que certains reçoivent effec-


tivement une éducation, beaucoup sont forcés par leur maître coranique (Karamoko) à mendier ou sont affectés aux travaux agricoles. Dans les cas de mendicité forcée, les témoignages des victimes montrent que les enfants sont battus s'ils ne ramènent pas un certain montant d'argent quotidien (SCG).

Mineurs en conflit avec la loi : les mineurs en conflit avec la loi sont confrontés à différentes problématiques de protection, en particulier le non-respect des procédures, la détention abusive et les mauvais traitements en détention en l'absence de quartier pour mineurs dans la plupart des lieux de détention.³ La peine capitale ou l'emprisonnement à vie ne peuvent être prononcés pour des infractions commises par un enfant âgé de moins de 18 ans au moment des faits.

Enfants (et jeunes) appartenant à une minorité sexuelle : la réprobation sociale à l'égard des personnes homosexuelles se manifeste d'abord au sein du cercle familial. Si l'homosexualité d'un individu est révélée à sa famille, il est, dans la plupart des cas, rejeté voire exposé à des persécutions de la part de ses proches. De manière globale, il existe de profonds tabous sociaux, religieux et culturels à l'encontre de l'homosexualité.

Jeunes sans emploi ni éducation : une proportion importante de jeunes n'a eu qu'un accès partiel au système éducatif et, pour nombre de ceux qui y ont accédé, les cursus ou formations suivies s'avèrent inadaptés au marché de l'emploi (à peine 1% des jeunes accèdent à une formation technique et professionnelle de qualité) (PNDES). Ainsi, le chômage touche davantage les jeunes et parmi ceux ayant un emploi, 84,6% restent dans la précarité (Ibid.). Cette situation pousse nombre de jeunes à choisir la voie de l'émigration illégale, à leurs risques et périls. La présence irrégulière de ressortissants guinéens dans les pays de l'Union Européenne (en majorité des jeunes) a fortement augmenté ces dernières années, atteignant 110730 personnes en 2019, dont 9720 avaient reçu un ordre d'expulsion (OFPPA). L'OIM œuvre actuellement à la réintégration de 6000 émigrés retournés. La proportion de Guinéens parmi les candidats à l'émigration clandestine dénombrés au Maroc est par ailleurs passée de 4% en 2004 à 7,3% en 2008, puis à 12% en 2014 (PNDES).





4 Principaux aléas et leurs impacts sur les enfants

Le contexte de développement en Guinée expose les enfants, filles et garçons, à de multiples privations de leurs droits, différenciées en fonction de leur âge, sexe, situation socio-économique, lieu de vie, etc. Un fil conducteur de l'analyse CRIA est le lien entre ces privations (présentées dans le chapitre III) et les facteurs de risque de catastrophe impactant les enfants, qui s'exacerbent mutuellement. L'analyse CRIA vise à déterminer dans quelle mesure une réduction des risques contribuerait à une réduction des privations et, vice versa, comment les aléas identifiés les exacerbent.

La question des privations concerne l'ensemble de la population guinéenne (l'UNICEF estime qu'en 2022,

8,7 millions de personnes, soit 65% de la population - dont 6,7 millions d'enfants - sont dans le besoin) (UNICEF, 2021). Toutefois, les enfants sont à la fois les plus nombreux et parmi les plus vulnérables. Une analyse multidimensionnelle de la pauvreté menée en 2014 a révélé que 97% des enfants ont subi au moins une forme de privation et 47% au moins trois formes (UNICEF DPP).

Ce chapitre introduit les principaux aléas en Guinée, et leurs impacts sur les enfants, filles et garçons. Leur examen, combiné au profil de vulnérabilité présenté dans le Chapitre III, met la lumière sur le « cocktail » de risques – souvent interreliés – auxquels les enfants sont confrontés dans le pays.

Encadré 2 : Classement de la Guinée dans les indices de risque mondiaux

Classement de la Guinée dans les indices de risque mondiaux

La Guinée est classée comme un pays à haut risque (score de 5,1 sur 10) dans l'indice de gestion des risques INFORM⁴, qui identifie les pays à risque de crises humanitaires et de catastrophes qui pourraient dépasser la capacité de réponse nationale, sur la base de trois dimensions - aléas et exposition, vulnérabilité et manque de capacités d'adaptation. Concernant la situation socio-politique, le pays fait partie des 12 pays caractérisés par une amélioration relative sur la période 2009-2019, parmi les 39 ayant connu un « déficit de paix » au cours de la décennie précédente.⁵

Enfin, la Guinée se classe au 4ème rang de l'indice de risques climatiques pour les enfants développé par l'UNICEF (août 2021)⁶ qui offre un aperçu de l'exposition et de la vulnérabilité des enfants aux impacts du changement climatique sur la base de deux piliers : exposition au changement climatique et vulnérabilité des enfants.⁷ Autrement dit, la Guinée est l'un des pays où les enfants sont les plus vulnérables au changement climatique, seulement précédé par la République Centrafricaine, le Tchad et le Nigéria.

⁴ <https://drmkc.jrc.ec.europa.eu/Inform-Index/Portals/0/InfoRM/CountryProfiles/GIN.pdf>

⁵ <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/GPI-2021-web.pdf>

⁶ <https://www.unicef.org/media/105376/file/UNICEF-climate-crisis-child-rights-crisis.pdf>

⁷ Le pilier 1 (« exposition aux aléas, chocs et stress climatiques et environnementaux ») est défini sur la base d'une série d'indicateurs liés à la pénurie d'eau, aux inondations fluviales, aux inondations côtières, aux cyclones tropicaux, aux maladies vectorielles, aux vagues de chaleur, à la pollution atmosphérique et à la pollution des sols et de l'eau. Le deuxième pilier (« vulnérabilité des enfants ») porte sur la santé et la nutrition des enfants, l'éducation, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, la pauvreté, les moyens de communication et la protection sociale.

4.1 Changement climatique

Répartition géographique : Ensemble du territoire, de manière différenciée. La plupart des régions du pays sont touchées par les inondations (avec des préfectures à haut risque comme Siguiri), des vents violents, des vagues de chaleur, des feux de brousse et des pénuries d'eau. La partie nord est la plus exposée à la sécheresse. La zone côtière en Guinée Maritime est particulièrement exposée à l'élévation du niveau de la mer et à l'intensification de l'érosion. La Guinée Forestière est marquée par un raccourcissement notoire de la saison des pluies. Les quartiers d'habitat précaire à Conakry et des autres grandes villes sont très exposés aux aléas climatiques en milieu urbain.

Tableau 1 : Principaux impacts du changement climatique sur les enfants

Secteur	Principaux impacts sur les enfants	Sous-groupes vulnérables
Général	<ul style="list-style-type: none"> • Décès et blessures • Déplacement forcé • Pauvreté et inégalités exacerbées entraînant une aggravation des privations des droits de l'enfant (santé, nutrition, éducation, protection et niveau de vie) • Accès limité aux services sociaux de base 	Enfants résidant dans des zones à risque (issus de famille en situation de pauvreté), enfants en situation de handicap, filles et adolescentes, nouveau-nés et enfants de moins de 5 ans.
Protection de l'enfance	<ul style="list-style-type: none"> • Événements climatiques extrêmes perte de documents (détruits ou perdus à la suite d'un mouvement migratoire lié au changement climatique). • Exposition à la violence, à l'exploitation et aux abus, impacts sur la santé mentale. Perturbation des services de protection de l'enfance. • Exposition à la violence liée à des tensions intercommunautaires. • Événements à évolution lente (élévation du niveau de la mer / dégradation de l'environnement, des terres et des écosystèmes) : travail des enfants associé à la perte des moyens de subsistance et aux mouvements migratoires liés au changement climatique. 	
Santé, nutrition eau & assainissement	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation des services de santé, dont dégradation/ destruction des routes et des infrastructures de santé en raison d'aléas climatiques. Médicaments périmés, notamment vaccins nécessitant une température constante. • Maladies à transmission vectorielle (ex : paludisme), effets des vagues de chaleur sur la santé (épuisement, insolation), exposition aux feux de brousse en raison de l'augmentation des températures. 	

Santé, nutrition eau & assainissement	<ul style="list-style-type: none"> • Maladies à transmission hydro-fécale (diarrhée, choléra, etc.), inondations (risques de noyade), glissements de terrain/coulées de boue, orages/tempêtes (risques d'électrocution), chute d'objets (ex : arbres). • Insécurité alimentaire, malnutrition. • Impact sur la santé mentale des enfants.
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation des services éducatifs en raison de la dégradation/destruction des infrastructures routières et éducatives (salles de classes + équipement sanitaire) et d'autres causes (déplacement forcé, fermeture des écoles, etc.). • Réticence des enseignants à servir dans les zones à risque.
Genre	<ul style="list-style-type: none"> • Exacerbation des disparités de genre préexistantes, notamment dans l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, etc.), les rôles de genre au sein du foyer, mais aussi l'accès inégale à l'information et la prise de décision entre les filles et les garçons. • Recrudescence des violences basées sur le genre : sexuelle, physique (dans les situations d'urgence) et socio-économique (à long terme, par exemple accès limité à la terre et à la propriété).
Moyens de subsistance	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de biens et baisse de revenu • Perte de connaissances locales entraînant une marginalisation socio-économique et une résilience réduite.

4.11. Impacts actuels

La Guinée est caractérisée, entre autres, par sa diversité climatique, qui correspond plus ou moins aux quatre régions naturelles du pays. Les **changements observés** au cours des dernières décennies incluent une tendance à la hausse des températures, qui a commencé à être enregistrée dès 1987 (SNCC) ; des variations des précipitations marquées par une alternance entre années humides et périodes de sécheresse ; et une recrudescence des phénomènes hydrométéorologiques extrêmes. La vulnérabilité actuelle de la population au changement climatique est le résultat d'un **faible niveau de résilience** causé par des niveaux élevés de pauvreté, par les inégalités socio-économiques et de genre, ainsi que par de faibles capacités d'adaptation à tous les niveaux. La dégradation de l'environnement, dont une des causes (et conséquences) est aussi la pauvreté, contribue

par ailleurs à amplifier les effets du changement climatique, qui en retour accélère la dégradation environnementale.

Sur un plan géographique, les régions considérées comme les plus exposées sont la **Moyenne Guinée** et la **Haute Guinée**. La partie nord du pays, indexée comme une zone de forte pauvreté, est la plus exposée à la sécheresse. Toutes les préfectures y sont touchées par des retards de pluies. Dans le Fouta-Djalon, les sols s'érodent rapidement sur les fortes pentes, notamment du fait de la culture temporaire du riz pluvial. La zone côtière en **Guinée Maritime** est aussi particulièrement vulnérable au changement climatique, du fait de l'élévation du niveau de la mer et de l'intensification de l'érosion, avec des impacts négatifs sur les ressources halieutiques, la destruction



© UNICEF / Sibylle Desjardins

d'infrastructures et la disparition ou la salinisation des plaines rizicoles. Les mangroves, un écosystème vital dans les efforts d'adaptation au changement climatique, sont surexploitées, notamment pour l'approvisionnement des populations en bois de chauffe et de

construction. Outre les **quartiers d'habitat précaire à Conakry**, les secteurs de Koba et Kaback, autrefois protégés par des cordons de mangrove très denses, sont les plus vulnérables (SCN).

Encadré 3 : Principaux impacts du changement climatique en Guinée

Principaux impacts du changement climatique en Guinée

Phénomènes hydrométéorologiques

Inondations

En tant que phénomène annuel ou récurrent selon les régions, les inondations constituent le principal risque de catastrophe liée à un aléa naturel, bien que largement due à des activités anthropiques (ex : constructions en zones inondables). Historiquement, des inondations notoires ont touché les abords du fleuve Milo en septembre 2001, puis la région de Boké en 2003. En 2009, la montée des eaux a causé le déplacement de 6704 personnes et la destruction de 4781 habitations à Kindia et Conakry (Ibid.). Les inondations d'août 2021 ont quant à elle affecté 69 671 personnes (43 815 à Siguiri), dont 21 blessés et 5 décès (FICR). D'autres conséquences incluent la destruction de facteurs de production, la perte de récoltes, des risques d'épidémies, des dégâts sur les infrastructures routières et une réduction de l'accès aux services sociaux de base. La majorité (82%) des inondations survenues entre 2000 et 2017 ont été d'origine fluviale (RESEN), soit des crues - souvent soudaines - à la suite d'importantes précipitations. Les localités les plus vulnérables incluent Conakry (toutes les communes), Kindia, Faranah, Kankan (zones riveraines des fleuves Niger, Milo, Sankarani, Tinkisso, Fié, Mafou, Niandan), Dinguiraye, Nzérékoré, Mamou, Macenta et Guéckédou (Ibid.). Parmi les 23 bassins fluviaux, six (Niger, Makona, Fatala, Tinguilinta, Koliba/Corubal, Bafing ou Sénégal) sont affectés par le phénomène à chaque saison (évaluation RCC).

Autres types de catastrophes liées à la pluviométrie

Les pluies sont souvent accompagnées de tempêtes et d'orages (10 décès recensés en moyenne chaque année à la suite de décharges électriques) (SNRRC) et épisodes de vent violent, détruisant cultures, récoltes et infrastructures, et causant des pertes en vies humaines, notamment parmi les communautés de pêcheurs. En mars 2008, 21 personnes sont mortes à la suite du naufrage d'une pirogue entre Conakry et l'île de Tamara, provoqué par une tempête. Les pluies diluviennes causent aussi des glissements de terrain (ex : éboulement de terrain dans la préfecture de Boffa en 2015, causant 7 décès) et accélèrent l'érosion des sols.

Sécheresse et feux de brousse

La Guinée a été touchée par des épisodes de grande sécheresse au cours de la période 1961-1990, avec un déficit pluviométrique qui a atteint des extrêmes en 1984 à Conakry, puis en 1988 et 1989 sur l'ensemble du pays (PNE). Les ressources en eau de la Guinée étant entièrement d'origine pluviale, la récurrence de périodes de sécheresse, combinées à la baisse de la pluviométrie et à une augmentation de l'évapotranspiration, ont d'ores et déjà mené à l'assèchement des terres et au tarissement de nombreux cours d'eau, mettant en péril la survie des écosystèmes concernés. Les feux de brousse, pour l'essentiel d'origine anthropique, connaissent par ailleurs une recrudescence. Les impacts sur les secteurs primaires (agriculture, élevage) sont détaillés ci-dessous.

Pénuries d'eau

Certaines zones du pays sont caractérisées par une forte pénurie d'eau en raison du manque d'eau de surface. Pour accéder à l'eau potable, les populations n'ont d'autre recours que de puiser les eaux souterraines. Or, l'augmentation des crues d'importance déstabilise les terrains et accélèrent la dégradation des puits (éboulement des parois). Le manque d'eau a aussi des effets croisés négatifs avec la baisse de fertilité des sols, causée notamment par de fortes exportations d'éléments minéraux par les produits maraichers, non compensées par les apports d'engrais organique et chimique (Adapt'Action). Le manque d'eau provoque un stress hydrique, perturbant l'activité photosynthétique et l'assimilation des minéraux, tandis que le manque de matière organique limite l'effet éponge des sols (permettant de conserver l'eau) (Ibid.).

Phénomènes hydrométéorologiques rares

En décembre 2009, des vagues de froid accompagnées de gelées ont été observées dans la préfecture de Mali, au nord de la région de Labé, tuant des animaux et détruisant des cultures (SCN).

Espèces nuisibles et maladies du bétail

Insectes ravageurs

Sans qu'il soit toujours possible d'établir un lien direct avec le changement climatique, l'apparition ou la propagation récente d'espèces d'insectes ravageurs est à noter. Concernant le maraichage, les risques d'attaque d'insectes et d'intrusion d'animaux sont particulièrement élevés en saison sèche. Par le passé, les dégâts liés aux insectes ravageurs sont généralement restés localisés, à l'exception de fortes attaques de chenilles légionnaires sur les cultures de maïs en 2016 (Adapt'Action) puis, depuis octobre 2017, d'abord à Kindia et Mamou, avant de toucher toutes les préfectures du pays. D'autres espèces nuisibles incluent le criquet puant, la sauterelle, la limace, le piqueur-suceur, l'araignée rouge et le pou du riz (évaluation RCC).

Maladies infectieuses du bétail

Les principales maladies observées au niveau du bétail en Guinée incluent la maladie du charbon (charbon bactérien), le charbon symptomatique, la dermatose nodulaire, la paramyxovirose (maladie de Newcastle), la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB) et la Peste des Petits Ruminants (PPR). Cette dernière, aussi appelée peste ovine et caprine, se développe actuellement fortement (Adapt'Action). Causée par des virus de la famille des Paramyxoviridae, qui sont plus stables dans une atmosphère sèche, cela expliquerait que les élevages « guinéens » (notamment certaines espèces de chèvre comme la naine d'Afrique de l'Ouest, plus sensibles que les moutons) y soient moins tolérants que les élevages « sahéliens », dans un contexte de pluies plus courtes et abondantes (Ibid.). La Trypanosomiase Animale Africaine (TAA) ou trypanosomose, maladie parasitaire à transmission vectorielle (glossine ou mouche tsé-tsé) endémique en Afrique de l'Ouest et du Centre, est celle dont la zone d'influence est la plus conditionnée au contexte climatique.

Plantes envahissantes

Certaines plantes envahissantes (mauvaises herbes ou adventices) peuvent proliférer à la faveur du changement climatique. En Guinée maritime, cela concerne le mélilot ; en Guinée forestière, l'herbe du Laos (*Chromolaena odorata*), dont la croissance est favorisée par toutes sortes de stress dont la coupe et les feux de brousse. De nouvelles plantes apparaissent aussi en lien avec l'introduction de semences de riz mal triées ou la transhumance de zébus (dépôt des semences dans les bouses) (Ibid.).

Élévation du niveau de la mer

Tout au long des 300 km de littoral guinéen, l'élévation du niveau de la mer a déjà entraîné – combinée à la dégradation des ressources naturelles - une augmentation des taux d'inondation, des ondes de tempête, l'intrusion de la salinité dans les sols et l'eau, de l'érosion, des pertes de terres et de récolte et la destruction d'une partie de la mangrove.

Impacts sur la santé humaine

Le changement climatique a de multiples impacts sur la santé humaine. L'augmentation de la température et les inondations sont les causes indexées d'innombrables cas de maladies hydriques. Le paludisme, la fièvre jaune, la méningite, les maladies diarrhéiques, la rougeole, les infections respiratoires aiguës (IRA), la typhoïde, mais aussi la fièvre de Lassa, la dengue, le choléra, ainsi que les maladies allergisantes, etc. sont toutes des maladies climato-sensibles. Les nombreux cas d'épidémies enregistrés ces dernières décennies peuvent être imputés au moins en partie au changement climatique. Les maladies dues à des vers parasites, et dont le changement climatique pourrait faciliter un déplacement ou une modification de l'aire d'incidence, incluent la bilharziose (deuxième endémie parasitaire au niveau mondial après le paludisme), la trypanosomiase ou maladie du sommeil, l'onchocercose ou cécité des rivières (présente sur plus de 85% du territoire guinéen, mais sous contrôle depuis 2002) et la filariose à loa loa, communément appelée le « ver de l'œil ». La dermatite à *Paederus* cause quant à elle des lésions résultant du contact avec la peau de l'hémolymph (liquide circulatoire) de certains coléoptères.

Effets indirects/secondaires

Conflits liés au changement climatique

Le changement climatique accentue divers facteurs de tensions communautaires, tels que les conflits liés à l'accès à l'eau et d'autres ressources naturelles. Malgré des risques de conflits entre agriculteurs et éleveurs dans les zones agro-pastorales, les tensions restent pour l'instant relativement limitées, et liées à des incidents ponctuels (passage de troupeaux sur un champ). D'après une étude participative de 2021, les paysans se plaignent du fait que les éventuelles consignes de parcage des animaux dans l'enceinte des villages sont peu suivies et que les sanctions ne sont généralement pas appliquées (Adapt'Action).

Migrations liées au changement climatique

Même s'il est difficile de déterminer dans quelle mesure l'exode rural et les autres formes de mouvements migratoires (dont l'émigration) sont liés au changement climatique ou d'autres facteurs, la probabilité est forte que des liens existent (la vulnérabilité économique à l'origine de la migration étant souvent en partie causée par le changement climatique). C'est l'un des résultats d'une étude menée à ce sujet par l'OIM en 2021. En outre, la destruction d'infrastructures et d'habitations par voie de submersion marine pourrait concerner près de 30% de la population côtière et provoquer un déplacement massif (SNCC).

Sur un plan sectoriel, le secteur de **l'agriculture** est celui dont l'exposition et la vulnérabilité au changement climatique retient le plus l'attention. En effet, la grande majorité de la population en dépend : 95% de la production est principalement destinée à la satisfaction des besoins alimentaires des ménages, avec 64% des exploitations inférieures à 2 hectares (PNE). Or, les cultures dominantes telles que le riz et le maïs sont exclusivement pluviales et directement touchées par les perturbations de la pluviométrie (pertes de récolte dues au retard de démarrage ou fin précoce des pluies ; périodes de sécheresse et inondations), la prolifération de ravageurs et maladies des plantes et la recrudescence des feux de brousse. Les quelques aménagements hydroagricoles mis en place sur les bords du Niger pour le riz, dans les années 1940-50, ne sont plus opérationnels (Adapt'Action). Les cultures maraichères sont, quant à elles, surtout menées en saison sèche : les besoins en irrigation sont généralement très forts.⁸

La **vulnérabilité des exploitants agricoles** est le résultat de facteurs environnementaux, sociaux (ex : migration des jeunes donc vieillissement de la population) et économiques/financiers (ex : faible capacité d'épargne). L'accès à un équipement agricole de qualité compte aussi beaucoup : le labour à temps étant crucial dans un contexte de changement climatique, la possession d'une paire de bœufs et d'une charrue est un facteur de différenciation. L'introduction des motos chinoises depuis 20 ans, et des téléphones et des tricycles depuis quelques années, contribuent au désenclavement des zones rurales (Ibid.). Les équipements d'irrigation sont quant à eux souvent très sommaires. Il s'agit de puits traditionnels (kolon), éventuellement maçonnés sur les premiers centi-

mètres, qui s'effondrent généralement au bout d'un an du fait de sols sableux et instables, ou du passage des crues en saison humide (Ibid.).

Le changement climatique a aussi un impact sur **l'élevage** : il entraîne l'apparition de nouvelles maladies, la perte d'animaux pendant les inondations ou une sous-alimentation due à la sécheresse et à l'absence de pâturage, et une baisse de la production et de la productivité animale. Dans le contexte de la Haute Guinée, les principales contraintes climatiques pour l'élevage de ruminants déterminées par le climat comptent le stress thermique, le manque de disponibilité en fourrage et en eau, et l'exposition à la trypanosomiase (Ibid.). L'élevage familial traditionnel de petite dimension, caractérisé par une divagation généralisée des animaux en saison sèche, est particulièrement vulnérable. En contraste, 10% des éleveurs possèdent plus de 50% du cheptel national avec en moyenne un troupeau de 70 têtes (PNE).

Les activités de **pêche** sont de même fortement tributaires des variations climatiques. Les effets de l'élévation du niveau de la mer, dont le déplacement forcé de populations, toucheront les zones côtières, soit plus d'un million de personnes dépendant de la pêche comme principale source de revenus.

Parmi les **autres catégories professionnelles** du secteur primaire particulièrement touchées par le changement climatique, on compte les saliculteurs (producteurs de sel), les exploitants de produits forestiers ligneux et non ligneux et les chasseurs. Les transporteurs et commerçants sont affectés par ricochet (PANA).

⁸ Quant aux cultures de rente, les débouchés sont réduits, qu'il s'agisse de la mangue (pas de débouché à l'export), le coton (en crise), l'arachide (exportation limitée au Libéria et en Sierra Léone). Seule l'anacarde, exportée vers l'Asie, est en hausse.

4.1.2. Impacts futurs

Différentes projections climatiques ont récemment été menées (ou citées/analysées)⁹ sur la base des scénarios RCP4.5 ou RCP8.5 (les plus pessimistes) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Toutes reconnaissent l'accélération du changement climatique en Guinée, en cohérence avec les conclusions du 6^{ème} rapport d'évaluation du GIEC, publié en février 2022.¹⁰

D'après ces projections, les températures moyennes et maximales vont fortement augmenter d'ici 2025 et encore plus d'ici 2055, tout comme les périodes de sécheresse qui seront aggravées par la hausse des températures. La baisse projetée de la pluviométrie est un indicateur de la sahélisation du pays. Selon les scénarios de variation des températures de 1.5°C à 4.5°C, les précipitations annuelles baisseraient de 1.3% à 30% d'ici 2100, causant une très forte réduction des ressources en eau (de surface et souterraine), faisant par ailleurs peser une menace climatique sur le potentiel hydroélectrique du pays (SCN).

Dès 2007, le Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA) alertait que « la sécheresse et la forte insolation occasionneront l'assèchement des terres, la dégradation des têtes de sources, l'assèchement des petits cours d'eau, des mares, l'étiage prononcé des grands cours d'eau, l'ensablement des lits des cours d'eau, la perte de

la biodiversité, la perte du cheptel, la recrudescence des feux de brousse, l'élévation de l'évapotranspiration, la migration des populations, la famine, la prolifération de maladies d'origine hydrique, etc. ». Le PANA indiquait aussi qu'à l'horizon 2025, le Nord-Est et le Nord-Ouest de la Guinée verraient la savane arborée se transformer en une savane sèche ; la végétation dense disparaîtrait dans le Fouta-Djalon et dans les préfectures de Kérouané, Beyla, Lola et Nzérékoré, cédant progressivement la place à la savane arborée qui avancera du Nord vers le Sud. Ainsi, les zones arides progresseront avec une réduction de certaines espèces forestières moins résistantes à la sécheresse. Aussi, la mangrove subira une réduction notable dans les préfectures de Forécariah, Boffa et Boké.

Selon la Seconde Communication Nationale à la Convention Cadre Des Nations Unies sur les Changements Climatiques ou SCN (2018), les rendements du riz diminueraient par ailleurs de 5,63 à 14,66% en 2025 et de 11,52 à 22,51% en 2050 dans toutes les zones de production rizicole ; et ceux du maïs de 2,34 à 25% en 2025 et de 5,47 à 28,75% en 2050. Cette diminution sera plus ressentie dans la partie nord du pays. Le niveau de la mer augmentera de 1,035 cm en 2025, 1,801 cm en 2050 et 3,252 cm en 2100.

4.1.3. Impacts sur les enfants

Les enfants, filles et garçons, sont particulièrement vulnérables au changement climatique du fait de leurs besoins spécifiques en matière de développement et de leur physiologie. Les enfants résidant dans des zones exposées aux aléas climatiques vivent généralement dans une pauvreté multidimensionnelle¹¹ et sont confrontés à des vulnérabilités multiples, notam-

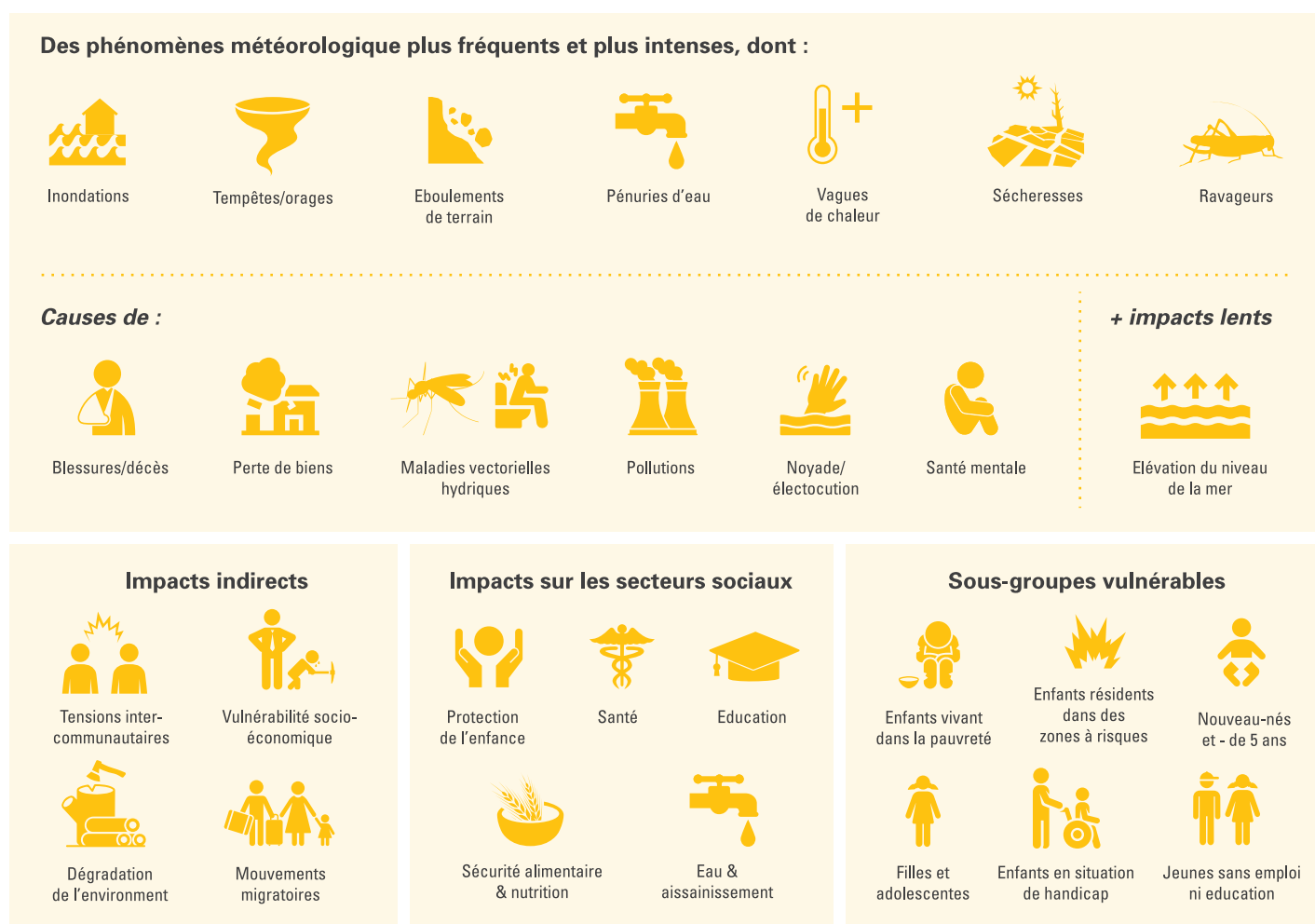
ment en lien avec leur âge et leur genre. Vice versa, le changement climatique exacerbe la pauvreté. Les impacts les plus directs et les plus visibles sont ceux sur l'intégrité physique des enfants (maladies, blessures, décès). Cependant, il existe des impacts moins directs voire indirects.

⁹ Seconde Communication Nationale (SCN) à la Convention Cadre Des Nations Unies sur les Changements Climatiques (2018) ; Stratégie Nationale sur le Changement Climatique (2019) ; étude de vulnérabilité au changement climatique en Haute Guinée, AFD (2021).

¹⁰ AR6 Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability — IPCC

¹¹ Pauvreté associée à de multiples privations liées à la santé, la nutrition, l'éducation, la protection, etc.

Image 1 : Impacts du changement climatique sur les enfants en Guinée



Protection – Les enfants sont au cœur des activités agricoles et pastorales, ce qui les expose à certains risques dans un contexte de changement climatique. Les garçons servent souvent de bouvier, dirigeant le troupeau vers des zones de brousse éloignées en quête de points d'eau naturels (cours d'eau, marigots), tout en veillant à ce que les animaux ne causent pas de dégâts dans les parcelles agricoles. Durant ces activités, les enfants peuvent aisément être victimes d'accidents ou souffrir d'insolation. Au sein des cultures maraichères, il existe des risques d'accidents impliquant la chute d'enfants dans un puits, alors que les cultivateurs tendent à surcreuser pour faire face aux pénuries d'eau. Les puits peuvent aussi s'écrouler au cours de la saison humide (Adapt'Action). Les enfants travaillent souvent dans les parcelles familiales dès l'âge de 6 ans.

Les enfants sont particulièrement vulnérables aux risques de noyade, possiblement accrus par la fréquence en hausse des inondations et ondes de tempête causées par le changement climatique. La Guinée se classe au 25^{ème} rang du nombre de décès par noyade pour 1000 habitants, avec 913 cas mortels en 2018.¹² A titre d'exemple, un rapport gouvernemental d'avril 2022 évoque une recrudescence des cas de noyade dans la préfecture de Kouroussa, en Haute Guinée (SENAH/ANGUCH).

Éducation – Une enquête auprès des directeurs d'école a révélé qu'en dehors de l'épidémie de maladie à virus Ebola, le principal risque externe au système éducatif sur la période 2012-2017 fut les inondations et les vents violents, qui ont affecté 87% des écoles enquêtées (RESEN). D'un point de vue pé-

12 <https://www.worldlifeexpectancy.com/guinea-drownings>

dagogique, cela implique la prolongation de l'année scolaire, l'organisation de cours de rattrapage et la répartition des élèves entre les écoles aux alentours. Le changement climatique est aussi susceptible de réduire l'accès à l'eau dans les établissements scolaires, alors même que ces derniers sont déjà confrontés à des mauvaises conditions d'hygiène : 77% des écoles sont dépourvues d'accès à l'eau et 30% manquent de latrines (évaluation RCC).

Santé – Les principales causes de mortalité infantile que sont le paludisme, les maladies diarrhéiques et les infections respiratoires aiguës (IRA) sont connues pour leur sensibilité aux variations climatiques. Selon l'Enquête sur les indicateurs du paludisme et de l'anémie en Guinée conduite par l'Institut National de la Statistique (INS) en 2021, le paludisme est la principale cause de décès en Guinée chez les enfants de moins de 5 ans. La transmission du paludisme est élevée toute l'année. La prévalence du paludisme par microscopie est environ cinq fois plus élevée en milieu rural qu'urbain (22% contre 4%), allant jusqu'à 30% dans la région de Nzérékoré. La prévalence de la diarrhée varie de manière importante entre les régions, d'un minimum de 8% à Nzérékoré à un maximum de 25% à Kindia. C'est dans les groupes d'âge 6-11 mois et 12-23 mois que la prévalence de la diarrhée est la plus élevée (respectivement 26 % et 21 %). (EDS,2018)

Le changement climatique est par ailleurs susceptible d'élargir la ceinture méningitique actuelle, ce qui signifiera une augmentation des superficies affectées et du nombre de cas.

Sous-groupes vulnérables

Filles et adolescentes

Protection – Le changement climatique est susceptible d'augmenter les risques de violences basées sur le genre, notamment du fait de l'exposition de filles et adolescentes devant s'éloigner de plus en plus loin ou longtemps de leur domicile pour chercher de l'eau. En milieu rural, les effets du changement climatique touchent particulièrement les filles et les femmes, qui sont marginalisées à la base, qu'il s'agisse de l'accès aux facteurs de production, aux connaissances, à l'information (limité pour les femmes) ou de l'usage de leurs revenus (reversés intégralement ou en partie au pot commun en cas de crise). Dans le même temps, le rôle des femmes, et des jeunes, est central pour la gestion du ménage, ainsi que dans l'économie familiale (agriculture, élevage, pêche). Si ces deux couches sont affectées dans leurs activités quotidiennes, c'est toute la structure sociale qui est en danger, à commencer par les enfants.

Nutrition – Les femmes sont les premières responsables de la santé et des besoins nutritionnels de leurs familles. Lors des périodes d'insécurité alimentaire, il est souvent attendu des femmes qu'elles placent les nutritionnels des autres membres de leur famille avant les leurs (Adapt'Action).

Éducation – La question de la gestion de l'hygiène menstruelle dans les écoles est sérieusement impactée par l'accès à l'eau et à l'assainissement. Les filles sont souvent absentes à l'école lors de leurs règles, ce qui augmente les risques d'abandon scolaire.

4.2 Dégradation de l'environnement

Répartition géographique : Ensemble du territoire, de manière différenciée. Tout le pays est marqué par une accélération de la déforestation, dont les causes, l'ampleur et les conséquences varient selon les régions (défrichage à des fins agricoles, coupe du bois à des fins énergétiques, urbanisation non contrôlée, etc.). En Guinée Maritime, la surface des mangroves s'amenuise. Dans les zones d'exploitation minière, l'environnement est particulièrement dégradé. La pollution découlant de la mauvaise gestion des déchets concerne avant tout les centres urbains. La pollution de l'eau, des sols et de l'air est avérée ; toutefois des mesures s'imposent pour en évaluer l'ampleur.

Tableau 2 : Principaux impacts de la dégradation de l'environnement sur les enfants

Secteur	Principaux impacts sur les enfants	Sous-groupes vulnérables
Protection de l'enfance	<ul style="list-style-type: none"> Travail des enfants, filles et garçons, associé à la perte de moyens de subsistance (agriculture, sylviculture, pêche, etc.) Lié à la déforestation : décès et blessures dus aux conflits hommes/faune Mariages d'enfants dus aux conséquences socio-économiques de la dégradation de l'environnement, suivis souvent par des grossesses adolescentes 	Enfants victimes de travail, enfants en situation de handicap, jeunes
Education	<ul style="list-style-type: none"> Abandon scolaire dû aux conséquences socio-économiques de la dégradation de l'environnement 	
Santé, nutrition, eau & assainissement	<ul style="list-style-type: none"> Risques de maladies hydriques du fait de la pollution de l'eau Impacts à court-terme (ex : asthme) et long terme (ex : cancer) de la pollution de l'air (intérieure et extérieure). Effets sur la santé d'aléas tels que la pollution liée à l'industrie minière et à l'utilisation de pesticides et d'insecticides dans l'agriculture ; la pollution marine et la mauvaise gestion des déchets. Lié à la déforestation : perte de connaissances locales liées à la médecine traditionnelle, dégradation des sols, diminution des rendements agricoles, malnutrition, perturbation du cycle de l'eau. 	
Genre	<ul style="list-style-type: none"> Impact sur l'autonomisation économique des femmes. 	
Moyens de subsistance	<ul style="list-style-type: none"> Accès limité à la propriété foncière particulièrement pour les jeunes femmes, chômage (jeunes femmes et hommes), difficultés d'accès aux intrants 	

La montée en puissance du changement climatique ne peut mener à relativiser une autre source de risques pour les enfants : la dégradation de l'environnement, pour l'essentiel d'origine anthropique, qui s'accélère - souvent sans lien direct avec le changement climatique. Qu'il s'agisse de déforestation, de dégradation des sols, de pollution de l'eau, de l'air et des

sols ou plus particulièrement de l'impact environnemental et sanitaire du secteur minier, les enfants, filles et garçons, sont concernés. La dégradation de l'environnement et le changement climatique ont aussi des dénominateurs communs. Les deux agissent par exemple comme des facteurs déclencheurs et/ou accélérateurs de dynamiques migratoires multifformes.

4.2.1 Déforestation et perte de biodiversité

La déforestation est un problème majeur à travers la Guinée. Le Gouvernement lui-même évoque une déforestation « effrénée ».¹³ Le pays aurait perdu 12% de sa couverture forestière rien qu'entre 2010 et 2017 (SNDD), la forêt dense humide passant de 14 millions d'hectares en 1967 à 700 000 hectares seulement en 2002 (PANA), il y a déjà 20 ans. De 2015 à 2020, le taux de déforestation moyen était de 5,3% (CDN). Les zones de mangrove ne sont

pas épargnées, avec une régression annuelle de 450 hectares soit 4,2% par an (SCN). Les causes sont essentiellement économiques (pauvreté, absence d'alternatives à l'usage du bois), liées au développement de certains secteurs (urbanisation, secteur minier), ainsi qu'à une croissance démographique forte et soutenue, sans compter les effets du changement climatique, voué à amplifier la diminution de la biomasse forestière permanente.

Encadré 4 : Pratiques nocives pour l'environnement

Pratiques nocives pour l'environnement

Feux de brousse (accentués par l'agriculture sur brûlis) : généralement d'origine anthropique et quasiment endémiques en Haute Guinée et au nord de la Guinée Forestière, ils dévastent annuellement les deux tiers du pays et mènent à une érosion des sols. Il existe aussi des rapports de décès du fait de feux de brousse.

Utilisation de clôtures en bois pour les tapades (concessions encloses au cœur des exploitations agricoles) et les champs agricoles ; cette pratique occasionne des défrichements importants autour des villages.

Utilisation du charbon de bois pour la production d'énergie domestique (plus de 90 % des ménages en dépendent ; le rendement des fours traditionnels en charbon est de surcroît médiocre).

Coupe abusive de bois et défrichage intensif (en Guinée Forestière) : au cours des décennies passées, en partie lié à l'arrivée massive de réfugiés du Libéria, de la Sierra Léone et DE Côte d'Ivoire).

Industrie minière (exploitation industrielle et artisanale) – voir analyse ci-dessous (y compris l'impact sur les enfants)

Cuisson de briques en terre : utilisation d'une importante quantité de bois vert, à travers tout le pays et particulièrement en Moyenne et Haute Guinée + destruction des berges, des lits de cours d'eau (par exemple, installation de nombreux fours à briques cuites le long du fleuve Milo et ses environs à certains endroits, des cours d'eaux entiers sont asséchés par cette pratique).

Fumage du poisson au bois de palétuvier : plus de 50 000 tonnes de bois y sont consacrées chaque année (PANA).

Saliculture (production de sel par cuisson) : pour la production d'une tonne de sel, il faut près de 3 tonnes de bois de mangrove (Ibid.).

Collecte de produits forestiers non ligneux (vin de palme, rotin, raphia, néré, karité, etc.) : dans les îles de Loos, la récolte du vin de palme entraîne la mort des palmiers ; à Tristao, le bois est exploité pour la production de savon noir et d'huile de palme, et également pour la fabrication d'embarcations de pêche (PNE).

La déforestation est une cause de perte de biodiversité, alors même que les écosystèmes forestiers de Guinée¹⁴ abritent une biodiversité remarquable, par exemple la plus grande population de chimpanzés d'Afrique de l'Ouest. La biodiversité est aussi menacée par **l'extension du front agricole, le braconnage et le trafic de faune**. Le braconnage est un phénomène majeur dans la plupart des parcs. Par exemple, le marché de viandes de brousse de Faranah serait massivement approvisionné avec des animaux abattus dans le haut Niger (braconnage pratiqué dans l'aire centrale de la Mafou) (Ibid.). Il existe aussi de cas de **conflits hommes/faune** (chimpanzés dérangent les riverains aux alentours du mont Nimba ; déplacement d'éléphants en dehors de leur zones habituelles en Guinée

forestière¹⁵, menace possiblement sous-estimée des morsures de serpent, qui causeraient 3600 décès et 4600 amputations chaque année,¹⁶ bien plus que les estimations officielles, etc.). Enfin, des **barrages** mal conçus peuvent avoir un effet néfaste sur la flore, la faune et les micro-organismes.

Au niveau des ressources maritimes, la **pêche illicite** (impliquant l'utilisation d'engins de pêche non durable et la surpêche), combinée à la dégradation des ressources en eau, menacent la faune démersale (poissons vivant près des fonds marins). A Tristao, dans les îles Alcatraz et Loos, la pêche industrielle est mal contrôlée, menant à des incursions dans des zones côtières prohibées.

4.2.2 Gestion des déchets et pollution de l'eau et des sols

L'incapacité à gérer correctement les quantités croissantes des **déchets domestiques et industriels**, surtout à Conakry, entraîne une pollution considérable. Les limites des systèmes de gestion existants sont aggravées par des comportements qui renforcent les facteurs de risque, notamment sanitaires et d'insalubrité. De nombreux dépôts anarchiques se trouvent au sein des quartiers, tandis que les déchets et les eaux ménagères sont déversés dans les caniveaux, les rivières et en bordure de mer. Pendant la saison humide, l'encombrement des caniveaux provoque l'inondation de certains quartiers et routes et favorise le développement de maladies à transmission vectorielle et hydrique.

La pollution du littoral entraîne la **pollution biologique et chimique** de l'eau et l'infestation parasitaire et bactériologique des ressources vivantes. Le rejet direct dans la mer de résidus d'hydrocarbures constitue une menace supplémentaire, tout comme le rejet industriel d'huiles usagées, par exemple par les savonne-

ries, les usines de production de peintures ou les brasseries. Se pose aussi le problème de la **pollution plastique**. Enfin, il existerait des pratiques de pêche nocives pour l'environnement, telles que le pêche à l'explosif et l'empoisonnement avec des produits chimiques dont le cyanure (présent en quantité dans les mines d'or de Haute Guinée).

Les **intrants chimiques (pesticides et engrais)** ont connu un véritable boom ces dernières années, à la suite d'une politique de subventions publiques. Partie de quasiment rien il y a encore 15 ans, leur utilisation est désormais généralisée. Bien que contribuant à une meilleure productivité, certains pesticides comprennent des principes actifs toxiques, interdits dans l'Union Européenne (Adapt'Action). Les **herbicides** sont aussi désormais utilisés à (sur)dose croissante, notamment dans les cultures industrielles telle que le coton, le café, l'ananas, le palmier à huile et la banane, ce qui pose des problèmes sanitaires et agronomiques (Ibid.).

¹³ <https://meef-guinee.org/deforestation-effrenee/>

¹⁴ Le pays compte plusieurs types d'écosystèmes forestiers distincts tant dans leur physionomie que dans leur composition floristique : mangrove en Guinée Maritime ; forêts denses humides en Guinée Forestière, en Moyenne Guinée et en Guinée Maritime sur les crêtes des montagnes, dans les dépressions et les galeries ; forêts denses sèches et forêts claires en Haute Guinée et Moyenne Guinée ; savane boisée en Haute Guinée, Moyenne Guinée et en Guinée Maritime.

¹⁵ (210) En Guinée : « c'est la première fois qu'on voit des éléphants en ville ! » - YouTube

¹⁶ <https://www.snakebitefoundation.org/projects-1>

4.2.3 Pollution de l'air

Peu de données sont disponibles sur les taux de pollution de l'air. Toutefois, cette dernière est élevée en milieu urbain, notamment à Conakry et les autres

grandes villes. Voir l'analyse ci-dessous sur les Risques urbains et infrastructureux pour de plus amples détails.

Tableau 3 : Sources de la pollution de l'air et zones affectées en Guinée selon la Direction Nationale de l'Assainissement et du Cadre de Vie

Source	Lieu
Trafics aériens	Conakry
Transport urbain	Territoire national
Gaz d'origine animal, culture de riz, gaz naturel	Territoire national
Systèmes de réfrigération et de climatisation	Conakry et zones industrielle
Engrais azotés en agriculture	Territoire national
Combustion domestique et moteurs diesels	Territoire national
Cheminées des usines de textiles, savonneries, brasseries, agro-alimentaires, emballages, plastique	Territoire national
Port autonome de Conakry et le port de Kamsar	Kaloum, Kamsar
Carrières	Territoire national
Usine de sciage de bois	Guinée forestière
Extraction d'huile de palme et de Karité	Basse Guinée, Haute Guinée, Guinée forestière
Briqueteries	Territoire national
Dépôt pétrolier	Conakry
Grands moulins de Guinée (usine de farine)	Dubréka
Pollution côtière	Zones côtières

Source : Document de stratégie de prévention et de gestion de la pollution de l'air, Direction nationale de l'Assainissement et du Cadre de vie. (décembre 2010)

4.2.4 Secteur minier

L'exploitation minière est pratiquée dans les quatre zones naturelles de la Guinée. Elle est d'ailleurs en pleine explosion. La production de bauxite est passée de 20,2 millions de tonnes (Mt) en 2014 à 87,7 Mt en 2020, soit une augmentation de 334% (CDN). La région bauxitique du nord-ouest de Boké est dans une dynamique de développement sans précé-

dent. Les investissements globaux dans les projets miniers pourraient atteindre 50 milliards de dollars dans la prochaine décennie (Ibid.). Ces **activités industrielles** exercent une forte pression sur l'environnement : elles bouleversent les sols, détruisent les bas-fonds (terres agricoles) et causent la dégradation des écosystèmes forestiers, particulièrement

avancée au niveau des sites miniers. Par ailleurs, des boues rouges sont déversées dans les cours d'eau, comblant les rivières, les fleuves et les mares et provoquant des pollutions et des problèmes de disponibilité d'eau potable. Concernant **l'orpaillage artisanal**, l'exploitation aurait été multipliée par cinq ces 30 dernières années, se concentrant sur environ 200 sites dans cinq préfectures de Haute Guinée (Dinguiraye, Kankan, Kouroussa, Mandiana, Kérouané et Siguiri), occupant près de 200 000 personnes. La production artisanale est substantielle : 12 t/an, contre 18 t/an pour l'exploitation industrielle (Adapt'Action).¹⁷ Ce type d'orpaillage cause de nombreux dégâts environnementaux : trous, campements temporaires avec

besoins en étais (pièce de charpente) et bois de feu, pollutions liées à l'utilisation de cyanure et de mercure, etc. Il provoque de plus une véritable « fièvre de l'or » menant à de plus en plus d'accidents. Parmi les éboulements récents les plus meurtriers, on compte celui du 8 mai 2021 qui a fait 15 morts à Tatakourou, dans la préfecture de Siguiri¹⁸ et celui de mars 2022 à Gaoual, qui a fait une vingtaine de morts.¹⁹

Enfin, l'activité minière cause de nombreux **dégâts sociaux**, du captage (désapprouvé) de la main d'œuvre rurale, de conflits entre orpailleurs, avec les autorités ou les sociétés minières, à la prostitution et la consommation de drogue.

4.2.5. Impacts sur les enfants

Santé – Les enfants victimes de travail, notamment dans le secteur minier, sont confrontés à des risques sanitaires majeurs et multiformes, comme l'inhalation des substances nocives (mercure).

Aucune donnée désagrégée n'a été identifiée concernant l'impact de la pollution de l'air sur la santé des enfants. Toutefois, les données disponibles au niveau global (non spécifiques à la Guinée) indiquent que les enfants sont touchés de manière disproportionnée (Prunicki, M., et al., 2021).

Protection – La dégradation de l'environnement en zone rurale, couplée au changement climatique, amène de nombreuses personnes (jeunes filles et garçons ruraux, exploitants agricoles) à migrer en ville et dans les régions d'exploitation minière. Dans les préfectures d'où partent ces jeunes et adultes migrants, les bouleversements de la structure par âge et par sexe de la population ont des implications pour les enfants restés derrière avec les membres du foyer les plus vulnérables. D'autres (enfants guinéens et enfants migrants) accompagnent leur famille et se retrouvent déplacés dans des cadres de vie peu protecteurs.

Le Comité des droits de l'enfant a pointé les problèmes liés au travail des enfants dans les exploitations minières, « y compris sous ses pires formes » (CDE 2019). Les enfants, particulièrement les filles, y sont contraints de parcourir de longues distances à pied pour aller chercher de l'eau potable, sont victimes de violences sexuelles et sont également plus susceptibles de quitter les bancs de l'école.

Des dangers spécifiques aux sites miniers incluent la présence de puits traditionnels (kolon), peu profonds (quelques mètres, rarement plus de 10) et assez étroits (environ 1 mètre de diamètre), qui créent des risques d'accident pour les enfants. Des enfants participent aussi à l'exploitation minière en tant que telle, accompagnant les femmes (qui restent en surface et lavent/trient les déblais) ou les hommes (qui creusent pendant des semaines voire des mois dans une cheminée, parfois à plus de 50 mètres, malgré les risques d'éboulement) (Adapt'Action).

¹⁷ L'extraction d'or est menée de façon industrielle par la Société AngloGold Ashanti de Guinée (SAG) sur la Commune de Kintinian, dans la Préfecture de Siguiri, et surtout de façon artisanale dans de très nombreux sites éparpillés en Haute Guinée.

¹⁸ Siguiri : un nouvel éboulement meurtrier à Tatakourou avec un lourd bilan ! – GuinéeNews© (guineenews.org)

¹⁹ La Guinée déplore une vingtaine de morts, après un éboulement sur une mine d'or artisanale dans le nord-ouest (agenceecofin.com)



© UNICEF / Mamadoua Bangoura

Sous-groupes vulnérables

Filles et adolescentes

Sécurité alimentaire et nutrition – Les filles, les adolescents et les femmes sont souvent les premières affectées par la déforestation, du fait de leur dépendance aux activités de collecte de produits forestiers non-ligneux, qui sont essentiellement fémi-

nines. Les produits sont généralement réservés pour l'autoconsommation au sein de la famille, ce qui signifie qu'une réduction de l'activité crée de l'insécurité alimentaire.

4.3 Autres aléas naturels

Répartition géographique : La préfecture de Gaoual est la seule à avoir été touchée par un séisme de grande ampleur. Toutefois, l'ensemble du pays est à risque, à commencer par la préfecture de Kindia, récemment touchée par des tremblements de terre de faible ampleur, susceptibles de causer la rupture d'un barrage.

Tableau 4 : Principaux impacts des autres aléas naturels sur les enfants

Secteur	Principaux impacts sur les enfants	Sous-groupes vulnérables
Général	<ul style="list-style-type: none"> Décès et blessures résultant d'un séisme Impact possible sur la santé mentales des enfants et adolescents 	Enfants résidant dans des zones à risque ; enfants en situation de handicap

(Aucun impact spécifique aux enfants n'a été identifié par cette catégorie d'aléas, mis à part les impacts directs pour les communautés résidant dans les zones à risque)

Les risques de **séismes** ne sont pas à négliger en raison de leur impact potentiel. Le premier séisme signalé et documenté date du 2 au 4 novembre 1892, à Conakry. Celui du 22 décembre 1983 à Koumbia près de Gaoual (nord-ouest du pays), de magnitude 6,3 sur l'échelle de Richter, a causé environ 300 morts et affecté 20 000 personnes.

Plus récemment, des secousses sismiques (possiblement causées par des activités minières) ont été signalées dans la commune rurale de Souguéta, dans la préfecture de Kindia. D'octobre 2020 à octobre 2021, une série de séismes a cette fois été ressentie dans les préfectures de Kindia et Téliélé, y compris aux alentours du barrage hydroélectrique de Souapiti. Les autorités ont décrété un interdit de construction dans un rayon autour de la zone (au cas où le barrage devait céder).²⁰ Des secousses continuent enfin de se produire non seulement à Koumbia mais aussi sur le littoral et à l'extrême nord du massif du Fouta-Djalon (préfecture de Mali).

²⁰ Kindia : Séisme de magnitude 5,0, la secousse ressentie jusqu'à Conakry - Guinee360



4.4 Maladie à virus Ébola, COVID-19 et autres maladies épidémiques

Répartition géographique : Ensemble du territoire, avec des zones vulnérables dont la région de Nzérékoré et le littoral concernant les épidémies passées de maladie à virus Ebola et de choléra, ainsi que l'apparition récente de nouvelles maladies (fièvre de Lassa, maladie à virus Marburg). La flambée actuelle de la rougeole et dans une moindre mesure de la méningite touche l'ensemble du territoire (avec certaines zones à haut risque), tout comme le paludisme qui reste la première cause de décès parmi les enfants de moins de 5 ans. D'autres maladies comme la diarrhée et les infections respiratoires aiguës (IRA) sont répandues. L'ensemble de la population reste enfin à haut risque face à l'épidémie de VIH/SIDA.

Tableau 5 : Principaux impacts des maladies épidémiques sur les enfants

Secteur	Principaux impacts sur les enfants (Essentiellement maladie à virus Ebola et COVID-19)	Sous-groupes vulnérables
Général	<ul style="list-style-type: none"> Impacts socio-économiques (liés aux mesures de distanciation sociale au cours de l'épidémie de maladie à virus Ebola et de COVID-19) menant à une pauvreté et des inégalités exacerbées, entraînant une aggravation des privations des droits de l'enfant (santé, nutrition, éducation, protection et niveau de vie). Stigmatisation des survivants ou enfants affectés (orphelins par exemple) 	Enfants de moins de 5 ans ; filles et adolescentes ; jeunes ; enfants vivant avec un handicap
Santé, nutrition, eau & assainissement	<ul style="list-style-type: none"> Diminution générale du niveau d'accès aux services de santé (offre et demande) Impact sur la prévention/réponse à d'autres maladies épidémiques (ex : interruption de campagnes de vaccination et réallocation des ressources pour répondre à la pandémie de COVID-19) Impacts sur la santé mentale Insécurité alimentaire accrue, malnutrition 	
Protection	<ul style="list-style-type: none"> Impacts sécuritaires (discrimination des personnes affectées dont les enfants, tensions communautaires). 	
Education	<ul style="list-style-type: none"> Accès limité à l'éducation (à travers la fermeture des écoles et l'interruption des services associés : cantines scolaires, services de protection de l'école, etc.) Propagation intra-scolaire Abandon scolaire Stigmatisation et discrimination en milieu scolaire Pertes d'apprentissage 	

Impacts liés au genre	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des niveaux de violence domestique (touchant filles et garçons), des violences basées sur le genre (physique/sexuelle) et augmentation des taux de mariage d'enfants et de grossesse précoces. • Augmentation du risque d'abandon scolaire chez les filles et adolescentes • Augmentation du travail non-rémunéré (travaux des soins, tâches ménagères), souvent à la charge des femmes et filles
Genre	<ul style="list-style-type: none"> • Impact sur l'autonomisation économique des femmes et jeunes filles
Moyens de subsistance	<ul style="list-style-type: none"> • Chômage (jeunes) • Inflation • Pertes de revenu

L'épidémie de **maladie à virus Ebola**, qui a touché la Guinée de fin 2013 et 2016, a mis à nu la fragilité du système de santé guinéen. Outre un manque d'expertise et d'expérience en matière de réponse, les défis ont inclus des ruptures de stock de médicaments, de vaccins et de fournitures médicales ; des infrastructures défaillantes et l'éloignement des établissements de santé ; la distribution inadéquate des ressources humaines ; et de faibles capacités à fournir des services élémentaires en matière de santé, de nutrition, d'eau et d'assainissement. Faute d'avoir été formellement identifiée plus tôt, l'épidémie n'a été officiellement déclarée qu'en mars 2014, alors que les études rétrospectives de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et du Gouvernement ont conclu que le premier cas de la maladie était survenu trois mois plus tôt dans le pays avant de se propager dans la sous-région (essentiellement en Sierra Léone et au Libéria). Après la fin officielle de l'épidémie, le total cumulé des cas déclarés (suspects-probables-confirmés) s'établissait à 3 814, dont 2 544 décès enregistrés, soit un taux de mortalité de 67%.

En outre, des facteurs culturels, historiques et géographiques ont pu favoriser la flambée épidémique, dont la mobilité des populations, des frontières

poreuses, les séquelles d'années de troubles sécuritaires dans la région, et des traditions culturelles très enracinées dictant de prodiguer des soins attentionnés aux malades et d'entourer leur corps d'un rituel s'ils décèdent (UNICEF 2015). Les rumeurs qui se sont répandues en Guinée au cours de l'épidémie - accompagnées de campagnes de désinformation sur les modes de prévention et de transmission de la maladie, ainsi que d'un manque de préparation des autorités sanitaires - ont illustré le manque de confiance des populations locales envers les structures sanitaires.

Depuis le début des années 1990, d'importantes épidémies de **choléra** ont aussi été enregistrées dans le pays, notamment en 1994, 1999, 2001 et 2004-07, 2012 et 2013. Les démarrages épidémiques ont eu lieu principalement dans les régions côtières, dans les préfectures de Forécariah, Boké, Boffa et Conakry. À chaque saison des pluies, la prolifération des agents vecteurs, due à la mauvaise gestion des déchets, fait ressurgir les risques, bien que ces derniers semblent avoir baissé au cours de la décennie passée du fait de certaines mesures de prévention. La base de données EM-DAT²¹ a recensé un total de 814 décès du choléra depuis 1994.

²⁰ Kindia : Séisme de magnitude 5.0, la secousse ressentie jusqu'à Conakry - Guinée360

²¹ EM-DAT est une base de données globale sur les catastrophes naturelles et technologiques, contenant des données de base sur l'occurrence et les effets de plus de 21 000 catastrophes dans le monde, de 1900 à nos jours. EM-DAT est gérée par le Centre de Recherche sur l'Epidémiologie des Désastres (CRED) de l'École de santé publique de l'Université catholique de Louvain, Belgique.

L'année 2021 a été marquée par une série **d'épidémies simultanées de rougeole (de retour en force en 2022²²), poliomyélite (résurgence épidémique depuis juillet 2020²³), fièvre de Lassa** et d'une nouvelle épidémie de maladie à virus Ebola, aux effets contrôlés²⁴ (sans compter l'épidémie de COVID-19 analysée ci-dessous). De plus, des premiers cas et un premier décès de **maladie à virus Marburg** ont été détectés en 2021 et 2022. Ce virus appartient à la même famille que le virus Ébola. Tout comme ce dernier et la fièvre de Lassa, la maladie est apparue dans la région de Nzérékoré.²⁵

Le **paludisme** reste une menace majeure et persistante avec une prévalence estimée à 15 % en 2017. Il s'agit de l'endémie majeure dans le pays, malgré une diminution importante par rapport à 2002 (prévalence estimée à 45 %).²⁶

Sur un plan de santé publique, la Guinée a été relativement épargnée par l'épidémie de **COVID-19**, avec officiellement 36 535 cas pour 779 décès fin avril 2022.²⁷ Toutefois, combinées aux effets à long terme de l'épidémie de maladie à virus Ebola, l'épidémie de COVID-19 a conduit à une réduction des efforts de

lutte contre d'autres risques épidémiques comme le paludisme et le **VIH/SIDA** (qui fait l'objet d'une stratégie couvrant la période 2018-2022). Il s'agit aussi de redoubler d'efforts pour prévenir et traiter les **maladies tropicales négligées**.

De plus, la population continue à être affectée par les effets secondaires (socio-économiques) de l'épidémie de COVID-19. En septembre 2021, presque 8 répondants sur 10 déclaraient avoir perdu une partie ou la totalité de leurs revenus depuis début 2020, et presque la moitié avoir sauté des repas au cours de la semaine précédente (PERC). De même, le manque de moyens est la raison la plus invoquée pour éviter ou reporter de soins médicaux. En 2020, la double crise sanitaire (reprise post-Ebola et COVID-19) n'avait pourtant pas freiné la croissance économique qui se maintenait à 7%, portée par les résultats obtenus par le secteur minier au cours de l'année avec une forte augmentation mondiale de la demande en bauxite. Les prévisions pour 2021 étaient moins optimistes (5,2%) du fait des répercussions de la crise sanitaire sur les autres secteurs de l'économie (CDN) et sur l'inflation en cours, notamment sur le prix des denrées alimentaires de base.

Menaces potentielles à la santé publique

Depuis 2020, la pandémie de COVID-19 et ses caractéristiques imprévisibles ont capté l'essentiel de l'attention des politiques publiques, tout comme l'avait fait la maladie à virus Ebola auparavant. Toutefois, la Guinée pourrait être exposée à de nouvelles flambées épidémiques inattendues.

Par ailleurs, si le paludisme est avéré être climato-sensible, la relation précise entre son taux de pré-

valence (y compris chez les enfants) et le changement climatique reste incertaine. Une perspective d'espoir est la recommandation d'octobre 2021 de l'OMS sur l'utilisation du vaccin antipaludéen RTS,S/AS01 (Mosquirix) chez les enfants d'Afrique subsaharienne,²⁸ par ailleurs autorisée par le Niger en avril 2022 (à la suite des essais menés au Ghana, Kenya et Malawi depuis 2019).

22 Choléra au Cameroun, fièvre jaune en Ouganda, rougeole en Guinée : le bulletin de santé de l'Afrique (agenceecofin.com)

23 C'est parti pour 4 jours de vaccination contre la poliomyélite | UNICEF

24 Déclarée en février 2021, officiellement terminée dès le mois de juin, pour un total de 23 cas pour 12 décès.

25 À ce jour, 14 foyers de la maladie à virus de Marburg ont été signalés depuis 1967 et ont été principalement enregistrés en Afrique subsaharienne. Le cas le plus récent en Guinée est aussi le premier enregistré en Afrique de l'Ouest. Toutefois, il a été établi que le virus circule dans des pays où aucun cas de maladie du virus de Marburg n'a été diagnostiqué à ce jour, à savoir notamment le Gabon, la Zambie et la Sierra Leone. L'épidémie la plus importante et la plus meurtrière à ce jour est survenue en Angola en 2004-2005.

26 Guinea | Severe Malaria Observatory

27 Coronavirus Disease 2019 (COVID-19) – Africa CDC. Néanmoins, il est prudent de relativiser ce constat compte tenu du nombre relativement faible de tests de dépistage réalisés.

28 <https://www.who.int/news/item/06-10-2021-who-recommends-groundbreaking-malaria-vaccine-for-children-at-risk>

29 <https://www.severemalaria.org/fr/pays/guin%C3%A9>

30 <https://www.state.gov/reports/2021-trafficking-in-persons-report/guinea/>

Impacts sur les enfants

Santé – En 2022, plus de 2,2 millions d'enfants de moins de 5 ans ont besoin d'être vaccinés en Guinée contre la poliomyélite et 604 404 contre la rougeole, du fait de la sous-utilisation des services de santé pendant l'épidémie de COVID-19. La menace du paludisme concerne quant à elle avant tout les enfants de moins de 5 ans. Le pourcentage de décès dus au paludisme au sein de ce groupe d'âge serait de 16,3%, correspondant à 7 000 décès par an, pour un taux de mortalité de 98 pour 1 000.²⁹ En 2020, la prévalence du paludisme parmi les moins de 5 ans était plus élevée dans les régions de Nzérékoré, Faranah, Kindia et Kankan.

Enfin, les risques de traumatismes psychologiques pour les enfants ont été bien souvent ignorés ou peu pris en charge, tout comme la vulnérabilité accentuée des enfants ayant perdu un ou deux parents, aussi bien lors de l'épidémie de maladie à virus Ébola de 2013-2016 que dans le cadre de l'épidémie de COVID-19 en cours.

Nutrition – L'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'état nutritionnel des populations vulnérables n'a pu être examiné dans le cadre de cette analyse CRIA. Cependant, ses impacts socio-économiques ont probablement conduit à une augmentation des niveaux de malnutrition.

Éducation – En 2014, pour éviter que l'école ne devienne un lieu de propagation de la maladie à virus Ebola, le Gouvernement a retardé la rentrée scolaire de six mois sur l'ensemble du territoire, de juin 2014 à janvier 2015. En dépit de cette rentrée tardive et des dispositions prises (équipements d'hygiène, mesures sanitaires), des écoles ont dû fermer du fait de la réticence des populations à appliquer les règles d'hygiène ou à y envoyer leurs enfants. D'autres ont été mises en quarantaine pour cause de cas suspects d'Ebola.

Les fermetures d'écoles dues à l'épidémie de COVID-19 ont touché plus de 2,8 millions d'enfants. Si les écoles ont rouvert fin octobre 2021, la presse a rapporté que certaines familles pourraient ne pas avoir les moyens d'y renvoyer leurs enfants. Les répondants dont les revenus sont les plus faibles ont été plus nombreux à déclarer que l'éducation était une préoccupation

pour eux (37% contre 29% des répondants dont les revenus sont les plus élevés) (PERC).

Par ailleurs, malgré les efforts du gouvernement, seule une minorité des enfants a eu accès à un enseignement en ligne de qualité, ce qui a probablement aggravé les inégalités en matière d'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul, notamment dans les zones rurales où la connectivité à internet est limitée en raison notamment du manque d'accès à l'électricité.

Protection – Lors de l'épidémie de maladie à virus Ébola de 2013-2016, de nombreux enfants, filles et garçons issus de milieux vulnérables se sont retrouvés exposés à des risques d'exploitation et de travail spécifiques dans les zones affectées, à cause de la baisse de la fréquentation scolaire.

De même, la fermeture prolongée des écoles du fait de l'épidémie de COVID-19 a été problématique du point de vue de la protection, car les écoles constituent un espace sûr où les enfants peuvent signaler les abus et recevoir des informations sur la prévention des risques et les services disponibles. Des sources indiquent que la violence contre les enfants (et les femmes) a augmenté de 20% lors de la pandémie (ONU Femme et al.) et qu'un nombre croissant d'enfants sont partis travailler dans les mines durant cette période.³⁰

Sous-groupes vulnérables

Filles et adolescentes

Protection – L'épidémie de COVID-19 a probablement exacerbé les vulnérabilités liées au genre. Elle aurait en particulier accentué la pratique des mariages précoces, particulièrement au sein de foyers à faibles revenus cherchant à alléger leurs charges dans un contexte où nourrir tous les membres de la famille serait devenu plus difficile.

Les limitations de déplacement ont pu avoir des implications, soit positives, en termes de répartition plus équitable des tâches, soit négatives, en ce qui concerne l'augmentation des violences basées sur le genre, les hommes déresponsabilisés passant plus de temps à domicile.

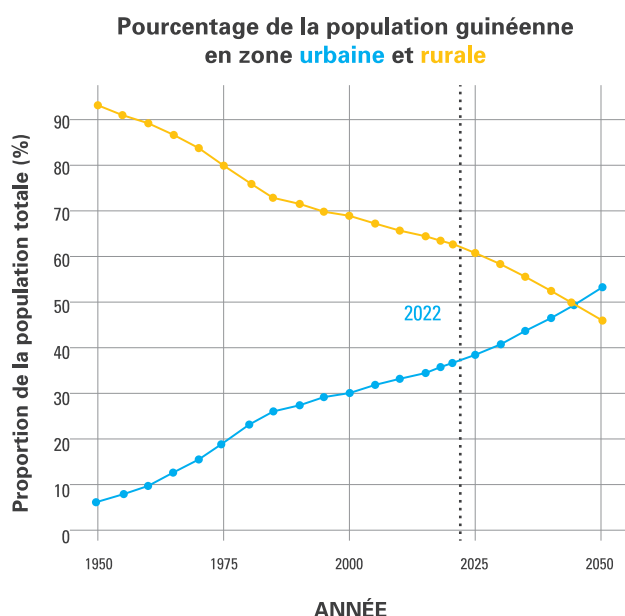
4.5 Aléas en milieu urbain

Répartition géographique : Les grands centres urbains (Conakry, Nzérékoré, Kankan), ainsi que les principaux axes routiers sont logiquement les plus vulnérables aux risques urbains et périurbains. Cela inclut les accidents de la route, les incendies et les risques d'accidents chimiques ou technologiques. Tous les autres aléas sont particulièrement visibles en milieu urbains (ex : inondations, mauvaise gestion des déchets, flambées épidémiques, etc.).

Tableau 6 : Principaux impacts des aléas en milieu urbain sur les enfants

Secteur	Principaux impacts sur les enfants	Sous-groupes vulnérables
Impacts disproportionnés/ spécifiques d'autres aléas en zone urbaine	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts des événements climatiques extrêmes dont les inondations (lié aux conditions de vie/logement précaires) ou des événements à évolution lente (élévation du niveau de la mer, exode rural). • Impacts socio-économiques des épisodes épidémiques (notamment la pandémie de COVID-19), qui affectent le secteur informel. • Exposition accrue à des maladies épidémiques (dans les quartiers informels) • Pollution de l'air et de l'eau 	Enfants résidant dans des zones à risque, enfants en situation de handicap, filles et adolescentes, enfants en situation de rue, jeunes.
Protection de l'enfance	<ul style="list-style-type: none"> • Impact des décisions administratives liées à l'occupation jugée illégale de zones à risque (déplacement forcé sans mesure de relogement); • Augmentation de la vulnérabilité (et du nombre) d'enfants en situation de rue • Exposition aux accidents de la route, aux incendies • Insécurité • Travail des enfants • Traite des enfants • Exposition à la violence sociale et stratégies d'adaptation négatives, ex : consommation de drogues (jeunes) 	
Genre	<ul style="list-style-type: none"> • Exposition des filles à l'exploitation et aux abus sexuels • Impact lié aux inégalités de genre et les discriminations favorisant le mariage d'enfants 	

Image 2 : Evolution du pourcentage de la population guinéenne vivant en milieu rural et urbain



Source : World Urbanization Prospects

Le taux de croissance urbaine rapide de la Guinée n'est pas sans poser de défis. Parmi les aléas examinés, la question de la **gestion des déchets** est certainement la plus perceptible en milieu urbain, à Conakry et ailleurs. Dans la capitale, de nombreux dépôts anarchiques se trouvent au sein des quartiers, malgré la présence de la décharge de la « Minière » (Dar Es Salaam), principale décharge publique de la capitale. La fermeture de cette dernière, située à proximité immédiate de quartiers d'habitations précaires et où un éboulement a fait une dizaine de morts en 2017³¹, est prévue de longue date. Toutefois, la mise en œuvre du nouveau site, identifié, borné et surveillé à 60 km de Conakry, reste en suspens faute de financement.

Dans la plupart des communes urbaines à l'intérieur du pays et dans les quartiers pauvres et informels de Conakry, les **canaux de drainage** demeurent inexistant. Seule la commune de Kaloum à Conakry et les cités minières de Kamsar, Fria et Sangarédi disposent d'un réseau d'égout toutefois insuffisant en termes de couverture spatiale. Jusqu'à son rempla-

cement en 2006, celui de Kaloum, datant de 1954, était très dégradé. Actuellement, les autres communes de Conakry ne sont pas encore équipées.

Toujours à Conakry, des convois fréquents transportant des produits dangereux tels que le cyanure (pour le secteur minier) empruntent des zones très habitées le long d'axes mal sécurisés, malgré l'état dégradé du réseau routier et l'étroitesse de la presqu'île, accentuant les **risques d'accidents chimiques ou technologiques**. Des structures très sensibles telles que des dépôts d'hydrocarbures se trouvent par ailleurs en pleine ville, comme dans le quartier de Cité Chemins de Fer, près du port de la capitale.

Le **réseau routier**, d'une longueur totale de 43 493 km (PNE), assure la quasi-totalité des transports à l'intérieur du pays. Or, seules 14% des routes revêtues et des routes nationales en terre étaient en bon état en 2016 (SNDD). Le nombre de véhicules en circulation a pourtant rapidement augmenté au cours de la dernière décennie (doublement du nombre de voitures particulières de 2013 à 2019). La seule ligne ferroviaire publique (Kankan-Conakry) a cessé de fonctionner en 1995. Depuis 2004, les **accidents de la route** intra et interurbains représentent le seul type de décès lié à des blessures figurant dans le top 10 des causes de décès en Guinée ; depuis 2010, ils font partie du top 8, devançant le VIH/SIDA, la tuberculose ou la méningite.³³ Des milliers de vies (au moins 3 643 en 2018) sont fauchées par des accidents de la route chaque année, ce qui place la Guinée au 20^{ème} rang mondial en termes de taux de mortalité pour 100 000 habitants.³⁴ La base de données EM-DAT recense 34 accidents de transports parmi les plus meurtriers (entre 10 et 70 morts ; 1185 morts et 369 blessés au total), essentiellement des accidents de la route mais aussi des accidents de ferry en 1992 et 1995 (respectivement 356 et 100 morts).

En lien au changement climatique, il importe de souligner l'expansion urbaine anarchique allant jusqu'à

³¹ Guinée: des morts dans l'éboulement d'une décharge en banlieue de Conakry (rfi.fr)

³² Selon les données de la Direction nationale des Transports Terrestres in : INS 2018.

³³ <https://www.who.int/data/gho/data/themes/mortality-and-global-health-estimates/ghe-leading-causes-of-death>

³⁴ <https://www.worldlifeexpectancy.com/guinea-road-traffic-accidents>

l'occupation de zones à risques (vasières, exutoires naturels, flancs de montagnes, etc.). Presque tous les sites industriels réservés dans le cadre du plan d'urbanisation du pays sont occupés, faute de sécurisation, particulièrement à Conakry.

Sur le plan de l'habitat, les logements spontanés et précaires prédominent, dans un contexte de coût élevé des matériaux de construction et des terrains et de manque de politique d'accès au logement. Par le passé, le Gouvernement a mené des **campagnes de démolition** de masse à Conakry (quartier de Kaporo Rails en 1998 et, plus récemment, quartiers de Kaporo Rail, Kipé 2 et Dimesse en 2019³⁵), au motif d'occupation illégale, sans solution de relogement. Cela a placé certaines familles dans une situation d'extrême précarité, comme celles résidant au

niveau de la décharge de la Minière. Enfin, plusieurs immeubles en construction se sont écroulés depuis 2012, faisant des victimes, tandis que les incendies en milieu urbain (logement, marchés, etc.) sont fréquents.³⁶

Enfin, différentes formes de **pollution invisible** affectent les populations urbaines, dont des nuisances olfactives (potentiellement dangereuses pour la santé), des niveaux excessifs de bruit (> 55 décibels), provoquant des troubles de voisinage, ainsi que des formes de **pollution visuelle**, telles que les dépôts d'ordures et des sachets plastiques accrochés au sein du paysage urbain. L'ensemble de ces pollutions entraînent des conséquences tant sanitaires que psychiques.

Impacts sur les enfants

Protection – Les enfants, notamment les enfants en situation de handicap (à la mobilité réduite) sont particulièrement vulnérables aux aléas urbains (et interurbains) tels que les accidents de la route. Selon la direction de la sécurité routière, il a eu 111 cas d'accidents de la route impliquant des mineurs dont 37 cas à Conakry en 2019.

En outre, les enfants vulnérables en milieu urbain peuvent être la cible de violences, en particulier les enfants en situation de rue.

Protection/santé – Les phénomènes d'exode rural et de paupérisation urbaine entraînent les jeunes (parfois des enfants) vers des **comportements à risque**, tels que la consommation de drogue et d'alcool. La toxicomanie est un réel problème à Conakry et d'autres centres urbains à travers la Guinée. La région de Kindia par exemple connaît une prolifération de la vente et de la consommation de drogue par les jeunes (PNDES).

A Conakry, de nombreux enfants ont **accès à la décharge** de la Minière ou celle du kilomètre 36, cherchant dans les montagnes de déchets des objets à revendre, malgré les risques encourus, dont blessures et intoxications. Les enfants sont notamment les principaux récupérateurs de ferrailles obtenue à travers la combustion sauvage et non contrôlée de pneus.

En lien à la problématique de l'habitat précaire et de la pauvreté urbaine, le Comité des droits de l'enfant jugeait en 2013 « inquiétant que de nombreux enfants [en Guinée] meurent chaque année à la suite d'**accidents domestiques** évitables et pourtant très fréquents », qu'il s'agisse d'accidents classiques (ex : chutes, brûlures, incendies domestiques) ou atypiques comme l'absorption de soude caustique, utilisée pour la production artisanale de savons, détergents, désherbants et autres teintures.

³⁵ <https://www.hrw.org/fr/news/2019/06/18/guinee-des-expulsions-forcees-draconiennes>

³⁶ Construction à Conakry : comment empêcher que les immeubles ne s'effondrent ? – GuinéeNews© (guineenews.org)

4.6 Facteurs de fragilisation de la cohésion sociale

Répartition géographique : L'instabilité socio-politique, les tensions intercommunautaires, les conflits fonciers et les risques liés au manque d'Etat de droit en Guinée concernent plus particulièrement certaines régions, notamment Conakry, Nzérékoré, les zones d'exploitation minière et certaines zones frontalières.

Tableau 7 : Principaux impacts des facteurs de fragilisation sociale sur les enfants

Secteur	Principaux impacts sur les enfants	Sous-groupes vulnérables
Général	<ul style="list-style-type: none"> • Décès et blessures 	Jeunes hommes, enfants en situation de rue
Protection de l'enfance	<ul style="list-style-type: none"> • Instrumentalisation dans le cadre de - et forte exposition à des - violences politiques ou intercommunautaires • Détention prolongée des mineurs en conflit avec la loi • Accès limité à la justice • Adoption de comportements à risque 	
Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts sur la santé mentale des enfants 	
Education	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbations des services éducatifs • Abandon scolaire 	
Genre	<ul style="list-style-type: none"> • Violences basées sur le genre 	
Moyens de subsistance	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilité réduite • Pertes de revenu 	

4.6.1. Instabilité socio-politique

La société guinéenne souffre des séquelles de longues années d'un régime autoritaire et d'une période d'instabilité socio-politique, notamment depuis la fin des années 1990. Parmi les épisodes de violence qui ont émaillé son histoire récente, le pays reste marqué par le massacre du 28 septembre 2009, lors duquel les forces d'opposition réunies au stade de Conakry avaient été réprimées dans le sang (150 morts). La **frustration sociale** et la **demande de justice** ont continué à entraîner des manifestations violentes, impliquant souvent la jeunesse, tandis

que l'application de l'accord du 12 octobre 2016 (portant sur la réforme de la commission électorale, entre autres) est devenue un sujet de discord politique. Les nombreux cas de manifestants tués par les forces de sécurité (au moins 50 d'octobre 2019 à juillet 2020) suivi de l'éventualité du troisième mandat du Président Alpha Condé sont venus ajouter à la crispation du climat politique, menant au coup d'État militaire de septembre 2021, depuis lequel la situation sécuritaire est restée relativement calme. Compte tenu de sa position, Conakry se distingue

par le nombre d'incidents liés aux protestations ou aux émeutes (62% des incidents reportés entre 2000 et 2016) (RESEN). Il a toujours été difficile de distinguer le caractère politique ou social de ces violences, qui parfois co-existent avec une violence de type criminelle, lorsque des gangs s'infiltrent au sein des manifestants. Cependant, l'instrumentalisation des litiges politiques au niveau communautaire a toujours existé.

4.6.2. Tensions intercommunautaires

Au-delà des violences politiques, des tensions intercommunautaires parfois violentes ont régulièrement lieu dans certaines régions du pays, notamment les préfectures de Nzérékoré et de Macenta où des affrontements – souvent initialement provoqués par des

Au cours des dernières crises sanitaires (épidémies de maladie à virus Ebola et de COVID-19), le degré de défiance envers les autorités s'est illustré par l'imposition de mesures de prévention et la résistance des communautés locales (opposées aux forces de l'ordre tout comme aux autorités sanitaires).

faits divers – se sont déroulés, y compris récemment en 2020 et 2021. L'incident le plus grave s'est déroulé dans la commune de Macenta en décembre 2020, causant la mort d'au moins 10 personnes.

4.6.3. Potentiel de débordement des conflits régionaux

La Guinée a été touchée par les conflits au Sierra Léone, Libéria et Côte d'Ivoire jusqu'à la fin des années 2000. Bien que ces pays soient désormais sortis de crise, plus de 5 500 réfugiés sont encore enregistrés auprès du Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) en Guinée, dont une majorité originaire de la Côte d'Ivoire et du Libéria.³⁷

Cependant, de nouveaux risques sécuritaires régionaux constituent un défi pour le pays. A ce jour, la violence armée dans les pays du Sahel ne s'est pas encore étendue à la Guinée. Un indicateur de risque

serait la radicalisation perçue par certains analystes, dans les régions de Labé et Mamou, tout comme dans certains quartiers à Conakry. Des tensions entre courants religieux apparaissent aussi, tout comme des collusions entre conflits d'ordres politiques, sociaux, économiques et religieux. En Haute et Moyenne Guinée, la pauvreté a facilité l'implantation du wahhabisme, qui recrute des jeunes pour les former dans le Golfe où ils sont cooptés par des riches familles qui subventionnent leur retour au pays et en font des vecteurs de prosélytisme (OFPRA).

4.6.4. Foncier et accès aux ressources

Les **conflits fonciers** représentent entre 60 et 70% des affaires portées devant la justice guinéenne (Ibid.). Il en existe trois types principaux : les conflits d'héritage au sein d'une même famille ; les conflits entre deux familles, entre agriculteurs et éleveurs ou l'accaparement des terres par des sociétés privées ; et le délit de stellionat (fraude consistant à vendre un même bien à plusieurs acheteurs). En Guinée

Maritime, la gestion foncière est principalement lignagère. L'aîné est donc en position de répartir l'usufruit sans avoir l'obligation de consulter ses cadets. Les cessions de parcelles à des étrangers peuvent provoquer des conflits intrafamiliaux. Dans un contexte de proximité avec des zones urbaines et de valorisation de la terre, ces phénomènes sont amplifiés et peuvent déboucher sur le stellionat.

37 <https://data2.unhcr.org/en/country/gin>

Près de 90% des **conflits communautaires** sont par ailleurs liés à la mauvaise gestion des ressources naturelles (évaluation RCC), ce qui s'exprime de deux manières : par les modes de production (conflits entre agriculteurs sur l'acquisition des terres, conflits entre agriculteurs et éleveurs sur l'accès aux terres) et par l'expansion des industries extractives (manque de transparence, inadéquation des politiques liées au retour de bénéfices pour les communautés, etc.).

Des conflits pour l'accès aux ressources surgissent dans toutes les aires protégées du pays et ont donné lieu à certains **différends internationaux** tels que ceux observés à la frontière entre la Guinée et le Mali dans la préfecture de Mandiana, en lien avec l'orpillage illégal. Dans le parc national du Badiar, au nord de la Guinée, des transhumants viennent du Sénégal, de Gambie et Guinée Bissau. Par le passé, des réunions de sensibilisation ont été organisées pour le respect des limites du parc (PNE).

4.6.5. État de droit

Les tensions sociales susmentionnées sont alimentées et exacerbées par les **dysfonctionnements de la chaîne pénale** dus à la faiblesse des institutions policières et judiciaires, qui n'ont pas la capacité de mener des enquêtes dans le respect des standards internationaux. En conséquence, des taux élevés d'impunité sont à signaler et les populations les plus vulnérables sont privées de leur droit fondamental à l'accès à la justice. En région, il est fréquent que des habitants se fassent justice eux-mêmes lors d'un flagrant délit de vol par exemple, avant que les forces de l'ordre n'interviennent pour arrêter les présumés coupables et les déférer au tribunal. En décembre

2015, la prison de Kouroussa, en Haute-Guinée, fut attaquée par des habitants qui s'opposaient à la prochaine libération de quatre prisonniers. Ces derniers furent extraits du centre de détention et assassinés par lynchage par la population.³⁸ Tout récemment, le 21 avril 2022, un jeune, accusé du vol d'une moto, a été brûlé vif par la foule à Dubréka, au nord de Conakry. Les difficultés rencontrées par les forces de sécurité à maintenir l'ordre est illustrée par la recrudescence du phénomène des **coupeurs de routes** dans certaines parties du pays, notamment dans la région de Mamou.

4.6.6. Impacts sur les enfants

Protection – Des recrutements d'enfants au sein des forces de sécurité et des groupes armés non-étatiques ont eu lieu dans le passé, notamment de 2000 à 2002 dans un contexte d'attaques rebelles liées aux conflits alors en cours au Libéria et en Sierra Léone, dans les parties sud et sud-est du pays. Actuellement, les risques de tels recrutements semblent faibles.

Un autre défi lié aux tensions politiques récurrentes en Guinée ainsi qu'au manque d'État de droit est la mobilisation de jeunes au sein de **gangs**, notamment à Conakry. Ces groupes peuvent être impliqués dans des activités délinquantes dont le vol à main armée

et le trafic de drogue, notamment dans certaines zones de Conakry. Par le passé, certains ont été instrumentalisés à des fins politiques.³⁹ Par ailleurs, depuis 2016, la presse relaie fréquemment des cas **d'enlèvements d'enfants**, apparemment par des réseaux organisés et internationaux (pays voisins).

Concernant les **mineurs en détention**, le Comité des droits de l'enfant écrivait en 2013 que « les enfants qui sont conduits au poste de police sont souvent soumis à des mauvais traitements ou à des tortures visant à leur faire avouer un délit ». Hormis les maisons centrales de Conakry, Kindia et Nzérékoré, les lieux de détention sont dépourvus de quartier

³⁸ Lynchage de prisonniers à Kouroussa, symbole de l'impuissance de l'État guinéen (france24.com)

³⁹ https://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/04/24/avec-les-gangs-de-l-axe-mercenaires-politiques-de-conakry_4622392_3212.html



© UNICEF / Sibylle Desjardins

pour mineurs. Les enfants partagent la même cour que les adultes. Par ailleurs, des mesures extrajudiciaires telles que la déjudiciarisation, la médiation et l'accompagnement psychologique pour les enfants accusés d'infractions pénales sont rarement appliquées.

Éducation/protection – L'impact des tensions politiques et intercommunautaires sur le système éducatif semble limité. Ainsi, seules 22% d'écoles enquêtées avaient été affectées sur la période 2012-2017 (RESEN). Cependant, les violences en milieu scolaire apparaissent comme un problème majeur. Bien qu'il manque de données et d'études sur le sujet, une enquête de 2013 indiquait que 77% des élèves déclarent avoir subi des violences au sein de leur école tandis que 96% déclarent que des violences y existent (Ibid.).

Sous-groupes vulnérables

Filles et adolescentes

Protection – Concernant les conflits d'héritage, les femmes sont généralement lésées, ainsi que les enfants mineurs qui se retrouvent orphelins. En pratique, les femmes n'ont pas accès aux terres familiales, car elles résident chez leur époux. Pourtant, le Code civil leur octroie un droit équitable à celui des autres membres de la famille. Malgré l'interdiction de la prostitution, l'exploitation sexuelle de mineurs (essentiellement de jeunes filles) est un fléau à travers le pays, notamment dans les zones frontalières et minières.

Éducation/protection – Les jeunes filles sont particulièrement visées par les violences sexuelles en dehors et à l'école (y compris les mariages d'enfants et le harcèlement en milieu scolaire), contribuant à leur déscolarisation.



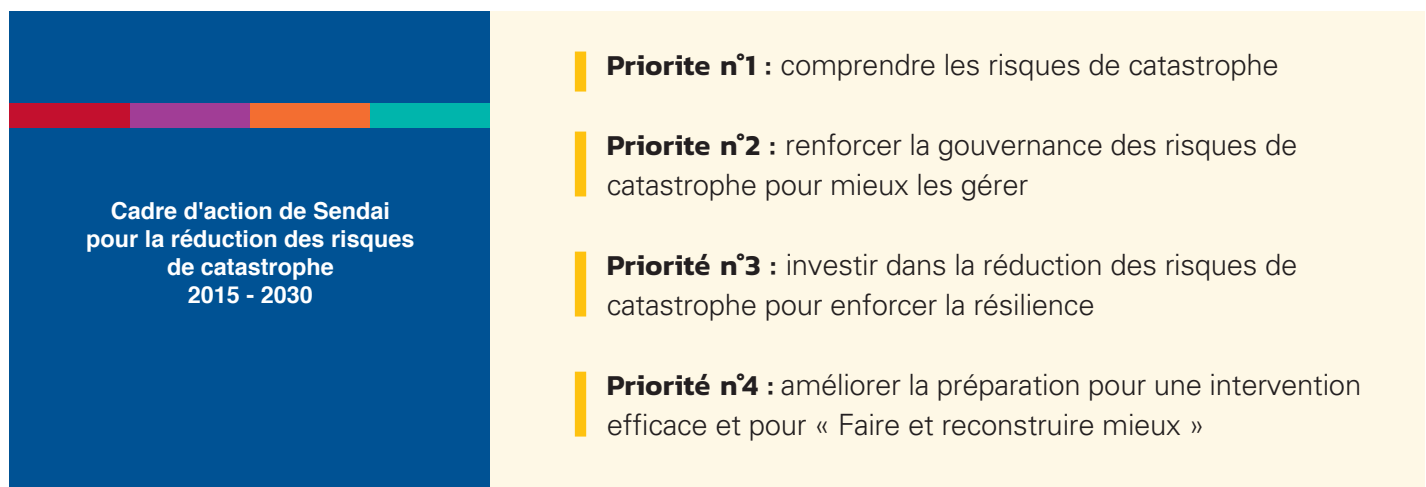


5 Analyse des capacités

Ce chapitre examine, pour chacune des catégories d'aléas présentées au chapitre précédent, la dimension « capacité » de la formule de risque, à travers des éléments relatifs (i) au cadre législatif et institutionnel, (ii) à la budgétisation et (iii) à la gestion et la coordination, en accord avec l'approche MoRES (Monitoring Results for Equity System) appliquée par l'UNICEF dans le cadre de la programmation tenant compte des risques. A des fins de plaidoyer, les points de convergence avec les quatre actions prioritaires du Cadre d'Action de Sendai (voir introduction) sont par

ailleurs indiqués, afin d'établir l'état d'avancement des engagements de la République de Guinée en la matière, y compris en termes d'approche sensible aux enfants. Concernant les parties prenantes autres que l'Etat, le Cadre d'Action indique : « **Les enfants et les jeunes sont des moteurs du changement et il convient de leur faire une place et de leur donner les moyens de contribuer à la réduction des risques de catastrophe, dans le respect de la législation et de la pratique nationale et dans le cadre des programmes d'enseignement** ».

Image 3 : Priorités du Cadre d'Action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe



5.1 Capacités transversales

5.1.1 Réduction des risques et gestion des catastrophes

Cadre législatif et institutionnel

Priorité n°2. La loi L/96/009 du 22 juillet 1996 relative à la gestion des catastrophes naturelles et anthropiques reste le principal outil législatif traitant de la planification de la réponse aux urgences en Guinée. Toutefois, nombre de révisions institutionnelles sont intervenues depuis son adoption (voir ci-dessous). En 2009, des travaux thématiques ont été lancés pour analyser les aléas récurrents dans le pays, suivis de l'adoption d'une stratégie de réduction des risques de catastrophes en 2012. Suite à l'épidémie de maladie à virus Ebola, un rapport d'évaluation sur

les capacités nationales en matière de réduction des risques et de gestion des catastrophes a apporté les bases à l'élaboration d'une Politique Nationale de Gestion des Risques et Catastrophes (PNGRC) en 2016 puis de la Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes (2019-2023), alignée au Cadre d'Action de Sendai sur la Réduction des Risques de Catastrophe.⁴⁰ Un Plan de Contingence National (PNC) a aussi été élaboré pour la période 2018-2019, en collaboration avec le système des Nations Unies.

Les documents instruisant la **politique nationale de développement** incluent Guinée Vision 2040, vision stratégique prospective visant à faire passer la Guinée au statut de « Pays Émergent » d'ici à 2040⁴¹, le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES)⁴² et la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD) de 2019.⁴³ Ces derniers évoquent la réduction des risques, sans toutefois examiner en détail les besoins spécifiques des groupes vulnérables dont les enfants et les jeunes (voir annexe 5).

Priorité n°2 – approche sensible aux enfants.

Surtout, la réduction des risques est généralement faiblement prise en compte dans les **politiques sectorielles** sensibles aux enfants, filles et garçons. En 2019, le Comité des droits de l'enfant recommandait ainsi au Gouvernement « *de veiller à ce que les facteurs de fragilité et les besoins particuliers des enfants, ainsi que leur avis, soient pris en considération dans la gestion des risques de catastrophe* ». Concernant le **secteur de l'éducation**, la Politique Nationale de Promotion et de Protection des Droits et du Bien-Etre de l'Enfant en Guinée de 2015 inclue un engagement à accorder une attention particulière « *aux préoccupations transversales telles que la promotion de l'équité, l'éducation à la citoyenneté et à la paix, la lutte contre la propagation du VIH/SIDA, et la gestion des risques, des catastrophes et des conflits* ». Le Programme décennal de l'éducation de Guinée (ProDEG 2020-2029), qui fait suite à la Lettre de Politique Sectorielle de l'Education (2015-2017) et à la publication du deuxième rapport d'État du système éducatif national (RESEN), élaboré en 2017-18, identifie la prévention des risques et la gestion des catastrophes comme une fonction critique pour sa mise en œuvre. Les politiques suivantes sont mentionnées : cantines scolaires pour l'insécurité alimentaire, santé scolaire et universitaire pour les questions d'épidémies, constructions scolaires pour les catastrophes naturelles.

Priorité n°2. En matière de **développement local**, le processus de décentralisation a progressé à faible allure depuis son lancement en 1985. Un Code des Collectivités Locales (CCL), adopté en 2006 pour préciser le transfert de 32 compétences aux collectivités locales, a été révisé en 2017. Cette nouvelle version instruit l'élaboration de Plans de Développement Local (PDL) quinquennaux, sous la responsabilité du conseil communal, rendu effectif dans les 342 collectivités locales du pays à la suite des élections locales de février 2018. L'adoption d'un budget participatif (déjà utilisé par 167 collectivités) permettra de faire participer davantage les populations à l'élaboration, l'exécution et au suivi du budget, y compris sur les aspects concernant la réduction des risques.

Sur un plan institutionnel, plusieurs structures coexistent, impliquant des risques de duplications et des difficultés de coordination :

Le **Centre National de Gestion des Catastrophes et Urgences Environnementales** (CNGCUE), créé en 1997,⁴⁴ a pour mission la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de prévention et de gestion des catastrophes et des urgences environnementales et d'en assurer le suivi, en accord avec l'Arrêté de 2017 de redéfinition de sa mission.⁴⁵ D'après son Plan Stratégique (2019-2023), le CNGCUE pâtit d'une absence de visibilité et d'une faible collaboration avec les autres parties prenantes dans le secteur de la réduction des risques.

Le **Service National d'Action Humanitaire** (SENAH), institué en 2002 et remplacé par l'**Agence Nationale de Gestion des Urgences et Catastrophes Humanitaires** (ANGUCH) fin 2021,⁴⁶ a eu un rôle essentiel dans la gestion des catastrophes. Il disposait de Bureaux Régionaux de Coordination de l'Action Humanitaire (BRAH)

40 Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015-2030 | UNDRR

41 Elaborée de 2012 à 2016, le nom initial « Guinée 2035 » a été mis à jour suite à une réunion du Comité de Pilotage en 2014.

42 Le PNDES 2016-2020 repose sur quatre piliers : promotion d'une bonne gouvernance au service du développement durable (pilier 1) ; transformation économique durable et inclusive (pilier 2) ; développement inclusif du capital humain (pilier 3) et gestion durable du capital naturel (pilier 4). Il sera suivi d'un PNDES 2021-2025 (dont l'élaboration a été mise en suspend dans le cadre de la transition politique en cours) puis d'un PNDES 2026-2030.

43 La SNDD a quant à elle 7 axes prioritaires se déclinant en 34 objectifs spécifiques, dont les cibles à atteindre sont fixées à l'horizon 2040.

44 Décret D/97/285/PRG/SGG du 24 décembre 1997 relatif au Comité National de Gestion des Catastrophes.

45 Arrêté No 2017/1803/MEEF/CAB

46 Décret D/2021/0261/PRG/CNRD/SGG du 30 décembre 2021, portant missions et organisation du Ministère de l'Administration du territoire et de la décentralisation

dans toutes les régions administratives et de Bureaux préfectoraux à Kissidougou et Guéckédou. À préciser que ces BRAH existent dans les sept régions administratives et la zone spéciale de Conakry. Les Bureaux préfectoraux sont installés dans les 33 préfectures et les 5 communes de Conakry.

La **Direction Générale de la Protection Civile** (DGPC), ainsi renommée en 2007,⁴⁷ dispose de Directions Techniques, de Directions régionales, de Services d'Incendie et de Secours (SIS) dont plusieurs à Conakry et d'Unités de Protection Civile (UPC).

Le **Ministère de la Défense** a joué un rôle humanitaire lors des pics épidémiques ou dans le cadre de la réponse à des événements extrêmes tels que des inondations.

Des **structures spécialisées** sur des risques particuliers (changement climatique, environnement, épidémies, etc.), notamment l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSS), sont mentionnées dans les sections suivantes. De manière générale, leurs capacités techniques sont limitées par des manques de moyens ainsi que le peu de prise en compte de la

réduction des risques, comparé à la gestion des catastrophes. Surtout, la plupart dépend grandement de l'appui de partenaires techniques et financiers (PTF) pour la réalisation de leurs activités.

Priorité n°4. Enfin, la **Croix Rouge Guinéenne** (CRG)⁴⁸ est un auxiliaire des pouvoirs publics et joue un rôle conséquent. À travers son Plan d'Alerte et d'Action (PAA) couvrant les violences internes et son plan stratégique 2021-2026 couvrant la santé et soins communautaire, la sécurité alimentaire et les moyens d'existence, les crises climatiques et environnementales, l'évolution des crises et catastrophes (les épidémies, les sécheresses, feux de brousse et les inondations), une équipe nationale de réponse aux catastrophes (NDRT), des équipes communautaires de réponses aux catastrophes (CDRT) ; ainsi que des plans de contingence élaborés pour 40 communes de convergence et 40 autres communes rurales vulnérables, elle est en mesure de mobiliser 20 400 volontaires à travers le pays, dont 3 500 formés en secourisme. Le **secteur privé** a aussi joué un rôle important par le passé, notamment le Conseil National du Patronat Guinéen (CNP-Guinée), la Chambre du Commerce et d'Industrie et le Groupe Organisé des Hommes d'Affaires (GOHA), par des dons dans le cadre de l'épidémie de maladie à virus Ebola.

Budgétisation

Priorité n°4. Le gouvernement a accordé une ligne de crédit aux actions humanitaires se chiffrant à GNF 37 420 585 000 (environ 4,3 millions de dollars) selon la Loi des Finances initiale (GNF 29 420 585 000 soit 3,4 millions de dollars selon la Loi des Finances Rectificative) au titre de l'année 2021.

Ces allocations budgétaires relativement faibles laissent peu de marge pour renforcer la gestion des risques et les capacités de réponse (ce à quoi s'ajoute le défi la retraite récente de cadres-clé ou les changements de direction au sein de diverses

institutions) ou appuyer la mise en place de services au niveau déconcentré. Toutefois, certains secteurs, notamment ceux de la santé (ANSS) et de la Protection civile (DGPC), ont vu leurs moyens augmenter au cours de la décennie passée, leur permettant de renforcer leurs effectifs et présence opérationnelle. Ces renforcements de capacités ont été rendus possible au travers de programmes bilatéraux (AFD, GIZ, USAID, JICA, etc.) et multilatéraux (Banque Africaine de Développement, Banque Islamique de développement, etc.), ainsi que l'appui d'ONG internationales.

⁴⁷ La création de la Protection Civile en Guinée remonte à 1954. Le décret le plus récent date de 2016 : Décret D/2016/259/PRG/SGG du 25 août 2016 portant organisation et mission de la Direction Générale de la protection civile.

⁴⁸ Rattachée depuis juillet 2021 à la délégation régionale de Freetown de la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix Rouges et du Croissant Rouge (FICR) couvrant la Guinée, le Libéria, le Sierra Léone et la Guinée Bissau.



© UNICEF / Sibylle Desjardins

Management and coordination

Priorité n°2. Le projet de mise en place d'une Plateforme Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes par le CNGCUE (pas encore effective) et d'un Comité Permanent Inter Agence (CoPIA) co-présidé par le Gouvernement et le système des Nations-Unies, n'a que partiellement pallié l'absence de **mécanismes de coordination** effectifs entre les institutions-clé en matière de réduction des risques. Ces dernières tendent à collaborer de manière ad-hoc lorsqu'une urgence survient, au lieu de le faire de manière régulière dans le cadre de la réduction et la prévention des risques.

Par ailleurs, des **risques de duplication** persistent en termes de mandats, fonctions et responsabilités. Le CNGCUE, le SENAH (nouvellement ANGUICH, voir ci-dessus) et la DGPC ont chacune initié des processus de réforme institutionnelle en absence de concertation. De manière similaire, plusieurs systèmes d'alerte précoce opèrent indépendamment, notamment pour les risques sanitaires, hydro-climatiques, environnementaux, industriels ou anthropiques ou d'insécurité alimentaire. L'intégration de ces systèmes dans un cadre commun reste à faire.

Priorité n°1. Le manque de coordination dans la **collecte de données**, illustré par l'existence d'un Bureau de Stratégie et de Développement (BSD) au sein de chaque ministère, explique aussi l'absence d'une base de données centrale sur l'historique des catastrophes (occurrence, dommages, pertes) et les risques (types d'aléas, exposition, vulnérabilité), malgré le soutien apporté par l'Institut National de la Statistique (INS). Certaines initiatives récentes ou en cours ont pour objectif de pallier ce manque. Par exemple, une cartographie évaluative des risques et vulnérabilités portant sur 6 aléas identifiés à haut risque (Choléra, Ebola, Fièvre Jaune, Rougeole, Inondations et Conflits) a été menée en 2018 par le Gouvernement à travers l'ANSS, ainsi que l'élaboration de cartes sur les risques de catastrophes en Guinée par le CNGCUE en 2020.

Priorité n°4 – approche sensible aux enfants. Sur un plan sectoriel, **la majorité des écoles prend des dispositions** pour faire face aux catastrophes ou à des événements critiques lorsqu'ils surviennent, le plus souvent sans attendre la réaction de leurs autorités de tutelle. Ainsi, 89 % des directeurs d'écoles

primaires publiques ayant pris part à une enquête en appui au Rapport d'État du système éducatif national (RESEN) de 2019 ont déclaré que des dispositions avaient été prises, lorsque leur école avait été affectée par une catastrophe ou un événement critique entre 2012 et 2017. La même enquête a permis d'identifier les sous-préfectures et les écoles ayant été confrontées à une ou plusieurs catastrophe(s) depuis 2012, dont une inondation, des vents violents, une épidémie ou un conflit.

Priorité n°3. En matière de développement local, un **guide méthodologique** appuie la conception et la mise en œuvre des PDL, conformément aux dispositions du Code des collectivités. La troisième génération du guide (datant de 2022), annexé d'un manuel d'accompagnement, reconnaît l'importance d'inté-

grer la prise en compte des risques (changement climatique, environnement, conflits). D'une manière générale, cette approche reste suivie de manière inégale par les acteurs de terrain.

Priorité n°4. Au niveau communautaire, il existe un besoin de **campagnes d'information et de sensibilisation** et d'implication des populations locales, ciblant particulièrement les populations vulnérables (femmes et jeunes). Des exercices de simulation tels que ceux organisés dans le domaine sanitaire pourraient être étendus à d'autres secteurs.

Priorité n°1. Par ailleurs, il est nécessaire de mener une analyse systématique des risques et des vulnérabilités au niveau local et travailler sur le renforcement des niveaux de résilience au niveau communautaire.

5.1.2. Systèmes de protection de l'enfance

Cadre législatif et institutionnel

Sur un plan international, le Gouvernement a ratifié la Convention Relative aux Droits de l'Enfant (CDE) en 1990 ; le Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants en 2011; puis le Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés en 2016 (les deux protocoles ayant été adoptés en l'an 2000). Au niveau régional, le Gouvernement a ratifié, en 1999, la Charte Africaine des Droits et du bien-être de l'Enfant (CADBE) de 1990.

Au niveau national, le principal instrument de protection de l'enfance est le **Code de l'Enfant** adopté en 2008 (révisé fin 2019 après deux années de travail). Une **Politique Nationale de Promotion et de Protection des Droits et du Bien-être de l'Enfant en Guinée** (PNPDBE) a aussi été adoptée en 2015. Parmi les avancées les plus récentes, il y a la validation de Lignes Directrices sur les familles d'accueil en juin 2021, faisant suite un arrêté portant création, suivi et fermeture des centres d'accueil des enfants en danger.

Toutefois, des **failles juridiques** persistent, telles que l'absence de loi consacrée à la traite des per-

sonnes, qui n'est sanctionnée qu'à travers des textes éparpillés dans le Code de l'Enfant et le Code pénal ; ou un âge minimum d'admission à l'emploi plus bas si les parents ou le représentant légal consentent à ce que l'enfant ait une activité économique, ce qui amène de très jeunes enfants à travailler. Surtout, l'existence d'un texte juridique est souvent insuffisante en pratique. Par exemple, l'abrogation du droit de correction de l'enfant dans la révision du Code civil de 2019 ne résout pas le faible usage des méthodes de discipline positive. De même, le cadre législatif existant n'a pas résolu la problématique du faible taux d'enregistrement à la naissance, notamment dans les zones rurales.

Sur un plan institutionnel, le **Comité Guinéen de Suivi de la Protection des enfants** (CG/SPDE), créé par décret en 1995 et rebaptisé **Comité Guinéen de Suivi des Droits de l'Enfant** (CGSDE) en 2014, est le principal organe gouvernemental de coordination sur les droits et la protection des enfants. La définition de son mandat nécessite des améliorations, notamment concernant la répartition des compétences et des responsabilités avec la Direction Nationale de l'Enfance (DNE).⁴⁹ Le système de protection de l'enfance mis en place à travers le Système de Protec-

tion des Enfants de Guinée (SYPEG) couvre tous les niveaux de l'organisation administrative. Mis à part le CGSDE au niveau central, il y a :

Les Coordinations Régionales pour la Protection de l'Enfance (CRPE), composées de plusieurs Comités Préfectoraux de Protection de l'Enfant (CPPE), qui comprennent des Conseils Locaux pour la Protection de l'Enfance (CLPE) au niveau des communes et des Conseils Locaux pour l'Enfant et la Famille (CLEF) au niveau des quartiers et des districts.

Depuis 2014, des Conseils Villageois de Protection de l'Enfance (CVPE) sont en place au niveau des villages et des secteurs.

La structure en charge de la protection sociale est le Ministère de la Promotion féminine, de l'Enfance et des Personnes Vulnérables (anciennement Ministère de l'Action sociale, de la Promotion féminine et de l'Enfance) à travers la **Direction Nationale de l'Action Sociale** (DNAS). Le Document de Politique Nationale de Protection Sociale, officiellement adopté en 2017, contient des provisions concernant la prévention et la gestion des crises et catastrophes. Le document prévoit en outre la création (déjà effective) d'un Observatoire National de la Protection Sociale (ONPS) pour mieux renseigner le Comité National de la Protection Sociale (CNPS) - pas encore mis en place - et le Haut Conseil de la Protection Sociale (HCPS). **D'autres structures** incluent le Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes et des Pratiques Assimilées (CNLTPPA), qui a reçu des moyens du gouvernement pour mettre en œuvre son plan d'action 2020-2022, et la Cellule de coordination des actions en faveur des mineurs en conflit avec la loi (cellule MCL). Les deux sont composées de services gouvernementaux et d'ONGs.

Les **juridictions compétentes pour les mineurs** sont le Juge des enfants, le Tribunal des enfants, la Chambre spéciale des mineurs, la cour d'appel des mineurs et la Cour d'Assises des mineurs. Créée par arrêté en 2009, l'**Office de Protection du Genre, de l'Enfance et des Mœurs** (OPROGEM) est un

service du Ministère de la Sécurité et de la Protection civile employant des agents de police, chargés de coordonner les enquêtes sur toutes les formes de violations des droits de l'enfant et de la femme, dont les violences domestiques, le trafic, le viol, l'enlèvement, les mutilations génitales féminines et le mariage forcé. Il y a aussi la Brigade Spéciale de Protection des Personnes Vulnérables (BSPPV), créée en 2020, et la Direction des Investigations Judiciaires (DIJ), un service de la Gendarmerie Nationale chargé, tout comme l'OPROGEM, de mener des enquêtes sur les violations des droits de l'enfant et des femmes.

Priorité n°2 – approche sensible aux enfants. Le **Parlement des Enfants de Guinée** (PEG), mis en place en 2001, est sous la tutelle du Ministère de la Promotion féminine, de l'Enfance et des Personnes Vulnérables et plus particulièrement la DNE qui gère le budget alloué au PEG. Composé d'une chambre des députés juniors et d'un bureau exécutif, ce dernier regroupe 114 enfants (âges de 12 à 18 ans) soit 3 par préfecture et 3 par commune à Conakry. Chaque année, un thème structure ses activités (en 2022, le thème retenu est : « La responsabilité citoyenne face aux violences faites aux enfants »). Tandis que le PEG est consulté par les ONG de protection de l'enfance, il semble être moins consulté par les organes de l'Etat. Les députés en place ont été élus en juin 2021 pour 4 ans. Leur première action sur le terrain sera une campagne de sensibilisation sur les droits de l'enfant lors du mois de l'enfant en juin 2022.

La version révisée du Code de l'Enfant prévoit la nomination d'un **médiateur national** indépendant spécifique pour l'enfance, ainsi que celle d'un **chargé de l'enfance** au niveau de chaque préfecture. Ce dernier est nommé en tant que fonctionnaire reconnu pour sa compétence et l'intérêt qu'il/elle porte aux questions relatives à l'enfance. En 2008, le Ministère des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques avait par ailleurs mis en place un **Observatoire National des Droits de l'Homme** (ONDH) comprenant quatre composantes, dont l'une était consacrée aux droits de la femme et de l'enfant.

49 Intitulée Direction Nationale de l'Education Préscolaire et de la Protection de l'Enfance (DNEPPE) jusqu'en 2014.

Enfin, en l'absence d'institution nationale indépendante concernant les droits de l'enfant, il existe depuis 2007 un **mécanisme de coordination d'ONG** dénommé Coalition des ONG pour la Protection des

Droits de l'Enfant et Luttant Contre la Traite (COLTE/CDE). Diverses ONG internationales appuient le secteur, dont Plan International, Catholic Relief Services, Terre des Hommes et Child Fund.

Sous-groupes vulnérables

Filles et adolescentes

Les violences et inégalités basées sur le genre persistent malgré l'adoption puis la révision de la Politique National Genre (PNG) de 2011, ou la Doctrine et Stratégie de la Police de Proximité (DSPP) qui préconise une police à la fois « représentative qui promeut activement le recrutement, la formation et la promotion des femmes » et « équipée pour prévenir, enquêter et répondre correctement aux cas de VBG ».

L'ambition du Gouvernement, selon la SNDD de 2019, est d'atteindre une réduction à 0% du taux de mariages d'enfants et un taux de femmes excisées inférieur à 10% (les deux à l'horizon 2040).

En attendant, si l'article 829 du Code de l'Enfant **interdit le mariage d'enfant**, qui est aussi incriminé par le nouveau Code pénal, les « dispenses d'âge pour des motifs légitimes » peuvent être accordées par ordonnance (article 314 du Code de l'Enfant), ce qui signifie qu'en pratique, le mariage d'enfants continuent. Les rares empêchements de mariages d'enfants (ex : 15 au cours du premier semestre 2018) ne sauraient masquer une telle réalité. En réponse, une Stratégie Nationale de Promotion de l'Abandon du Mariage d'Enfant a été lancée en décembre 2020, accompagnée d'un plan d'action budgétisé et d'une feuille de route pour sa mise en œuvre effective de juin 2021 à décembre 2025.

L'article 774 du Code de l'enfant interdit quant à lui « toutes les formes de mutilations génitales féminines », ce qui n'empêche pas non plus cette pratique de continuer. Ainsi, les condamnations d'exciseuses demeurent marginales. Depuis la mise en place de l'OPROGEM, quelques cas d'excision ont été portés devant la justice, dans des localités où les ONG sont particulièrement présentes, en Haute Guinée et à Conakry. L'action d'ONG à travers la Cellule de Coordination sur les Pratiques Traditionnelles

Affectant la santé de la Femme et de l'Enfant (CP-TAFE) a par ailleurs permis le dépôt des couteaux et ciseaux d'excision dans plusieurs localités. Les activistes anti-excision restent toutefois en proie à des menaces sur leur intégrité physique.

Enfants en situation de handicap

La Guinée a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2008. La mise en place d'un mécanisme de suivi de l'application de la Convention est prévue. Concernant les enfants vivant avec un handicap, le Code de l'enfant stipule notamment que « l'enfant vivant avec un handicap a le droit de bénéficier de soins spécifiques et d'une éducation appropriée ou intégrée. Il a droit, en plus des droits reconnus à l'enfant, à la protection et aux soins médicaux ainsi qu'à un degré d'enseignement et de formation qui consolide son auto-prise en charge et facilite sa participation active à la vie sociale » (article 37).

Le Programme National de soutien à l'Inclusion et à l'Autonomisation des Personnes Handicapées (PNIA-PH) 2019-2022, mise en œuvre par la DNAS, a un budget qui s'élève à 5 millions de dollars. Selon le document de ce programme, parmi les mesures prises en faveur des personnes handicapées en Guinée, on peut citer la création du Centre National d'Orthopédie, de l'école des Sourds-Muets de Boulbinet, celle de Kankan et du Centre Sogué des Aveugles et Malvoyants et celle de l'école Louis Braille de Nzérékoré.

Enfants atteints d'albinisme

Une loi portant protection et promotion des droits des personnes atteintes d'albinisme en République de Guinée a été adoptée en 2021. En 2020, le Conseil des droits de l'homme avait demandé à la Guinée d'intensifier ses efforts pour rendre la loi à venir effective.



© UNICEF / Sibylle Desjardins

Budgétisation

Les crédits alloués aux secteurs et organismes liés aux droits de l'enfant, dont les Ministères de la santé, de l'éducation et celui chargé de l'action sociale, ainsi que des structures telles que la Direction nationale de l'état civil ou les services décentralisés de protection de l'enfance, restent globalement insuffisants. Ainsi, seul 8,2% du budget national est destiné à la santé, en dépit de l'objectif de 15% fixé par l'Union africaine, et 14,9% à l'éducation au lieu des 20% recommandés par le Partenariat mondial pour l'éducation (UNICEF DPP).

La multiplication des effectifs explique la forte augmentation des dépenses totales du secteur de l'éducation entre 2006 et 2016, de 267 milliards de francs guinéens (31 millions de dollars) à 1 971 milliards (229 millions de dollars), soit un taux de croissance annuel moyen de 22% (9% en termes réels). Toutefois, ces dépenses sont constituées à 94% de dépenses courantes. Le système éducatif public, dont un quart (25%) des enseignants du primaire et la moitié (48%) de ceux du secondaire sont non qualifiés (RESEN), se retrouve de fait concurrencé par des écoles privées qui se multiplient. Ce double système renforce les fortes inégalités entre les enfants issus des différents mi-

lieux socioéconomiques, inégalités qui existent déjà entre les filles et les garçons, et selon le lieu de résidence rural ou urbain.

Concernant le secteur de la santé, la Politique Nationale de Santé (PNS) de 2013 pointait déjà du doigt le fait que sur les 1 379 Infrastructures publiques existantes, 259 postes de santé (soit 28%) ne répondaient pas aux normes de la carte sanitaire, 203 centres de santé (50%) étaient en mauvais état et 23 hôpitaux (53%) étaient classés comme non conformes aux normes. Des investissements sectoriels sont nécessaires pour faire baisser la mortalité maternelle et les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, en particulier les décès liés au paludisme, aux IRA, aux infections néonatales, à la diarrhée, aux soins prénataux inadaptés, à l'absence d'assistance professionnelle à l'accouchement, à la faible couverture vaccinale et à la prévalence de la malnutrition. En outre, les résultats de l'enquête des Comptes Nationaux de la Santé 2019 montrent que la population assume 57% du total des dépenses globales en santé (EU), nettement au-dessus de l'objectif de 43,5% du Plan National de Développement Sanitaire.

Gestion et coordination

Priorité n°4. Les institutions en charge de la protection de l'enfance et de la réduction des risques se coordonnent rarement. Parmi les exemples à noter se trouve la collaboration entre la DNAS et le SENAH (nouvellement ANGUCH) pour la prise en charge des victimes de catastrophes. La DNAS a aussi collaboré avec la DGPC pour former les cadres de la protection civile sur certaines thématiques comme la prise en charge des personnes en situation de handicap victimes de catastrophes.

Le système de protection de l'enfance est par ailleurs marqué par un manque de coordination concernant certains dossiers thématiques liés à la réduction des risques. Plusieurs structures sont par exemple impliquées dans l'identification et la protection des enfants victimes de traite, faisant usage de procédures non harmonisées et collaborant de façon ponctuelle. En 2018, le Comité des droits de l'homme concluait que les actions pour lutter contre la traite d'êtres humains en Guinée sont « sporadiques et modestes ». Les agences concernées mènent des visites inopinées dans les établissements récréatifs, les motels, les débarcadères ou au niveau des points de contrôle des axes routiers pour détecter des victimes éventuelles de traite.

De même, le Comité des droits de l'enfant a appelé le Gouvernement à améliorer la coordination entre les ministères et les directions chargées de la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale, y compris en faveur des enfants dont les parents recourent à des systèmes de protection sociale informels et parallèles. Il existe par ailleurs un besoin de formation des professionnels travaillant avec et pour les enfants, y compris les membres des forces de l'ordre.

Une bonne pratique est l'existence d'une ligne d'urgence permettant le signalement de cas de violence et d'abus à l'encontre d'un enfant. Mise en place en 2006 et gérée par l'Association Guinéenne des Assistants Sociaux (AGUIAS), la Ligne verte 116 est ouverte sept jours sur sept et est gratuite, contrairement aux services en place précédemment. Dès l'appel reçu, contact est pris avec les autorités locales de protection de l'enfance. Autre bonne pratique : les Centres d'Ecoute de Conseils et d'Orientation pour Jeunes (CECOJE), créés conjointement par les Ministères en charge de la Jeunesse et de la Santé en 2003 et dans toutes les préfectures, en appui aux jeunes dont la fréquentation des centres de santé reste limitée, notamment concernant la santé reproductive et la prévention des maladies sexuellement transmissibles.

5.2 Changement climatique

Cadre législatif et institutionnel

Priorité n°2. Depuis le début des années 2000, plusieurs stratégies nationales ont été adoptées pour répondre au changement climatique en Guinée. En 2002, le Gouvernement a transmis sa **Communication Nationale Initiale** (CNI) à la Convention Cadre Des Nations Unies sur les Changements Climatiques, identifiant une série de mesures d'atténuation et d'adaptation. Si ces dernières sont pour l'essentiel restées lettre morte, la plupart garde leur pertinence, qu'il s'agisse de mesures d'atténuation (introduction du GPL dans la consommation énergétique et du biogaz dans la consommation énergétique, éclairage par systèmes photovoltaïques, plantation de teck en Basse Guinée et d'anacardier en Haute Guinée) ou d'adaptation (dans les secteurs de l'eau, de l'agriculture, de la foresterie, de l'élevage ainsi qu'en zone côtière).

Priorité n°4 – approche sensible aux enfants. Le rapport soulignait l'importance **d'impliquer les femmes et les jeunes** « dans la protection du système climatique car le changement climatique pose un sérieux risque aux générations futures » et d'inclure « la science du changement climatique dans les cursus scolaires de Guinée ». Malgré des références au curriculum dans plusieurs documents par la suite (voir annexe 5), le Ministère de l'Education n'a jusqu'à présent entrepris aucune réforme majeure appuyant l'intégration du changement climatique dans le curriculum.

Priorité n°3. Un document stratégique de référence est le Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA) de 2007, qui proposait 25 projets innovants couvrant les mêmes secteurs que la CNI. Une proposition était de promouvoir les salines solaires en zone côtière pour réduire l'impact environnemental de l'extraction de sel. Une autre était de recueillir les eaux de pluies dans les zones

rurales du nord du pays. La promotion de l'aulacodiculture était par ailleurs proposée pour mettre un terme à la chasse à l'aulacode (un rongeur), à l'origine de feux de brousse.

Priorité n°2. En 2010, un **Plan d'Action sur le Changement Climatique** (PACC) a été adopté, couvrant la période 2011-2015, suivi de la soumission des Contributions Déterminées au Niveau National (CDN) initiales en 2016.⁵⁰ En 2019, une **Stratégie Nationale sur le Changement Climatique** (SNCC) était adoptée conjointement avec la SNDD. Tout comme dans cette dernière, le document Vision Guinée 2040 sert de cadre, faisant de 2040 l'année cible de référence. Le portage politique de la SNCC est censé être assuré par la Primature et le secrétariat par le Ministère en charge du changement climatique.

Priorité n°3. Outre une budgétisation des actions prioritaires (voir budgétisation ci-dessous), la SNCC (tout comme la SNDD) présente différents projets dont la construction de barrages hydroélectriques qui remplaceront 50% de l'électricité produite à partir de combustibles fossiles ; l'augmentation du nombre d'autobus limitant l'utilisation des voitures à usage personnel par les citoyens et la mise en circulation du nouveau train express desservant Kagbélén, en périphérie de Conakry. Le document souligne notamment le besoin de promouvoir le principe de solidarité dans l'accès à l'énergie pour soutenir les populations les plus défavorisées, et d'assurer la répartition équitable de l'emploi et des revenus pour les femmes et les jeunes, à travers la création de 15 000 emplois verts d'ici 2040. La **CDN révisée**, soumise en juillet 2021, contient quant à elle des engagements à interdire l'importation de véhicules de plus de 8 ans à horizon 2025 et à placer le secteur minier sur une trajectoire net zéro émissions à l'horizon 2040.

⁵⁰ Les CDN représentent un plan national non contraignant produit par chaque pays, mettant en évidence les politiques et les mesures d'atténuation et d'adaptation que le Gouvernement vise à mettre en œuvre pour contribuer aux objectifs mondiaux fixés dans l'Accord de Paris de 2015 sur le changement climatique.

Encadré 5 : Politiques sectorielles dans les domaines de l'eau, de l'agriculture et de l'élevage**Politiques sectorielles dans les domaines de l'eau, de l'agriculture et de l'élevage**

La **Politique Nationale de l'Eau de 2018** s'insère dans une vision régionale de la gestion de l'eau, portée par la vision régionale de l'eau à l'horizon 2025 de la CEDEAO, adoptée en 1998. Le Forum mondial de l'eau de Dakar, organisé du 21 au 26 mars 2022, a été l'occasion de réitérer la valeur stratégique du secteur au niveau national, régional et global.

La **Politique Nationale de Développement Agricole 2018-2025** (PNDA) et les plans de développement du secteur que sont le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle 2018-2025 (PNIASAN) et le Programme-Stratégie accéléré de sécurité alimentaire, nutritionnelle et de développement agricole durable 2017-2020 (PASANDAD) intègrent les enjeux d'adaptation et de durabilité dans le secteur agricole.

La **Lettre de Politique de Développement de l'Élevage de 1997** (LPDE) a été suivie de la mise en place d'un système de conservation et de protection des races locales d'animaux domestiques s'adaptant mieux aux effets du changement climatique, comme la vache N'Dama, le mouton Djallonké et la chèvre naine d'Afrique.

Priorité n°3. L'analyse des stratégies actuellement mises en œuvre fait ressortir certaines **failles**. La CDN révisée ne propose aucune mesure spécifique pour promouvoir l'Agriculture intelligente face au climat (AIC), notamment une agriculture sans abat-tis-brûlis et une riziculture maîtrisée, ni d'engagement quantifié concernant le secteur agricole, compte tenu des enjeux nationaux de sécurité alimentaire. De même, aucune stratégie ne promeut les solutions fondées sur la nature, pourtant complémentaires aux solutions traditionnelles mises en place au niveau communautaire et ne nécessitant pas d'infrastructures lourdes et impactantes.

Priorité n°3 – approche sensible aux enfants. Sur-tout, ces stratégies pourraient être plus **sensibles aux droits de l'enfant**, selon les critères définis par l'UNICEF, sous l'angle des CDN.⁵¹ Toutefois, des opportunités existent pour une meilleure prise en compte, à travers notamment les processus d'élaboration de la Troisième Communication Nationale (TCN) et d'un Plan National d'Adaptation (PNA), qui devraient respectivement être achevés en 2023 et 2024.

Priorité n°2. Sur un plan institutionnel, le **Ministère de l'Environnement et du Développement Durable** (MEDD), anciennement Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts de 2014 à 2021, définit les politiques nationales en matière de changement climatique à travers de la **Direction Nationale Pollutions, Nuisances et Changements Climatiques** (DNPNC), intitulée Direction Nationale de l'Environnement jusqu'en 2019. Par ailleurs, un **Comité National sur les Changements Climatiques** (CNCC), créé par arrêté en 2021 et composé de tous les Ministères sectoriels, les organisations de la société civile et le secteur privé, est en place, tout comme un réseau de 30 points focaux nommés au niveau des ministères. Ces derniers se retrouvent au sein d'une **Plateforme de Concertation sur le Changement Climatique** (PCCC), intégrée au CNCC. Un projet de création d'une **agence nationale du climat, de l'environnement et du développement durable** est mentionné dans la CDN révisée.

Au sein des structures spécialisées, les systèmes d'observation météorologiques et hydrologiques du

⁵¹ Are climate change policies child-sensitive, UNICEF, 2020 <https://www.unicef.org/media/62956/file/Are%20climate%20change%20policies%20child-sensitive?.pdf>

pays souffrent d'un manque de moyens. La **Direction Nationale de la Météorologie** (DNM) ne dispose pas de l'équipement nécessaire pour la modélisation des scénarios de changement climatique tandis que son réseau de collecte, d'observation, de traitement et de prévision de la météorologie n'a pas fait l'objet d'inspection et de contrôle depuis plusieurs décennies. Seuls quelques dizaines de postes pluviométriques restent opérationnels contre plus de 200 en 1984. La **Direction Nationale de l'Hydraulique** (DNH) est dotée d'un Centre National de Prévision des Crues, des inondations et des étiages (CNP) qui collabore avec la DNM dans le domaine de la surveillance et de l'alerte d'inondations, sans toutefois disposer d'un système d'alerte précoce. Des sept stations automatiques installées dans les années 1980, seules trois sont encore opérationnelles (évaluation RCC).

D'autres structures incluent la Direction Nationale de l'Énergie ; la Société des Eaux de Guinée (SEG) et Électricité de Guinée (EDG), toutes deux sociétés semi-publiques, et l'Autorité de Régulation du secteur de l'Électricité et de l'Eau potable (AREE); l'Agence

Nationale de la Promotion Rurale et du Conseil Agricole (ANPROCA),⁵² qui compte près de mille agents déployés sur le terrain; l'Agence Nationale des Statistiques Agricoles et Alimentaires (ANASA) et l'Office National de Contrôle Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (ONSPA).

Sur un **plan local**, les exercices de planification et budgétisation en cours peuvent permettre une orientation plus systématique vers des investissements climato-compatibles. Une difficulté est celle du manque de capacité des acteurs locaux tels que le conseil communal, les Agents de Développement Local (ADL) et les animateurs villageois à intégrer les problématiques et enjeux liés au changement climatique. Une méthodologie innovante et prometteuse est l'Approche Guinéenne d'Identification et de Réponses aux Risques liés au climat, aux catastrophes naturelles, aux conflits et à la violence (AGIR),⁵³ qui permet d'identifier les risques liés au climat puis y répondre en six étapes, en prenant compte du processus d'élaboration des PDL.

Budgétisation

Priorité n°3. Les stratégies nationales susmentionnées incorporent parfois une budgétisation de leur mise en œuvre. La SNCC est ainsi traduite en un Plan d'Actions National Climat de la Guinée (PANCG) intégrant 182 actions pour un coût total de 600 millions de dollars américains, dont 78% pour les mesures d'adaptation et d'atténuation. (Tableau 8)

Priorité n°3 – approche sensible aux enfants. Dans la CDN révisée, il est noté que les mesures d'atténuation et d'adaptation proposées sont « toutes de nature à améliorer de façon prioritaire les capacités d'adaptation et la résilience des femmes et populations vulnérables de Guinée ». Pour cibler prioritairement ces groupes, plusieurs besoins sont identifiés, dont la dotation en moyens de fonctionnement suffisants les services Genre et Équité créés en 2015

dans tous les ministères, et l'intégration des enjeux d'adaptation et d'atténuation dans les moyens dédiés au Fonds national d'appui aux activités économiques des femmes (FONAEF) et au Fonds national pour la promotion du genre (FNPG).

Priorité n°3. La Seconde Communication Nationale (SCN) fait référence aux investissements en cours dans le secteur des énergies renouvelables. Des projets d'installation de 41000 poteaux à travers le pays et des centrales solaires photovoltaïques de 3MW dans 33 Préfectures et 240KW dans 140 sous-Préfectures, ainsi que la construction d'une centrale solaire de 1MW pour l'île de Kassa et la ville de Kouroussa, et d'une centrale de 8MW pour Kankan, sont mentionnés.

⁵² Connue en tant que Service national de la promotion rurale et de la vulgarisation (SNPRV) jusqu'en 2011. Le SNPRV puis l'ANPROCA ont notamment contribué à l'émergence de filières maraichères (perçues comme 'mineures' jusqu'aux années 1990) pour diversifier les productions et répartir les risques agricoles, tout en appuyant la création d'emploi pour les femmes et les jeunes.

⁵³ Développée par l'IIED (International Institute for Environment and Development) et le Cabinet d'Expertise Multi-conseils en Environnement et Développement (CEMED) dans le cadre d'un projet financé par la Banque Mondiale.

Tableau 8 : Nombre d'actions et budget du Plan d'Actions National Climat de la Guinée (PANCG) par axe stratégique

Axes stratégiques	Nombre d'actions	Coût
Axe Stratégique 1 sur l'adaptation	58	184,5
Axe Stratégique 2 sur l'atténuation	54	282
Axe Stratégique 3 sur le renforcement des capacités	16	20,5
Axe Stratégique 4 sur le transfert de technologie	8	17,5
Axe Stratégique 5 sur la prise en compte des CC dans les politiques	17	40,5
Axe Stratégique 6 sur la sensibilisation sur le changement climatique	6	9,6 (*une action concernant les programmes scolaires n'a pas été budgétisée, par omission)
Axe Stratégique 7 sur les services météorologiques	5	13
Axe Stratégique 8 sur les catastrophes climatiques et l'immigration	8	18
Axe Stratégique 9 sur la finance climat	10	14,4

Face aux besoins massifs en investissements pour répondre au changement climatique, l'appui des **partenaires techniques et financiers** (PTF) est conséquent. Le montant indicatif global du Programme Indicatif Multi annuel (PIM) de l'Union Européenne pour la période 2021-2024 (phase 1) est ainsi de 239 millions euros, dont 81 en soutien à la Transition et économie verte.⁵⁴ Cela inclue un appui à la création d'emplois verts, à travers des programmes de formation professionnelle, notamment dans les domaines identifiés comme prioritaires (énergie, agriculture, pêche, assainissement) pour lever l'un des obstacles majeurs de l'environnement des affaires (le manque de main d'œuvre qualifiée) et favoriser l'emploi décent, en particulier pour les jeunes et les femmes.

À travers le projet Adapt'Action, l'Agence française de développement (AFD) renforce l'intégration des enjeux d'adaptation au niveau des PDL, tout en me-

nant un plaidoyer pour la création d'un mécanisme national de financement de l'adaptation des collectivités, susceptible de pallier l'insuffisance de fonds pour le développement local de façon générale mais aussi plus spécifiquement de fonds climat disponibles localement.

Les principaux **mécanismes de financement climatique** que sont le Fonds vert pour le climat (FVC ou Green Climate Fund - GCF en anglais) et le Fonds d'adaptation (Adaptation Fund) ne sont pas encore très utilisés. Le FVC finance toutefois un projet de renforcement de capacités concernant la planification et l'adaptation au changement climatique (1,5 millions de dollars). Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), mentionné par la suite, finance un projet de renforcement de capacités centré sur la surveillance du climat, ainsi que les systèmes d'alerte précoce et d'information (5 millions de dollars).

⁵⁴ Les dotations indicatives pour la période 2025-2027 (phase 2), ainsi que la modification éventuelle d'autres éléments substantiels du présent PIM, feront l'objet d'une décision de l'UE, en concertation avec les autorités et les autres parties prenantes de la République de Guinée.

Gestion et coordination

Priorité n°1. De manière générale, un frein à la réponse au changement climatique est le **manque de données**. À titre illustratif, les statistiques agricoles sont basées sur les données du dernier Recensement général agricole de 2000-2001 (publié en 2005), auxquelles sont appliqués des taux de croissance annuel, différents selon les cultures. La collecte de données fiables est l'une des difficultés majeures au suivi et à l'évaluation de l'adaptation, qui par nature est basée sur l'incertitude quant à l'ampleur exacte et la variabilité des changements climatiques locaux. Il y a aussi un besoin de renforcer l'action dans le **domaine de la recherche**.

Priorité n°4. Le **Système d'Alerte Précoce** (SAP) installé sous l'impulsion du Comité Permanent Inter Etats de Lutte Contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) - à travers le Comité National (CONACILSS) - et de la FAO, représente un apport précieux à la prévision des crises alimentaires. Toutefois, le système – bien qu'en place et composé de 49 membres - ne fonctionne pas depuis deux ans faute de financement.

De même, la pérennisation d'un réseau tel que les 12 stations météorologiques automatiques équipées de détecteurs de foudre implantées à titre expérimental en 2013 dans certaines préfectures du pays, dans le cadre d'un partenariat entre la DNM et la société américaine Earth Networks, contribuerait à favoriser la réduction des risques des catastrophes liées aux phénomènes météorologiques tels que les vents violents et la foudre.

Au niveau local, un défi est de traduire localement les engagements pris au niveau national. Outre les investissements infrastructurels nécessaires, cela implique des **efforts d'information et de sensibilisation** au sein des communautés. Une enquête publiée par l'OIM en 2021 indiquait que l'extrême majorité (98,9%) des ménages est en mesure d'établir le lien entre des changements environnementaux observés, et le changement climatique, résumé dans l'expression « il pleut moins maintenant ».

Encadré 6 : Principaux centres d'excellence sur le changement climatique en Guinée

Principaux centres d'excellence sur le changement climatique en Guinée

Centre de Recherche Scientifique de Conakry Rogbane (CERESCOR), créé en 1982 avec pour mission la recherche scientifique dans les domaines de l'océanographie, des énergies et des matériaux locaux de construction.

Centre National des Sciences halieutiques de Boussoura (CNSHB), créé en 1985 notamment pour élaborer des recommandations pour son Ministère de tutelle en matière de gestion des pêches (industrielle, artisanale, continentale).

Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG), créé en 1989 avec pour mission des actions de recherche et développement sur les productions végétales, animales, forestières, piscicoles et leur transformation agro-alimentaire et agro-industrielle. Elle comprend une Direction générale à Conakry et six Centres de recherche agronomique (CRA).

Centre d'études et de recherche en environnement (CERE), créée en 1993 en tant que structure de recherche universitaire jouissant de l'autonomie financière et hébergée à l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry. Le CERE offre un programme de Master et de Doctorat en Sciences de l'Environnement reconnu par l'université du Québec à Montréal.



© UNICEF / Mamadou Bangoura

Une étude de l'AFD observe, au contraire, que la plupart des exploitants agricoles ne prend pas la mesure du changement climatique, ignorant notamment sa nature irréversible à court et moyen terme. Une opportunité à cet égard est **l'explosion de la presse** (parlée, audiovisuelle et écrite) depuis les années 1990. La plupart des radios privées animent en effet des émissions hebdomadaires sur l'environnement et en zone rurale, il s'agit même du média le plus utilisé et reconnu comme le plus efficace. Par exemple, les petits commerçants (essentiellement des femmes) appuyés par le projet Programme d'appui à la sécurité alimentaire (PASAL) étaient 70% à écouter les émissions du Système d'information sur les produits alimentaires en Guinée (SIPAG). De même, la mise en œuvre d'un plan national de lutte contre les maladies dues au changement climatique nécessiterait au préalable des campagnes de sensibilisation pour déclencher une prise de conscience au niveau communautaire.

Priorité n°3. Ces efforts de sensibilisation peuvent intégrer des éléments **d'implication des popula-**

tions locales. La même étude de l'AFD propose ainsi de mobiliser ces dernières dans le processus préparatoire d'élaboration des PDL, en recourant à des exercices participatifs. Une telle approche permettrait de promouvoir des options d'adaptation méconnues ou peu utilisées (ex : agroécologie) ainsi que des pratiques et connaissances locales de gestion durable des ressources naturelles pour réduire les risques de mal adaptation.⁵⁵ A partir 2009, la DNM a ainsi familiarisé près de 1000 paysans au concept d'adaptation en les formant à la pluviométrie à l'occasion de séminaires itinérants (évaluation RDD). Concernant les énergies renouvelables, des projets de démonstration du solaire photovoltaïque intégré à l'architecture (toits de commerces et autres endroits viables) peuvent contribuer à sensibiliser les décideurs locaux et les populations. Au niveau des écoles, les parents d'élèves sont habituellement sollicités matériellement - voire financièrement lorsque possible et nécessaire - pour réparer les dégâts matériels causés par une catastrophe (nettoyage, activités de reboisement, etc.), ce qui représente une opportunité de sensibilisation.

⁵⁵ Pratiques (souvent répandues telles que l'abattis-brûlis ou l'usage abusif d'engrais chimiques) visant l'adaptation, mais qui, au lieu d'aboutir à une réduction, entraîne une augmentation de la vulnérabilité.

5.3 Dégradation de l'environnement

Cadre législatif et institutionnel

Sur un plan international, la Guinée a ratifié la plupart des principaux **accords, traités et conventions sur l'environnement**.⁵⁶ La ratification de la Convention de Ramsar a notamment mené à la création de 16 sites Ramsar (zones humides d'importance internationale) entre 1992 et 2007. Au niveau régional, la Guinée a ratifié la Convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles en 2005.

Le **cadre législatif national** portant sur l'environnement s'est enrichi par l'adoption progressive de textes juridiques et réglementaires de portée globale et sectorielle. Ce mouvement, déclenché en 1987 à travers l'ordonnance n°045/PRG/87 portant code de la protection de la nature et de mise en valeur de l'environnement, s'est poursuivi à un rythme soutenu, menant à certaines difficultés liées au manque d'harmonie entre les codes existants, de textes d'application et de moyens. Par exemple, la plupart des aires protégées en Guinée sont peu gérées et - surtout les forêts classées - dégradées jusqu'à l'extinction, dû aux prélèvements et aux installations illicites mettant la richesse de la biodiversité en péril. Une loi portant code de l'environnement, a toutefois été récemment promulguée, par le Décret D/2019/221/PRG/SGG du 26 juillet 2019

Le **Plan National d'Action pour l'Environnement** (PNAE), adopté en 1994, n'a ainsi été que partiellement mis en œuvre. Son actualisation avait été entamée en 1999 pour tenir compte de l'afflux massif de réfugiés issus des pays voisins en Guinée Maritime et en Guinée Forestière, mais le processus n'est pas allé jusqu'à terme. Finalement, une **Politique Nationale de l'Environnement** (PNE), mise à jour en 2016 et accompagnée d'un Plan National d'Investissement Environnemental 2013-2017 (PNIE), a été approuvée en 2012. **D'autres textes importants** incluent le Pro-

gramme d'action nationale de lutte contre la désertification (PAN/LCD), formulé en 2006 ; et la Stratégie Nationale pour la Diversité Biologique 2016-2025, pour la mise en œuvre des objectifs d'Aichi.⁵⁷

Priorité n°3. Les objectifs et cibles environnementales de la Guinée sont inclus dans les stratégies évoquées dans les sections précédentes. Par exemple, le PNDES 2016-2020 vise l'accroissement d'au moins 10% par an des activités de sensibilisation sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, en se concentrant sur les femmes, les jeunes et les leaders communautaires. La CDN révisée envisage l'abaissement de 50% de la consommation moyenne de bois de feu (bois et charbon de bois) par habitant d'ici 2030, par rapport à 2020. Le Code civil de 2019 incrimine quant à lui le **préjudice écologique**, dans ses articles 1173 : « *Toute personne responsable d'un préjudice écologique est tenue de le réparer* » et 1174 : « *Est réparable, dans les conditions prévues à la présente section, le préjudice écologique consistant en une atteinte non négligeable aux éléments ou aux fonctions des écosystèmes ou aux bénéfices collectifs tirés par l'homme de l'environnement* ».

Priorité n°2. Concernant le secteur minier, les activités d'orpaillage artisanal se sont quelque peu structurées suite à l'adoption de la **Déclaration de Politique Minière** de 2017 (faisant suite à la loi L/2011/006/CNT du 9 septembre 2011 portant Code minier), qui a notamment reconnu les rôles des Tombolomas (propriétaires traditionnels des sites miniers) dans la distribution des puits, les sanctions à l'encontre des infractions et la perception d'une nouvelle taxe de 20% pour le développement local. L'un des quatre axes d'activités prioritaires du **Plan de Développement du Secteur Minier** (PDSM) de

⁵⁶ <https://meef-guinee.org/accords-multilateraux-ame/>

⁵⁷ Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 pour la planète, adopté par les Parties à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) en octobre 2010, lors de la conférence mondiale sur la biodiversité de Nagoya, capitale de la préfecture d'Aichi au Japon.

2018 concerne la gestion durable du capital naturel, à travers des pratiques artisanales minières respectueuses de la diversité des écosystèmes et des espèces, la restauration des sites d'exploitation artisanale épuisés et la maîtrise des risques liés à l'exploitation. Toutefois, le manque de réglementation claire pour contrôler le secteur continue d'avoir des conséquences néfastes. En 2019, le Comité des droits de l'enfant appelait à ce que les investissements privés dans les industries extractives bénéficient dûment aux communautés locales, y compris aux enfants, sur la base de consultations menées auprès de communautés locales, conformément à l'article 130 du Code minier.

Les **arrangements institutionnels** concernant le secteur de l'environnement ont été marqués par une instabilité chronique depuis les années 1980. L'ancienne Direction Nationale de l'Environnement (DNE), créée en 1986, a ainsi été successivement gérée par dix Ministères. Le MEDD, aujourd'hui chargé de la politique gouvernementale en la matière, est composé de trois directions : la DNPNC, susmentionnée ; la Direction Nationale des Forêts et de la Faune ; et la Direction Nationale de l'Assainissement et du Cadre de Vie. Le Service Communication et Relations Pu-

bliques a pour mission la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'Information, d'Éducation, de Sensibilisation, de Communication et de Documentation Environnementales.

En outre, le **Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable** (CNEDD) a remplacé le Conseil National de l'Environnement en 2019. Il est censé être appuyé par des Directions régionales et les Comités préfectoraux de suivi environnemental et social (CPSES).

D'autres ministères ont aussi des compétences plus ou moins liées à l'environnement. En outre, des structures spécifiques sont en place dont le Centre National de Protection du Milieu Marin et des Zones Côtières, service rattaché au MEDD, avec pour mission la protection des zones côtières contre toutes formes de dégradation, ainsi que la préservation et la lutte contre les pollutions de la mer et du littoral.⁵⁸

Enfin, la **société civile guinéenne** reste globalement peu active dans le domaine de l'environnement, malgré l'existence d'un tissu d'ONG environnementales dont l'action de certaines a été internationalement reconnue.⁵⁹

Budgétisation

Priorité n°3. Les fonds consacrés à l'environnement restent globalement insuffisants, comme reflété par le faible investissement (5,2%) prévu par le PNDES de 2016-2020 à la Gestion durable du capital naturel (pilier 4),⁶⁰ malgré plusieurs de ses objectifs liés à l'environnement, dont l'élimination des subventions néfastes pour la diversité biologique.

Au niveau local, des efforts importants ont été fournis pour la restauration et la protection de l'environnement à partir des compensations minières. L'Agence

Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC), mise en place en 2017 pour gérer le Fonds National de Développement Local (FNDL), s'est vu affecté une partie des revenus miniers en faveur du développement communautaire.

Par ailleurs, le Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, mis en place en 1997, avec pour mission la collecte et l'administration des fonds destinés au financement des opérations entrant dans le cadre de la politique nationale de préservation et de mise en

⁵⁸ En 2016, il notamment préparé un projet de dispositif de réaction rapide en cas de pollution marine, le plan national d'intervention d'urgence contre les pollutions accidentelles par les hydrocarbures ou les substances dangereuses (Plan POLMARG⁵⁸).

⁵⁹ L'ONG PRIDE-formation Guinée a été certifiée finaliste du Prix Équateur en 2015, à travers un projet incluant les femmes et les groupes vulnérables dans les organes de décision et dans la gestion consensuelle des activités relatives à la conservation de la biodiversité et aux phénomènes liés aux changements climatiques. Lors de la COP21, l'ONG PREM de Guinée a obtenu, en partenariat avec des groupements de femmes des îles Tristao, un prix « Momentum for Change » qui a récompensé la mise en œuvre réussie d'un projet intitulé « planter le Moringa pour sauver la mangrove ».

⁶⁰ Contre 49,3% à la Transformation économique inclusive durable (pilier 1), 38,2% au Développement inclusif du capital humain (pilier 2) et 7,3% à la Promotion de la bonne gouvernance au service du développement durable (pilier 3).



© UNICEF / Mamadouba Bangoura

valeur de l'environnement, et le Fonds Forestier National, ont par ailleurs été fusionnés le 1^{er} juin 2022 pour former le **Fonds de l'Environnement et du Capital Naturel** (FECAN).

Les sources de financement au niveau national comptent le Programme de Microfinancement du Fonds pour l'Environnement Mondial, en place depuis 2009 en Guinée. Dans son document de stratégie nationale pour la période 2020-2030, le PMF/FEM compte soutenir la conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacées, y compris en abordant la question des conflits hommes/faune. Il compte aussi promouvoir les alternatives au mercure dans l'exploitation artisanale d'or à petite échelle et,

de façon transversale, les projets utilisant une plateforme de connaissances citoyennes (bibliothèque numérique d'innovations communautaires).

Au niveau international, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), crée en 1991, a financé 27 projets en Guinée depuis la fin des années 1990, pour un montant total de 65 millions de dollars.⁶¹ Bien que centrés sur l'action pour le climat, le Fonds vert pour le climat et le Fonds d'adaptation financent des projets avec une composante environnementale. D'autres mécanismes pourraient être explorés, dont les fonds REDD+⁶² et le Paiement pour Services Écosystémiques ou Environnementaux (PSE).⁶³

⁶¹ https://www.thegef.org/projects-operations/country-profiles/guinea#collapse-star6_alloc

⁶² Programmes sur la réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts dans les pays en développement y compris la conservation des forêts, la gestion durable des forêts et les activités qui augmentent les puits de carbone tel que le reboisement et les générations naturelles.

⁶³ Opérations volontaires par lesquelles un prestataire de services est rémunéré par ou pour le compte des bénéficiaires de ces services, pour des pratiques de gestion agricole, forestière, côtière ou marine dont on attend une fourniture de service plus constante ou plus efficace qu'elle ne l'aurait été sans de tels paiements

Gestion et coordination

Priorité n°2. Le secteur de l'environnement partage nombre de défis avec celui du changement climatique, comme **l'enchevêtrement des compétences**, qui limite la capacité des structures existantes à collaborer et à se coordonner.

Priorité n°1. Il existe par ailleurs un **manque de données** sur l'état de l'environnement dans le pays. Par exemple, l'inventaire forestier national est très ancien (1988). Pour y pallier, il existe depuis 2012 des statistiques environnementales publiées par l'INS (la dernière publication date de 2020), ainsi que des rapports sur l'État de l'Environnement, produits en 2012, 2014 et 2020.

Priorité n°2. Le **respect de la conformité environnementale** demeure un problème, surtout dans l'industrie minière, malgré l'exécution d'études environnementales et sociales avant tout agrément. D'après le cadre de mise en œuvre de la SNDD, des Comités techniques environnementaux locaux et nationaux veilleront à tous les aspects concernant la durabilité environnementale, dont le respect strict de la conformité environnementale.

L'implication des communautés et des ONG est à nouveau capitale, comme reconnu dans la PNE. Une des raisons de l'échec des campagnes de reboisement réalisées dans les années 1990 et 2000 est certainement l'implication insuffisante des populations locales, qui n'étaient ni intéressées par les essences proposées, ni soutenues dans la mise en œuvre d'activités d'entretien après reboisement (Adapt'Action). Une approche pour impliquer les communautés locales est la mise en place d'Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire, dont la gestion est assurée par les communautés environnantes.⁶⁴ Dans l'un des APACs reconnus en Guinée, l'île Dakhindé, la communauté interdit toute exploitation des ressources (coupe de bois, chasse, saliculture) pour protéger certains rites culturels. Un autre exemple de pratique protectrice de l'environnement est le principe de la loi Fria,⁶⁵ qui vise à planter un arbre à chaque événement significatif tel que les mariages et baptêmes, en soutenant la plantation d'un arbre par naissance. La SNND prévoit son rétablissement.

5.4 Autres aléas naturels

Cadre législatif et institutionnel

Priorité n°4. La Direction Générale de Géophysique et de Sismologie, rattachée au Cabinet du Ministère des Mines, a été créée en 1985 après le tremble-

ment de terre de Koumbia. L'équipe de la Direction compte plusieurs chargés de la sismologie.

Budgétisation

Priorité n°4. La manque de moyen réduit les capacités de prévention et des réponses aux catastrophes. La Guinée disposait ainsi par le passé d'un réseau simplifié de 3 stations sismiques, à l'arrêt depuis

1993 faute de financements.

Le coût de la mise en place du réseau sismologique pour la Guinée est estimé à 1,5 million de dollars.

⁶⁴ Le PMF/FEM compte ainsi créer et appuyer des Comités villageois de Gestion des APACs.

⁶⁵ Du nom de la ville de Fria, au nord de Conakry, depuis laquelle la loi avait été originellement adoptée en 1977.

5.5 Maladie à virus Ébola, COVID-19 et autres maladies épidémiques

Cadre législatif et institutionnel

Priorité n°2. L'essentiel des mécanismes et dispositifs de réduction des risques et gestion des catastrophes en Guinée a été défini ou renforcé à la suite de l'épidémie de maladie à virus Ebola de 2013-16. L'épidémie a notamment permis une réflexion sur les limites d'une réponse basée sur la mobilisation à court terme, et des injections financières, de programmes et de personnel lorsque les épidémies frappent.

Le Cellule de Coordination de la Riposte contre la Maladie à Virus Ebola (créée par décret en 2014) a ainsi été pérennisée à travers la mise en place de **l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSS)** en 2016. Au niveau sectoriel, l'épidémie a aussi mené au renforcement des moyens de déploiement de spécialistes en conseil psychosocial par la DNAS.

Par ailleurs, le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP) est formé de nouvelles directions dont la **Direction Nationale des Grandes Endémies et de la Lutte contre la Maladie (DNGELM)** à la-

quelle sont rattachés six programmes: le Programme National de Lutte contre le VIH/SIDA et les Hépatites, le Programme Nationale de Lutte contre le Paludisme, le Programme National de Lutte contre la Tuberculose, le Programme Nationale de Lutte contre les Maladies tropicales Négligées, le Programme National de Lutte contre les Maladies Non Transmissibles et le Programme Elargie de Vaccination. Le **Service National de Promotion de la Santé (SNPS)**, qui est un organe du Ministère ayant pour mission de promouvoir les offres de service de santé, susciter des comportements sains et encourager la participation communautaire (y compris face aux risques sanitaires), s'est doté en 2021 d'une politique et d'un plan stratégique national.

Priorité n°1. Il existe enfin **plusieurs structures spécialisées dans le domaine de la recherche**, dont l'Institut National de Santé Publique (1995), le Centre de Formation et de Recherche en Santé Rurale (1997), l'Institut de Nutrition et de Santé de l'Enfant (1989).

Budgétisation

Comment mentionné dans les sections précédentes, le secteur de la santé a vu ses moyens augmenter au cours de la décennie passée, lui permettant de

renforcer ses effectifs et sa présence opérationnelle, à travers l'ANSS. Une telle amélioration n'empêche pas nombre de défis budgétaires de persister.

Gestion et coordination

Priorité n°4. Alors qu'il avait alors fallu plus de trois mois pour mettre en place une coordination efficace de la réponse à l'épidémie de maladie à virus Ebola en 2014, la réponse a été beaucoup plus rapide et ciblée lors de l'épidémie de 2021. La vaccination des contacts (appuyée par la disponibilité d'un nouveau vaccin anti-Ebola), des contacts de contacts, des agents de santé de première ligne ainsi que l'utilisation de nouveaux traitements efficaces et ho-

mologués pour les patients ont permis de rompre la chaîne de transmission en un temps beaucoup plus court qu'auparavant.

Grâce à ses capacités opérationnelles et son autonomie (bureaucratie moins centralisée, équipes d'intervention rapide dans chaque région et dans les 33 préfectures), l'ANSS a vite été en mesure de coordonner la surveillance et la réponse à d'autres épidémies,

dont des cas de rougeole et de fièvre jaune. Depuis 2020, elle a aussi pris des mesures pour répondre à l'épidémie de COVID-19, activant une campagne de vaccination (environ 4 millions de premières doses début mars 2022). En outre, l'agence collabore étroitement avec l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) et le Centre Régional de Surveillance et de Contrôle des Maladies de la CEDEAO (CRSCM), lui permettant de suivre les tendances épidémiologiques au niveau régional.

Priorité n°2. Si le rôle central de l'ANSS donne l'impression d'un dispositif de coordination abouti, ce fort degré de centralisation ralentit aussi ses capacités à analyser et coordonner les informations épidémiologiques qu'elle reçoit. Depuis 2017, la **plateforme une seule santé** (One Health),⁶⁶ coordonnée par la DNGELM, s'est d'ailleurs imposée comme le principal cadre de concertation, de collaboration et d'harmonisation des interventions épidémiologiques, en travaillant étroitement avec l'ANSS.

5.6 Aléas en milieu urbain

Cadre législatif et institutionnel

En matière d'urbanisme, le texte législatif de référence reste la loi L/98/017/AN du 13 juillet 1998 portant Code de l'urbanisme. Plusieurs politiques ont par ailleurs été adoptées pour améliorer le cadre de vie, dont la Politique Nationale de l'Habitat, Habitat Vision 2021 (2012) ; le Grand Conakry – Vision 2040, étude de planification urbaine initiée en 2017 (qui sera complétée par la révision du Schéma National de l'Aménagement du Territoire de 1991 et la Politique Sectorielle des Transports de la Guinée à l'horizon 2035 (2016), première politique sectorielle cohérente portant sur tous les modes de transport, leur coordination et leur gestion.

Priorité n°3. Le **secteur de l'urbanisme** reste toutefois marqué par de nombreuses contraintes. Outre l'occupation anarchique qui rend les villes y compris les zones côtières vulnérables, on note notamment le manque d'application des codes et de la réglementation de l'aménagement du territoire, le manque de pénalisation, les conflits de compé-

tence dans l'assainissement et les voiries urbaines, ainsi que le manque d'expertise en cartographie. Concernant le secteur des transports, la SCN émet plusieurs recommandations, dont celles de réguler la circulation automobile à Conakry pour éviter les embouteillages ; développer le transport collectif ; et mettre en place un plan de gestion du trafic.

La SNDD ambitionne quant à elle d'améliorer le taux d'accès des populations urbaines à **un logement décent** de 21,7% à 70% en 2040, de renforcer les systèmes de collecte, de transport et de traitement des déchets et des eaux usées (en améliorant l'accès des populations à des modes d'évacuation sains des ordures ménagères de 33,7% en 2014 à 90% en 2040, et en éliminant la production et la commercialisation des emballages en plastique à hauteur de 95%) et de créer un cadre propice pour la sauvegarde des forêts urbaines et périurbaines en renforçant les ceintures vertes, tout en leur garantissant un statut foncier particulier au sein des villes.

⁶⁶ Cadre de concertation multidisciplinaire et multisectoriel de gestion des événements de santé publique à travers la surveillance, la prévention, la détection et la réponse rapide aux menaces de santé publique, afin de faciliter l'atteinte des objectifs du Règlement Sanitaire International (RSI), de la Performance des Services Vétérinaires (PVS) et du Programme Mondial de la Sécurité Sanitaire (GHSA).

Budgétisation

Priorité n°3. En termes d'habitat, il n'existe aucun mécanisme fonctionnel sur le terrain pour financer l'habitat décent, malgré l'existence d'un Fonds National de l'Habitat (FNH) et de Bureaux de Conservation Foncière, institués en 1994.

En termes d'assainissement, des projets de grande envergure sont en cours d'exécution, comme le Programme de développement et d'assainissement urbain en Guinée (SANITA), d'une valeur de 42 millions d'euros.⁶⁷ Mis en œuvre de 2018 à

2024, ce dernier vise à améliorer le cadre légal, réglementaire et institutionnel de développement urbain, ainsi que les systèmes de collecte, gestion et traitement des déchets solides et des eaux usées. Par ailleurs, une réforme pour le financement du logement a été mise en place, incluant l'élaboration d'une Convention de financement pour l'acquisition des logements sociaux en 2018 et la création de l'Agence Guinéenne pour le Financement du Logement (AGUIFIL) en 2019.

Gestion et coordination

Priorité n°3. La mauvaise gestion des infrastructures publiques se fait particulièrement sentir en milieu urbain. A Conakry, les deux stations de traitement des eaux usées ne fonctionnent généralement pas. Une troisième est en cours de construction dans le quartier Cameroun. Toujours dans la capitale, où l'on note une forte concentration d'entreprises et de sites générateurs de risques, la couverture opérationnelle est assurée par trois Services d'Incendie et de Secours disposant chacun d'un engin à pompe pour une capacité hydraulique totale de 8 000 litres et une seule ambulance fonctionnelle (évaluation RCC). En attendant, le transport de marchandises dangereuses (TMD) dans des conditions sécurisées est confié à des groupes logistiques privés qui assurent la protection des convois avec des équipes de surveillance et d'intervention.

Les ambitions ne manquent toutefois pas, comme illustré par un projet de valorisation de déchets sous forme d'électricité à partir de la combustion du mé-

thane, évoqué dans les CDN révisées. Le Gouvernement a aussi pour priorité de reconstruire le réseau ferroviaire, à savoir la seule ligne métrique du pays (reliant Conakry à Kankan sur 662 km) dont le service, opérationnel depuis 1914, est interrompu depuis 1995.

Dans le secteur de l'assainissement, particulièrement la gestion des déchets solides, la société civile et les autorités locales ont un rôle clé à jouer. Le rôle des femmes, très présentes dans certains secteurs d'activité comme le commerce ambulancier, la vente de détail, la restauration, l'entretien ménager, la transformation de produits halieutiques, etc., pourrait être mis en valeur. Nombreuses sont celles s'établissant à Conakry depuis leur localité rurale d'origine, contribuant à accroître leur poids démographique et économique en milieu urbain.

⁶⁷ Financé par le 11^{ème} FED et mis en œuvre par UN Habitat et ENABEL.

5.7 Facteurs de fragilisation de la cohésion sociale

Cadre législatif et institutionnel

Dans l'immédiat, les principaux facteurs de paix et de cohésion sociale en Guinée sont liés à l'évolution de la **transition politique** en cours. Le processus est piloté par le Conseil national de la transition (CNT), qui remplace temporairement l'Assemblée nationale. Il comprend 81 membres, nommés par décret présidentiel le 22 janvier 2022, dont 15 membres de partis politiques, 9 membres des forces de défense et de sécurité, les autres provenant pour la majorité de la société civile.

Priorité n°2. Sur le fond, il s'agira de sortir le pays d'une période d'instabilité socio-politique, mais aussi de renforcer le **cadre de gestion des conflits** les plus répandus, à commencer par les conflits fonciers. En l'occurrence, le Code Foncier Domanial de 1992 n'est pas appliqué et est considéré en décalage par rapport aux réalités socio-économiques en milieu rural. Les intérêts de certains groupes (propriétaires coutumiers détenteurs de droits fonciers dans les villages, groupements de producteurs, femmes et jeunes, etc.) ne sont notamment pas assez pris en considération.

De fait, les mécanismes traditionnels de gestion des conflits sont très sollicités sur ce sujet, notamment en dehors de Conakry, où les chefs communautaires représentent les premiers interlocuteurs. Depuis 2018, le rôle des **chefs de quartier** comme premier échelon en cas de conflit a été formalisé suite à la reconnaissance du statut d'entité décentralisée au quartier suite aux élections communales de février 2018, sur la base du nouveau Code des collectivités.

Budgétisation

Priorité n°3. Le **Fonds des Nations-Unies de Consolidation de la Paix** (FCP) intervient en Guinée depuis 2007 pour le renforcement de la cohésion sociale et la consolidation de la paix afin d'apaiser les

Priorité n°2 – approche sensible aux jeunes. Une autre priorité est de mettre en place un cadre protecteur pour les jeunes, qui ont souvent été impliqués dans les crises des dernières décennies. Par le passé, le Gouvernement a mis en œuvre des mesures visant à prévenir et lutter contre le recrutement des enfants à travers la mise en place d'une Cellule de promotion et de protection des enfants au sein des Forces Armées guinéennes (2005-2011). En 2008, un Conseil National de la Sécurité Alimentaire (CNSA) a été temporairement établi, en réponse aux émeutes de la faim de 2008, qui ont surtout impliqué des jeunes. En matière de réconciliation nationale, une plateforme de dialogue social a été lancée en 2011 pour prendre en compte l'avis des jeunes, en marge de la mise en place de la Commission Provisoire de Réflexion pour la Réconciliation Nationale (CPRN). Dans un autre registre, le PNDES priorise l'épanouissement social et culturel des jeunes tandis que la SNDD prévoit des actions préventives et des programmes de prise en charge des jeunes victimes de la drogue et de l'alcoolisme. Une **Politique Nationale de l'Emploi – Emploi Jeune** (PNE-EJ) est par ailleurs en cours d'élaboration.

Toutefois, des failles persistent, comme la possibilité de condamner à des peines de prison de jeunes enfants, malgré le relèvement de l'âge de la responsabilité pénale de 10 à 13 ans dans le Code pénal de 2016 et l'excuse atténuante de minorité pour les mineurs de 16 à 18 ans, tel que prévu par le Code de l'enfant.

tensions et/ou violences. Au total, 180 millions de dollars ont été déboursés dont 10 millions pour des projets en cours, ce qui représente un montant élevé pour un pays en paix.

Priorité n°3 – approche sensible aux jeunes. Divers investissements se concentrent par ailleurs sur **l'appui à la jeunesse**, qui est perçue comme un élément central pour le maintien de la cohésion sociale dans le pays. Des initiatives déjà mises en œuvre incluent le Fonds National pour l'Insertion des Jeunes (FONIJ), le Projet Emplois Jeunes (PEJ), Booster les Compétences pour l'Employabilité des Jeunes (BOCEJ), qui proposent notamment des prêts à taux zéro pour soutenir des projets entrepreneuriaux initiés par des jeunes.

Une étude récente de l'AFD souligne l'importance d'appuyer l'installation des jeunes vétérinaires, sous

la forme de formations à la gestion d'entreprise, à la planification et à la commercialisation, tandis que celle de l'OIM propose de favoriser l'émergence de championnes et champions chez les jeunes en matière de promotion d'emplois verts ou d'innovations sociales, pour démontrer aux jeunes – ceux tentés par l'émigration du point de vue de l'OIM – les opportunités socio-économiques localement disponibles. L'Union Européenne propose quant à elle de former et créer des emplois pour les jeunes, dans le cadre d'une stratégie pour la transition numérique à définir. Le PNDES (2016-2020) prévoyait le recrutement et la formation de 1 200 jeunes par l'Etat, dans le cadre du Projet Rajeunir et Féminiser l'Administration.

Gestion et coordination

Priorité n°4. Outre les processus formels de consolidation de la paix et de transition politique, divers **acteurs de la société civile** contribuent aux efforts en cours au niveau national ou local. Les leaders religieux jouissent d'une influence certaine à tous les niveaux. L'Imam de la Grande Mosquée de Conakry et l'archevêque de Conakry ont ainsi été désignés en 2016 pour piloter les consultations nationales initiées en vue de la Réconciliation nationale. De même, le Réseau des organisations de la société civile pour l'observation et le suivi des élections en Guinée (ROSE-Guinée) a joué un rôle important de préparation pré-électorale, de désamorçage de situations de violence et d'éducation, notamment à l'intention des médias.

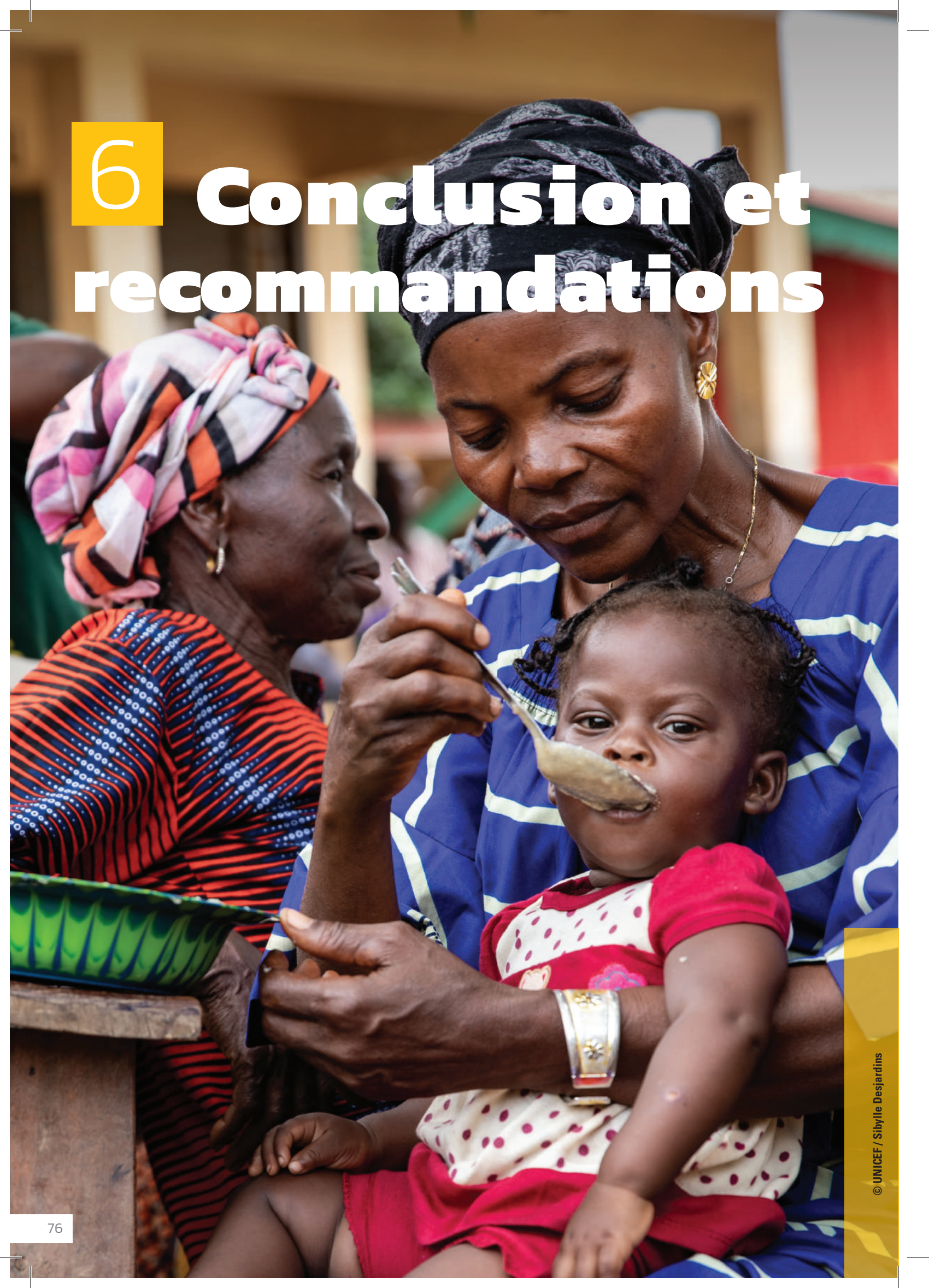
En Guinée Forestière, des **Comités d'Entente et de Prévention des Conflits** (CEPC) ont été mis en place en 2009 comme organes consultatifs auprès

des administrations préfectorales. Dans ce cadre, les communautés traditionnelles jouent un rôle important : conseils de sages, organisations religieuses (conseils de mosquée/ Eglise), commissions domaniales et autres structures informelles communautaires de femmes et de jeunes qui s'occupent de la gestion des conflits sont impliqués. Des comités villageois de médiation existent aussi au niveau des frontières, à des fins d'alerte précoce. Une fois les signes précurseurs d'un conflit recensés, ils font remonter l'information au niveau des autorités et des structures formelles de paix pour des mesures à prendre.

Concernant **l'accès aux ressources**, les autorités de chaque Préfecture décrètent annuellement les dates autorisées de vaine pâture, qui sont diffusées à la radio pour informer le maximum d'agro-éleveurs.



6 Conclusion et recommandations



6.1 Conclusion

Cette analyse CRIA a démontré que l'évolution du contexte de développement en Guinée, notamment au cours de la décennie passée pourraient mettre en péril les objectifs de croissance et de réconciliation et cohésion sociale fixés au niveau national. **Les enfants, filles et garçons, qui représentent un peu plus de la moitié de la population du pays, sont touchés de manière disproportionnée par ces changements à « haut risque » dans tous les aspects de leur vie, avec des effets multiplicateurs en fonction de leurs vulnérabilités individuelles et spécifiques, de leur situation socio-économique, de leur catégorie d'âge, de leur sexe et de leur situation géographique.**

Bien que les communautés aient tenté de s'adapter

localement, de renforcer leur résilience et de maintenir la cohésion sociale, ce contexte - combiné à des changements rapides tels que la structure démographique du pays (qui pourrait exacerber l'impact des risques actuels) - ne laisse que peu de place à une adaptation autonome, réduisant même la capacité d'adaptation des plus démunis.

Des réformes et des mesures ambitieuses, fondées sur les droits humains, et tenant compte des enfants et de leur famille, sont nécessaires pour pallier les vulnérabilités existantes, d'une manière qui lie la réponse aux urgences au redressement et au développement, en mettant l'accent sur la réduction des risques de catastrophe, l'action climatique et la restauration de l'environnement.

6.2 Recommandations

6.2.1 Général

Gouvernement et Partenaires techniques et financiers :

1. Renforcer la prise en compte systématique des risques dans la programmation de développement et la réponse aux situations de catastrophe, en mettant l'accent sur les groupes

les plus vulnérables (dont les femmes et les enfants) et les approches intersectorielles.

2. Mettre en place un système d'information et d'analyse sur les risques et les catastrophes afin de guider les décisions d'investissement et la mobilisation de ressources.

6.2.2 Réduction des Risques de Catastrophe

Au Gouvernement :

3. Améliorer la compréhension des risques de catastrophe, à travers la collecte de données désagrégées, y compris sur la base de critères liés au genre et à l'âge, conformément au Cadre d'Action de Sendai sur la Réduction des Risques de Catastrophe.
4. Augmenter les allocations budgétaires consacrées à la réduction des risques de catastrophe, y compris au niveau sectoriel, en mettant l'accent sur les groupes les plus vulnérables et les approches intersectorielles.

Partenaires techniques et financiers :

5. Allouer une plus grande proportion de l'aide publique au développement à la réduction des risques de catastrophe, notamment en s'attaquant aux causes profondes et en soutenant les solutions à long terme au-delà de l'urgence humanitaire, tout en investissant dans le renforcement des capacités des entités gouvernementales décentralisées et des organisations de la société civile au niveau local et national, dont les organisations de jeunes et de femmes, grâce à des mécanismes de financement innovants.

Mettre l'accent sur les secteurs sociaux (santé, éducation, protection sociale) et aider les populations les plus vulnérables.

6.2.3. Recommandations par aléa

Changement climatique

Gouvernement :

6. Prioriser l'action pour le climat dans les plans, politiques et stratégies nationaux et sectoriels, en tenant compte des besoins des enfants, des femmes et des jeunes. En particulier, mobiliser des ressources pour mettre en œuvre les mesures d'adaptation énumérées dans la Stratégie Nationale sur le Changement Climatique, telles qu'actualisées dans les Contributions Déterminées au niveau national, en mettant l'accent sur les secteurs sociaux (santé, éducation, protection sociale).

7. Intégrer le changement climatique dans les programmes scolaires à tous les niveaux et impliquer les enfants et les jeunes dans l'action pour le climat.

Partenaires techniques et financiers :

8. Appuyer l'identification et le développement de projets soumis aux fonds de lutte contre le changement climatique (ex : Fonds Vert pour le Climat).

Dégradation de l'environnement

Gouvernement :

9. Fixer des priorités et des objectifs réalisables pour l'éradication du travail des enfants y compris dans ses pires formes, notamment dans les zones d'exploitation minière.

Maladies épidémiques

Gouvernement :

10. Mettre en œuvre la recommandation de l'OMS concernant l'utilisation généralisée du vaccin antipaludéen RTS,S/AS01 (Mosquirix) chez les enfants d'Afrique subsaharienne.

Aléas en milieu urbain

Partenaires techniques et financiers :

11. Soutenir le gouvernement dans la gestion de l'urbanisation incontrôlée et de tous les risques qui y sont liés pour les enfants en termes de sécurité, de protection, de gestion des déchets, de pollution de l'air, etc.

Facteurs de fragilisation de la cohésion sociale

Gouvernement :

12. Adopter une Politique Nationale de la Jeunesse permettant d'impliquer les jeunes de manière holistique dans les processus de prise de décision liés aux risques et à la cohésion sociale, ainsi qu'à leurs impacts sur les enfants et les jeunes.



Annexes

Annexe 1 Aperçu du contexte national

La Guinée est composée de huit régions administratives (Boké, Faranah, Kankan, Kindia, Labé, Mamou, Nzérékoré et le Gouvernorat de Conakry) ayant chacune à sa tête un gouverneur. En dehors de la capitale Conakry, qui a un statut spécial, les autres régions sont subdivisées en préfectures (33 au total, dirigées par des préfets), elles-mêmes subdivisées en 333 sous-préfectures ou 323 communes rurales auxquelles s'ajoutent les 38 communes urbaines, y compris les 5 de Conakry (Dixin, Kaloum, Matam, Matoto et Ratoma), réparties en quartiers.

Les quatre régions naturelles du pays sont les suivantes :

1. La Guinée Maritime ou Basse Guinée, région humide couvrant 18% du territoire pour 30% de la population (incluant Conakry, Boké, Kindia) ;
2. La Moyenne Guinée, dont le Fouta-Djalou, zone de montagnes et de plateaux au centre du pays, couvrant 22% du territoire (Labé, Mamou) ;
3. La Haute Guinée, au nord et à l'est du pays, fragment guinéen du climat sahélien, qui couvre 40% du territoire (Faranah, Kankan) ;
4. La Guinée Forestière, au sud-est de la Guinée, région de montagnes et forêts tropicales avec un climat de type subéquatorial, couvrant 20% du territoire (Nzérékoré).

Les freins au développement de la Guinée sont nombreux et ainsi résumés dans un rapport de l'OIM de 2021 : « l'accentuation de la pauvreté, une instabilité sociopolitique chronique, la dégradation des systèmes d'éducation, de santé, d'habitat et de transport, l'ampleur de l'insécurité alimentaire, les ravages de la dégradation des ressources naturelles sous l'effet des pressions anthropiques et du changement climatique, le creusement des inégalités sociales, spatiales et de genre, une démographie galopante

et une urbanisation non contrôlée, la détérioration de la situation socioéconomique des femmes et les nombreux obstacles à leur autonomisation du fait de pratiques et normes socioculturelles solidement ancrées, le chômage des jeunes, l'ampleur de la corruption, le poids des dynamiques migratoires internes comme externes, particulièrement celui des migrations irrégulières, etc. » (OIM, 2021).

L'économie guinéenne est par ailleurs dominée par le secteur informel qui contribue à environ la moitié du PIB et 70% des emplois (SNDD). Plus de 50% des emplois (principalement informels) sont générés par le seul secteur agricole.⁶⁸

Pourtant, **le potentiel économique du pays est important**. Le secteur minier, qui correspond à plus d'un tiers du PIB (PNE, 2016), est susceptible d'entrer dans une période de croissance exponentielle. La Guinée recèle en effet des premières réserves au monde de bauxite, ainsi que de réserves d'or (estimées à 300 millions d'onces) (Ibid.), de diamant et de fer (plus de 20 milliards de tonnes) (CDN), de manganèse, zinc, cobalt, nickel et uranium, toutes largement sous-exploitées. Le risque de syndrome hollandais (dépendance à une ressource naturelle susceptible d'avoir des effets négatifs sur la croissance à long-terme) est toutefois présent.

Connu comme le château d'eau de l'Afrique de l'Ouest,⁶⁹ le pays a aussi un potentiel considérable en termes de génération d'énergie renouvelable, surtout hydroélectrique, avec une capacité de production estimée à 6 GW (dont seuls 5% sont exploités) (UE, 2021), suffisant pour répondre à 30% de la demande pour l'ensemble des pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en 2022. En 2015, la mise en service du barrage de Kaléta, située au nord de Conakry, a fait bondir le taux de ménages ayant accès à l'électricité de 18,1% en 2013 à 45% en 2018 (CDN). Les taux

⁶⁸ Les principaux produits agricoles sont le riz, le fonio, le maïs, l'arachide, le manioc, le café, le palmier à huile, l'hévéa, l'anacarde, l'orange, la mangue et la banane. A noter que le potentiel économique du secteur est dynamique. A titre d'exemple, une usine de jus de mangue, installée en 1967 à Kankan, a longtemps assuré des débouchés. Suite à sa fermeture dans les années 1980, et faute d'organisation de la filière, l'attrait pour la production de mangue a chuté. Cette tendance n'a pas été inversée par les récents achats de petits volumes par la société SIPEF Guinée et exportés depuis Conakry, ni par les récentes tentatives infructueuses de remise en route de l'usine de jus de fruit. A l'heure actuelle, beaucoup de plantations sont à l'abandon.

d'électrification restent néanmoins extrêmement faibles en zone rurale.

Le secteur agricole a de même un fort potentiel de développement, tout comme les secteurs de la pêche (actuellement confiné à la pêche artisanale ; la pêche industrielle étant dominée par les navires étrangers depuis les années 1990), de l'aquaculture et même du tourisme, qui reste à ce jour largement sous-développé.

La population guinéenne est caractérisée par sa forte jeunesse avec une moyenne d'âge de 22 ans. **Environ**

51% de la population a moins de 18 ans et 77% moins de 35 ans (PNDES). Le taux de croissance démographique est élevé : de 10,6 millions d'habitants en 2014, le pays en compte 13,3 millions en 2022 puis possiblement 16,3 millions dès 2030 et 25,4 d'ici 2050. Cette **explosion démographique**, si non maîtrisée, pourrait s'avérer être une « bombe à retardement ». Il s'agit d'ores et déjà d'un facteur clé dans l'analyse des risques examinés dans cette analyse CRIA (à travers une pression sur les ressources naturelles ; des pressions sur les systèmes éducatif⁷⁰ et de santé ; une jeunesse sans emploi et instrumentalisée à des fins politiques ; etc.).

69 Le réseau hydrographique de la Guinée comprend 1 665 cours d'eau répartis dans 23 bassins dont 14 sont transfrontaliers et 9 nationaux. Le fleuve Niger prend sa source près de Faranah en Haute Guinée.

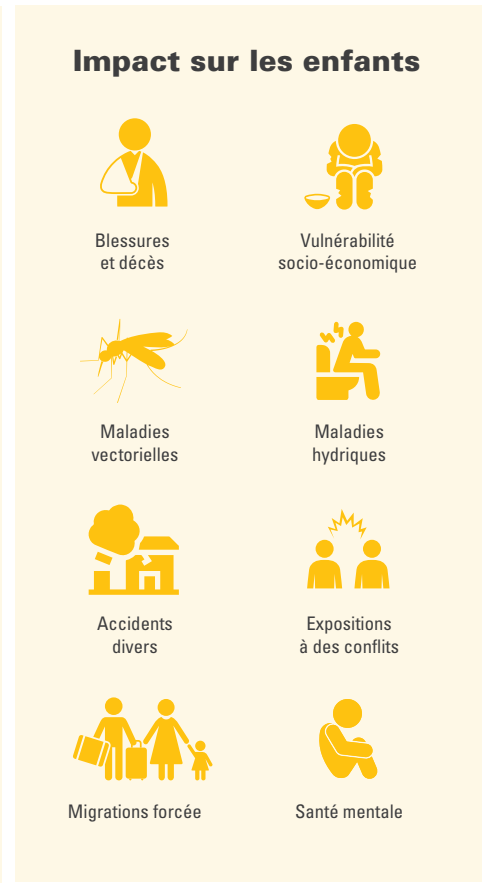
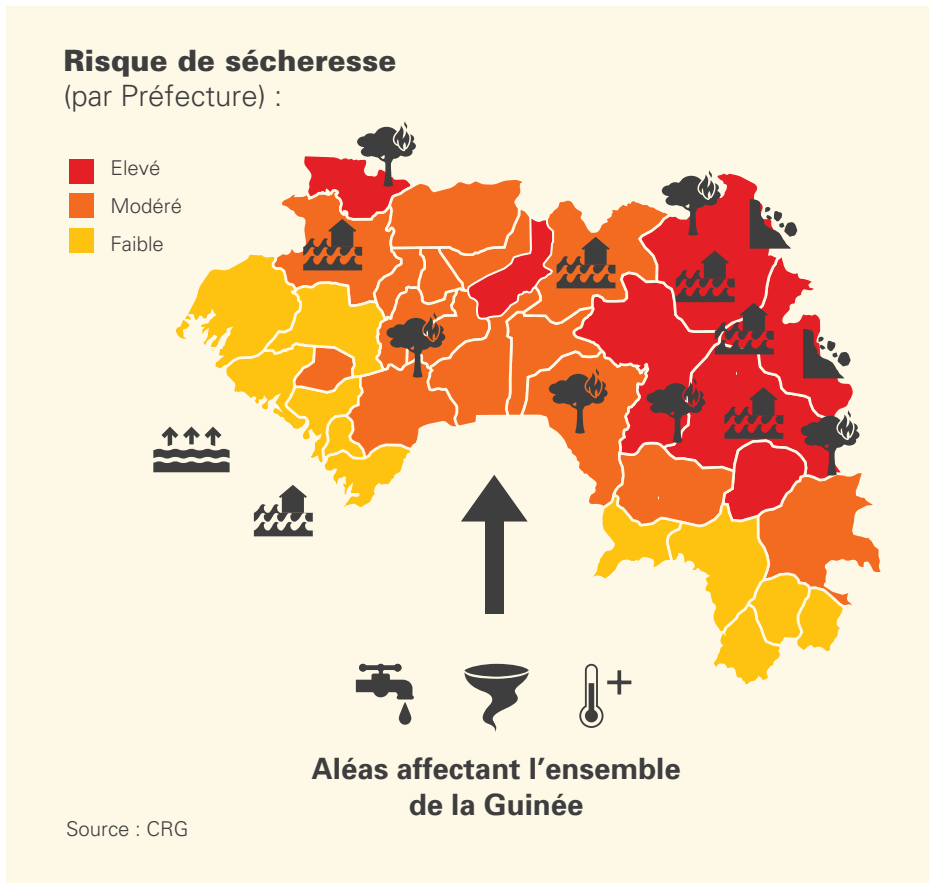
70 Selon les projections de l'Institut National de la Statistique (INS), la population scolarisable, c'est-à-dire âgée de 4 à 24 ans, passera de 5,2 millions (soit 41% de la population) en 2014 à un peu plus de 8 millions (40%) en 2030, soit une augmentation de plus de la moitié (54%) en 15 ans. En lien avec la diminution de la natalité observée dans les enquêtes ménages, les projections indiquent une croissance plus faible des groupes d'âge correspondant au préscolaire et au primaire (donc leur poids dans la population scolarisable diminuerait) et une croissance plus rapide des 17-24 ans, et donc une augmentation de leur poids dans la population scolarisable.

Annexe 2 Cartes de synthèse de l'analyse CRIA

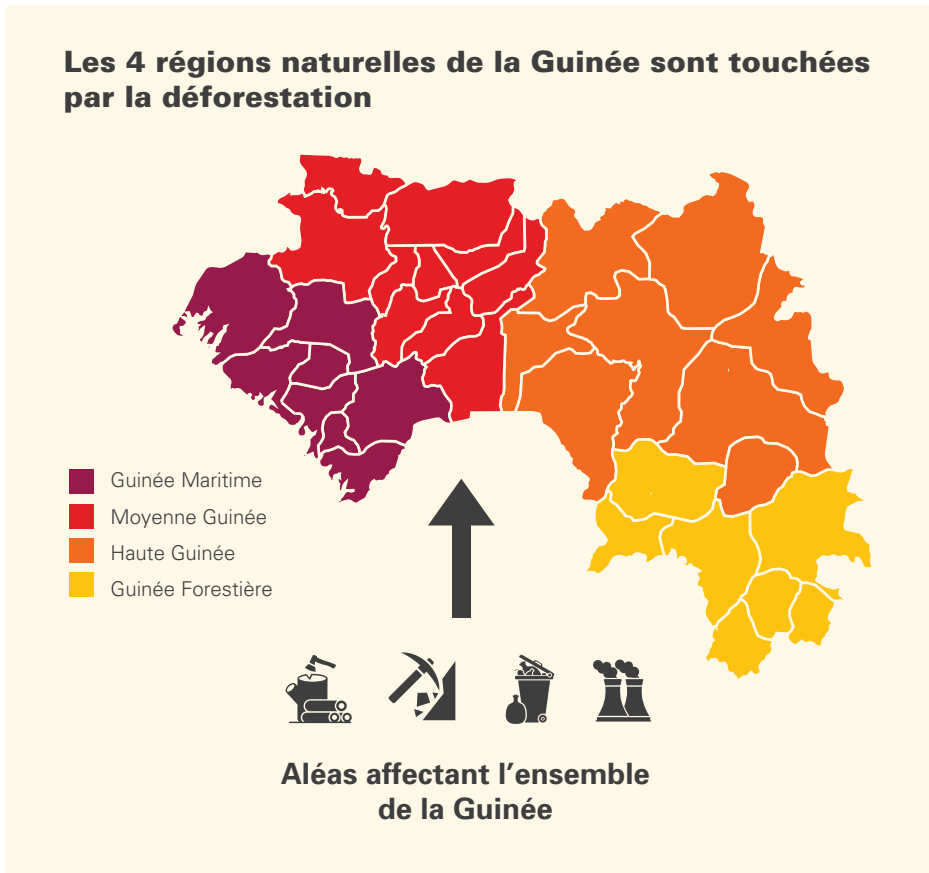
Image 4 : Cartes de synthèse de l'analyse CRIA



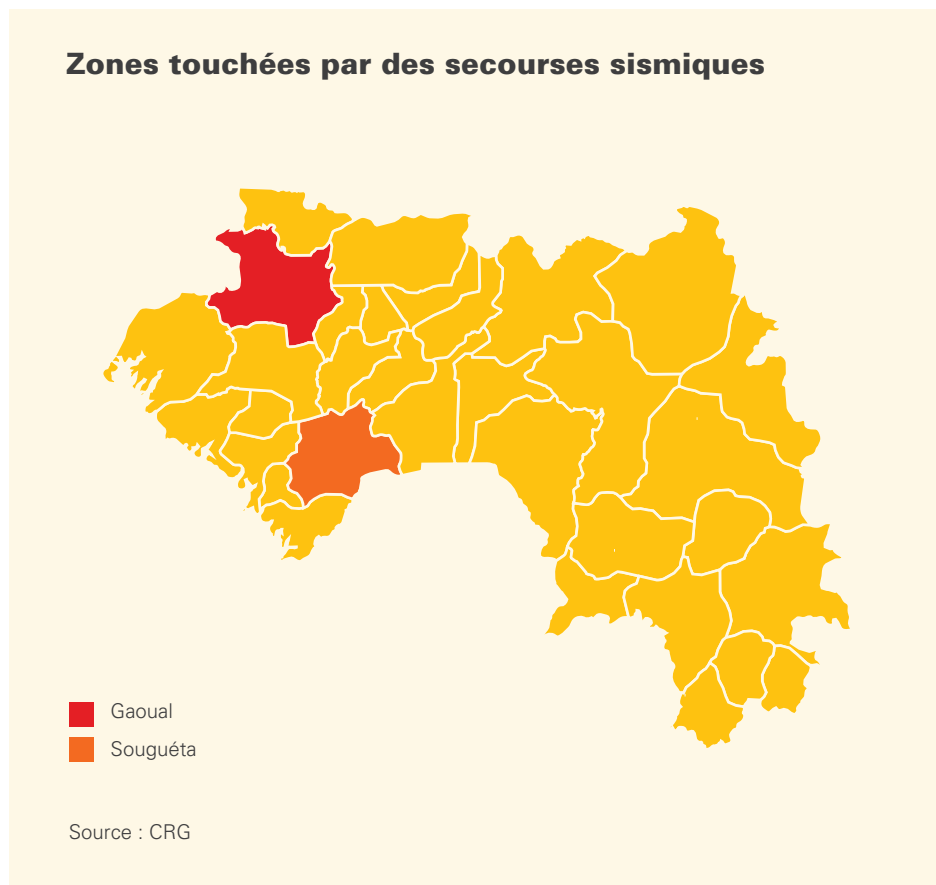
Aléa 1 : Changement climatique



Aléa 2 : Dégradation de l'environnement



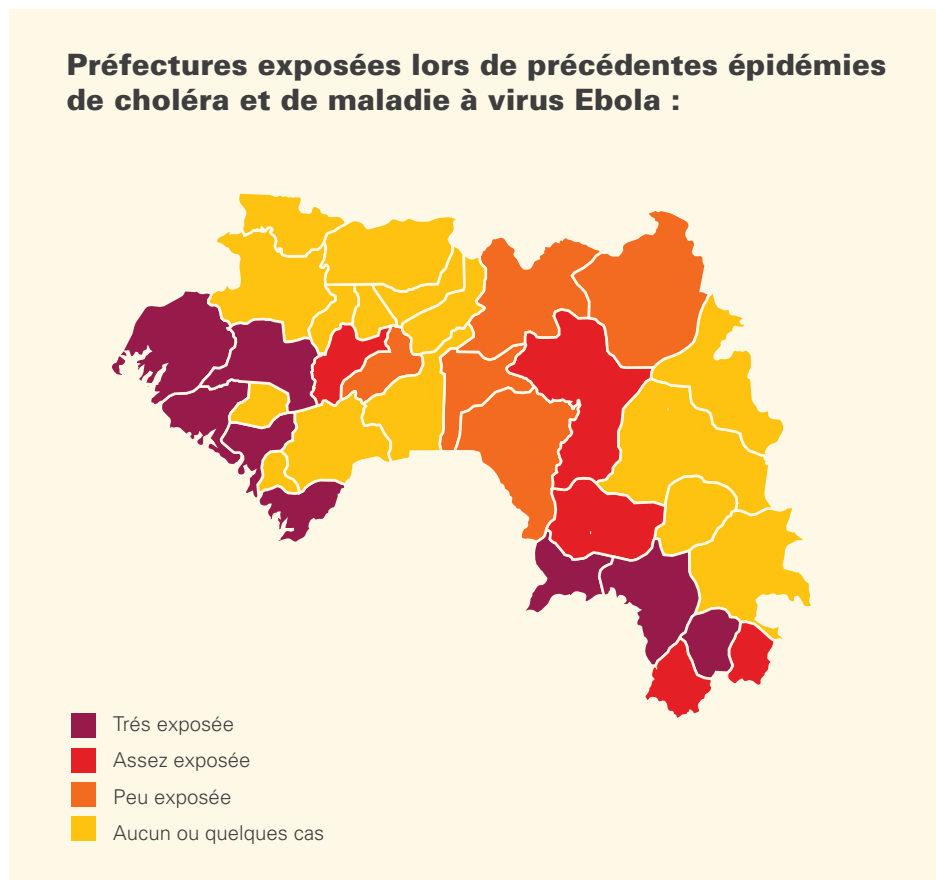
Aléa 3 : Autres aléas naturels



Impact sur les enfants

- Blessures et décès
- Accidents divers
- Vulnérabilité socio-économique
- Migrations forcée

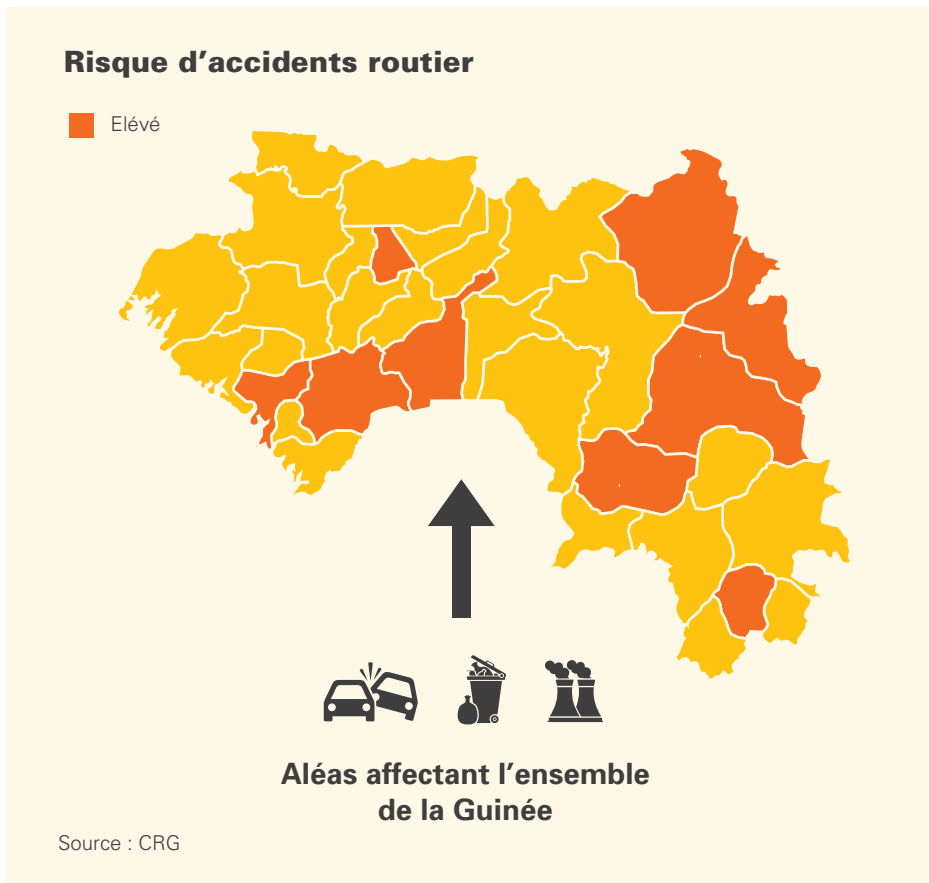
Aléa 4 : Maladies épidémiques



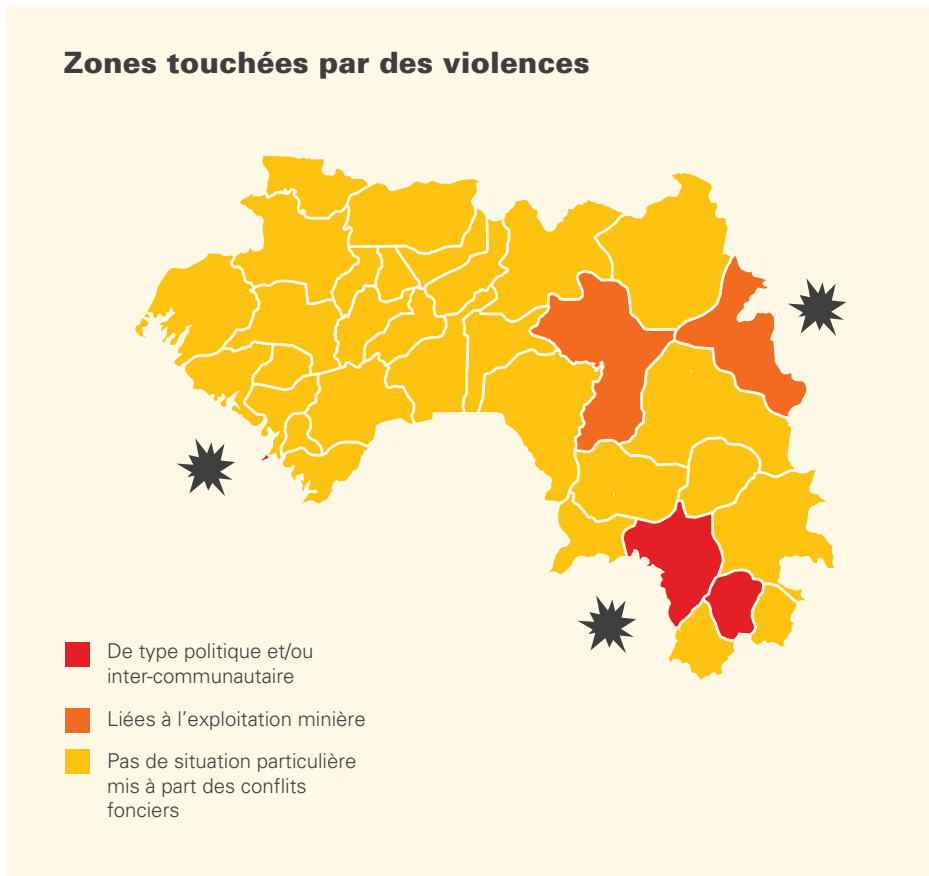
Impact sur les enfants

- Maladies épidémiques
- Pandémies (ex. COVID-19)
- Vulnérabilité socio-économique
- Santé mentale

Aléa 5 : Aléas en milieu urbain



Aléa 6 : Facteurs de fragilisation de la cohésion sociale



Annexe 3 Tableau de synthèse des catastrophes survenues en Guinée et niveau de risque par aléa

Les catégories d'aléas analysées dans le chapitre III se sont vu attribuer un score sur la base de l'échelle Probabilité & Impact du Comité permanent inter-organisations (IASC).⁷¹ Les scores de probabilité vont de 1 (très improbable) jusqu'à 5 (très probable) ; les scores d'impact de 1 (négligeable) à 5 (critique). Les scores

ont été calculés à partir de l'analyse CRIA mais aussi de l'interprétation des auteurs. Ils ont été comparés aux notes incluses dans le Plan de Préparation et de Réponse aux Urgences de l'UNICEF (voir Annexe 11) et discutés avec les participants à l'atelier GRIP organisé les 22-24 juin 2022 (voir chapitre Méthodologie).

Tableau 9 : Analyse du niveau de risque par aléa (analyse CRIA Guinée)

Analyse CRIA Guinée – niveau de risque par aléa (dernière mise à jour : juin 2022)				
Aléa	Probabilité	Impact	Score Risque	Résumé (période : 2022-2026)
1. Changement climatique	5	4	20	Probabilité : inévitable car phénomène global Impacts : impacts directs sur les enfants
2. Dégradation de l'environnement	4	3	12	Probabilité : probable – des mesures peuvent être prises pour l'atténuer Impacts : impact direct sur l'environnement au sein duquel les enfants vivent
3. Autres aléas naturels	2	4	8	Probabilité : un séisme grave dans les années 1980s, qui pourrait se reproduire Impacts : les séismes ont un impact majeur en termes de pertes de vie et d'infrastructure (affectant les enfants)
4. Maladie à virus Ebola, COVID-19 et autres maladies épidémiques	4	5	20	Probabilité : les flambées épidémiques sont récurrentes Impacts : de la maladie à virus Ebola au COVID-19 en passant par le paludisme, les maladies épidémiques ont un impact majeur sur les communautés (notamment les enfants)
5. Aléas en milieu urbain	4	3	12	Probabilité : les accidents/incidents divers en milieux urbain et interurbain sont quotidiens Impacts : la plupart des accidents/incidents ont un impact isolé, toutefois il y a aussi des cas où l'impact est fort
6. Facteurs de fragilisation de la cohésion sociale	4	3	12	Probabilité : différentes situations liées à la cohésion sociale dont les violences électorales sont fréquentes Impacts : l'impact est important dans les zones affectées

71 <https://emergency.unhcr.org/entry/54310/risk-analysis-and-monitoring-multihazard-iasc>

Par ailleurs, le tableau suivant résume les catastrophes survenues en Guinée de 1961 (période de sécheresse) à 2022, en les classant selon leur impact:

Tableau 10 : Liste des catastrophes survenues en Guinée entre 1961 et 2022, classées selon leur impact

Cat. d'aléa	Intitulé	Impact	Etendue géographique	Tendances (passées/futures)	Données détaillées (dont impacts sur les enfants)
A4	Maladie à virus Ebola	Très élevé	Ensemble du territoire	Depuis 2013// impacts socio-économiques à long-terme	Episodes épidémiques en 2013-16 (3 814 cas pour 2 544 décès) et 2021 (23 cas pour 12 décès). Enfants disproportionnellement vulnérables + traumatisés.
A4	COVID-19	Très élevé	Ensemble du territoire	Récent (depuis 2020) /impacts socio-économiques à long-terme	Impacts sanitaires relativement limités (36535 cas pour 779 décès fin avril 2022) contrairement aux impacts socio-économiques. Enfants disproportionnellement vulnérables + traumatisés.
A4	Paludisme	Très élevé	Ensemble du territoire	Depuis des décennies/tendance à la baisse	Endémie majeure malgré une diminution (prévalence estimée 15% en 2017 contre 45% en 2002). Enfants disproportionnellement vulnérables. Estimation de 7 000 décès d'enfants de - de 5 ans chaque année.
A4	Rougeole	Élevé++	Ensemble du territoire	Fréquent depuis 2013	10 811 cas suspects de rougeole et 16 décès depuis début 2022. Enfants disproportionnellement vulnérables.
A1	Autres maladies climato-sensibles	Élevé++	Ensemble du territoire	Saisonnier/ tendance à la hausse	On compte : maladies diarrhéiques, infections respiratoires aiguës, typhoïde, hypertension artérielle, dengue, maladies allergisantes, maladies dues à des vers parasites dont la bilharziose et la trypanosomiase (en plus des maladies épidémiques listées séparément sous l'A4, dont: paludisme, fièvre jaune, méningite, rougeole, fièvre de Lassa, choléra)? Enfants disproportionnellement vulnérables.
A1	Inondations	Élevé++	Zones côtières, fluviales	Saisonnier et annuel/de plus en plus fréquent et intense	Août 2021 : 69 671 personnes affectées au niveau national (43 815 à Siguiri), dont 21 blessés et 5 décès. Enfants disproportionnellement vulnérables.

Cat. d'aléa	Intitulé	Impact	Etendue géographique	Tendances (passées/futures)	Données détaillées (dont impacts sur les enfants)
A1	Pénuries d'eau	Élevé++	Ensemble du territoire (surtout le nord du pays)	Tendance à la hausse	Manque d'eau de surface, effets croisés négatifs avec la baisse de fertilité des sols. Enfants disproportionnellement vulnérables.
A1	Sécheresse	Élevé++	Ensemble du territoire (surtout le nord du pays)	Tendance à la hausse (sahélisation)	Episodes de grande sécheresse au cours de la période 1961-1990. Selon les scénarios de variation des températures de 1.5°C à 4.5°C, les précipitations annuelles baisseraient de 1.3% à 30% d'ici 2100. Enfants disproportionnellement vulnérables.
A2	Déforestation et perte de la biodiversité	Élevé++	Ensemble du territoire (avec des variations géographiques)	Depuis des décennies/tendance à la hausse	La Guinée aurait perdu 12% de sa couverture forestière rien qu'entre 2010 et 2017. Enfants disproportionnellement impactés.
A2	Orpaillage artisanal	Élevé++	Zones d'exploitation minière	Tendance à la hausse	Au moins 105 décès entre 2008 à 2021. Le dernier éboulement majeur a fait une vingtaine de morts à Gaoual en mars 2022. Enfants particulièrement exposés.
A5	Accidents de la route	Élevé++	Ensemble du territoire	Très fréquent	Dans le top 10 des causes de décès en Guinée. Plusieurs milliers de décès chaque années (au moins 3 643 en 2018). Enfants particulièrement exposés.
A1	Élévation du niveau de la mer	Élevé+	Zones côtières	Zone côtière/tendance à la hausse	L'élévation du niveau de la mer a déjà entraîné une augmentation des taux d'inondation, des ondes de tempête, l'intrusion de la salinité dans le sol et l'eau, de l'érosion, des pertes de terres et de récolte et la destruction d'une partie de la mangrove.
A1	Feux de brousse	Élevé+	Zones rurales	Fréquent/tendance à la hausse	Lié à la sécheresse et l'élévation des températures
A1	Noyades	Élevé+	Zones côtières, fluviales	Fréquent	La Guinée est classée au 25 ^{ème} rang du nombre de décès par noyade pour 1000 habitants, avec 913 noyades mortelles en 2018. Enfants disproportionnellement vulnérables.
A2	Mauvaise gestion des déchets	Élevé+	Zones urbaines	Tendance à la hausse	Une dizaine de morts à la décharge de la « Minière » en 2017, suite à un éboulement. Enfants exposés.

Cat. d'aléa	Intitulé	Impact	Etendue géographique	Tendances (passées/futures)	Données détaillées (dont impacts sur les enfants)
A2	Pollution de l'air	Élevé+	Zones urbaines	Manque de données (a priori tendance à la hausse)	Embouteillages, incinération et décomposition de la matière organique des dépôts sauvages et des égouts bouchés par les ordures. Enfants disproportionnellement vulnérables.
A3	Séismes	Élevé+	Zones sismiques	Peu fréquent/ géographiquement ciblé/tendance à la hausse	Le séisme de 1983 à Koumbia près de Gaoual (nord-ouest du pays) a causé environ 300 morts et affecté 20 000 personnes. Séismes récents dans les préfectures de Kindia et Téliélé
A6	Instabilité socio-politique	Élevé+	Zones urbaines	Géographiquement ciblé/tendance à la baisse	Massacre du 28 septembre 2009 (150 morts), au moins 50 manifestants tués d'octobre 2019 à juillet 2020). Instrumentalisation des jeunes.
A6	Conflits fonciers	Élevé+	Ensemble du territoire (avec des variations géographiques)	Manque de données (possiblement tendance à la hausse)	Les conflits fonciers représentent 60 à 70% des affaires portées devant la justice guinéenne. Avenir des enfants affecté sur le long-terme.
A6	Potentiel de débordement des conflits régionaux	Élevé+	Zones frontalières	Potentiel	La Guinée a été touchée par les conflits au Sierra Léone, Libéria et Côte d'Ivoire jusqu'à la fin des années 2000. De nouveaux risques sécuritaires régionaux incluent la violence armée dans les pays du Sahel. Enfants potentiellement ciblés.
A5	Accidents chimiques ou technologiques	Élevé+	Zones urbaines et interurbaines	Peu fréquents	Dépôts d'hydrocarbure, passage de convois fréquents transportant des produits dangereux tels que le cyanure (pour le secteur minier) dans des zones très habitées le long d'axes mal sécurisés
A4	Fièvre jaune	Élevé+	Ensemble du territoire	Depuis des décennies	Epidémies en 2000 (190 décès), 2003 (24 décès). 52 cas suspects signalés en novembre/décembre 2020 dont 14 décès. Enfants disproportionnellement vulnérables.
A4	Fièvre de Lassa	Relativement modéré	Guinée Forestière	Récent (depuis 2018)	Premier cas signalé en février 2018 chez une personne décédée au Libéria mais infectée en Guinée. Deux cas en 2022.

Cat. d'aléa	Intitulé	Impact	Etendue géographique	Tendances (passées/futures)	Données détaillées (dont impacts sur les enfants)
A4	Maladie à virus Marburg	Relativement modéré	Guinée Forestière	Récent (depuis 2021)	Premier cas et décès en 2021
A4	Poliomyélite	Relativement modéré	Ensemble du territoire	Peu fréquent	Résurgence épidémique depuis juillet 2020 (43 cas en 2020, 8 en 2021). Enfants disproportionnellement vulnérables.
A6	Violences liés aux faiblesses de l'état de droit	Relativement modéré	Ensemble du territoire	Tendance à la hausse	Justice populaire (lynchage de prisonniers par la population à Kouroussa en 2015, lynchage d'un mortard en avril 2022). Recrudescence du phénomène des coupeurs de routes dans certaines parties du pays, dont la région de Mamou.
A2	Pollution de l'eau et des sols	Relativement modéré	Ensemble du territoire	Tendance à la hausse (notamment au cours des deux dernières décennies)	Les intrants chimiques (pesticides et engrais) ont connu un véritable boom ces dernières années, Partie de quasiment rien il y a encore 15 ans, leur utilisation est désormais massive. Enfants disproportionnellement vulnérables.
A2	Pollution invisible et visuelle	Relativement modéré	Zones urbaines	Manque de données (a priori tendance à la hausse)	Nuisances olfactives, niveaux excessifs du bruit (> 55 décibels), pollution visuelle telle que les dépôts d'ordures
A4	Choléra	Relativement modéré	Ensemble du territoire	Depuis 1994 / tendance à la baisse depuis 2013 (mesures d'hygiène)	814 décès entre 1994 et 2013. Enfants disproportionnellement vulnérables.
A4	Méningite	Relativement modéré	Basse et Haute Guinée	Saisonnier/depuis des décennies mais tendance à la baisse (introduction vaccin)	Au moins 58 décès lors d'un épisode épidémique en 2014. Enfants disproportionnellement vulnérables.
A5	Habitat précaires/en zone à risque	Relativement modéré	Zones urbaines	Manque de données	Plusieurs immeubles en construction se sont aussi écroulés, faisant des victimes. Enfants particulièrement exposés.
A5	Accidents domestiques	Relativement modéré	Ensemble du territoire	Fréquents / manque de données	Accidents classiques (ex : chutes, brûlures) ou atypiques comme l'absorption de soude caustique. Enfants particulièrement exposés.

Cat. d'aléa	Intitulé	Impact	Etendue géographique	Tendances (passées/futures)	Données détaillées (dont impacts sur les enfants)
A5	Accident de transport maritime	Relativement modéré	Zones maritimes, fluviales	Peu fréquent/ impact isolé	Respectivement 356 et 100 morts en 1992 et 1995
A5	Feux (infrastructure)	Relativement modéré	Zones urbaines	Assez fréquent	Habitations, marchés (courts circuits), véhicules de transport, etc.
A1	Tension inter-communautaires (dans le contexte du changement climatique)	Relativement modéré	Zones rurales	Saisonnier/fort potentiel de tendance à la hausse	Malgré des risques de conflits entre agriculteurs et éleveurs dans les zones agro-pastorales, les tensions restent pour l'instant limitées, et liées à des incidents ponctuels (90% des conflits communautaires sont toutefois liés à la mauvaise gestion des ressources naturelles)
A1	Eboulements de terrain	Relativement modéré	Zones montagneuses	Saisonnier	2015 : éboulement de terrain dans la préfecture de Boffa, causant 7 décès. Enfants particulièrement exposés.
A1	Orages/ tempêtes	Relativement modéré	Ensemble du territoire	Saisonnier/de plus en plus fréquent et intense	10 décès recensés en moyenne chaque année suite à des décharges électriques
A1	Maladies infectieuses du bétail	Relativement modéré	Zones rurales	Tendance en hausse	Trypanosomose, maladie du charbon, charbon symptomatique, dermatose nodulaire, maladie de Newcastle, péripneumonie contagieuse bovine, Peste des Petits Ruminants
A1	Insectes ravageurs	Relativement modéré	Zones rurales	Peu fréquent	Dégâts généralement localisés, à l'exception d'une forte attaque de chenilles légionnaires en 2016.
A2	Conflits hommes/faune	Relativement modéré	Zones rurales / zones protégées	Tendance à la hausse (+manque de données)	Notamment liés à la présence de Chimpanzés, d'Eléphants. Une menace possiblement sous-estimée est les morsures de serpent, qui causeraient 3600 décès et 4600 amputations chaque année, bien plus que les estimations officielles. Enfants disproportionnellement vulnérables (supposition).
A1	Plantes envahissantes	Limité	Zones rurales	Peu fréquent	Croissance aussi favorisée par toutes sortes de stress dont la coupe et les feux de brousse

Cat. d'aléa	Intitulé	Impact	Etendue géographique	Tendances (passées/futures)	Données détaillées (dont impacts sur les enfants)
A1	Phénomènes hydrométéorologiques rares (gel)	Limité	Zones montagneuses	Rare	Décembre 2009 : vagues de froid accompagnées de gelées observées dans la région de Mali, au nord de Labé
A2	Pêche illicite	Limité	Zones maritimes	Manque de données	Combiné à la dégradation des ressources en eau

Annexe 4 Références aux risques et à l'impact des aléas sur les enfants dans les politiques et stratégies nationales

En **bleu** : mots-clés liés à l'enfance (enfant, jeune, femmes, école, éducation, etc.)

En **jaune** : mots-clés liés au risque ou à la réponse au risque

Encadré 7 : Références aux risques et leurs impacts sur les enfants dans les politiques et stratégies nationales

Politiques sur la réduction des risques, le changement climatique et l'environnement

CDN révisée (2021)

Les mesures d'atténuation et d'adaptation de la CDN sont toutes de nature à améliorer de façon prioritaire les capacités d'adaptation et la résilience des **femmes** et **populations vulnérables** de Guinée. Pour cibler prioritairement ces groupes, quatre actions transversales sont prioritaires : (iv) la mise en place de formations techniques adéquates en lien avec les **changements climatiques** pour les **jeunes**, **femmes** et **personnes à mobilité réduite**.

Stratégie Nationale sur le Changement Climatique (2019)

Axe stratégique 6 : Renforcement de l'information, **l'éducation**, la communication et de la sensibilisation sur le **changement climatique**. L'éducation et la sensibilisation du public sont importantes, car elles permettent aux parties prenantes de participer activement aux programmes d'atténuation et d'adaptation.

Peu de moyens sont alloués aujourd'hui pour le renforcement de **l'éducation** et sensibilisation sur le changement climatique et ses risques.

Actions proposées : Intégrer l'IEC sur le Changement Climatique dans les **curricula scolaires**, professionnel et universitaires pour mieux armer les générations futures.

Le changement climatique amplifie la situation sanitaire des populations guinéennes en général et plus particulièrement des couches sociales vulnérables telles que les **enfants de moins de 5 ans**, les **femmes enceintes** et les personnes âgées.

Zones rurales : la faiblesse des rendements (**sols appauvris, érosion, phénomènes climatiques extrêmes, etc.**) pour une famille de plus en plus nombreuse pousse généralement les **jeunes** à aller vers des zones plus « propices ».

Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes (2019–2023)

Actions R2-2-1

- Formation des acteurs et les media (TV, Radios, Journaux) pour une meilleure communication sur la RRC ;
- Organisation des campagnes de sensibilisation et information du grand public (communautés, personnel de santé, les patients, les **élèves** et les **parents d'élèves**, médias, groupes de **jeunes** et de **femmes**, etc.) sur les **bonnes pratiques d'hygiène et sur les risques de catastrophes (par exemple lavage de mains)**

Seconde Communication Nationale à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (2018)

Depuis plusieurs décennies, bien que de nombreux **jeunes** gens aient été formés aux sciences hydrométéorologiques, la Météorologie Nationale et le Service de l'Hydraulique souffrent d'une insuffisance de personnel.

Les enjeux socio-économiques et naturels des **changements climatiques** étant importants, il est indispensable que les départements d'enseignement se penchent davantage sur cette question en vue d'inclure la notion de développement durable et de CC dans les curricula des écoles. Cela devrait envisager la formation des formateurs dans ces nouvelles disciplines dans les écoles et universités, en vue de former l'expertise nationale pour les études sur les CC, la formation des étudiants et élèves, l'information des décideurs et la sensibilisation du public.

Officiellement, le département de l'Enseignement Pré-universitaire n'a jusqu'ici envisagé aucun programme de formation en changement climatique à l'intention des **élèves** de tous les niveaux. Il en est de même aussi bien pour les écoles professionnelles que pour l'enseignement général.

Politique Nationale de l'Environnement (2016)

Les enjeux de la politique nationale en matière d'environnement sont d'ordre **Éducatif** : la promotion de l'éducation environnementale dans tous les ordres d'enseignement est l'assise d'une **éthique environnementale**, base de l'écocitoyenneté. Prise en compte dans la politique éducative, outre l'amélioration de la pertinence et de la qualité de l'enseignement, c'est le canal par lequel on concilie les intérêts des différents acteurs par l'instauration d'une gouvernance environnementale

Plan national d'investissement de l'environnement 2013–2017 (PNIE)

Le PNIE ayant pour objet de contribuer à la réduction de la pauvreté et à la préservation des **ressources environnementales**, privilégiera les populations les plus vulnérables qui en dépendent, c'est à dire les **femmes** et les **jeunes**.

Améliorer la perception du caractère économique des ressources naturelles et promouvoir les activités économiques liées à la diversité biologique auprès des communautés de base, notamment auprès des **femmes** et des **jeunes**.

Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques (2007)

Option XI : promotion de l'information, **l'éducation** et la communication (IEC).

Communication Nationale Initiale à la Convention Cadre Des Nations Unies sur les Changements Climatiques (2002)

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et du développement durable, il sera essentiel que les **femmes** et les **jeunes** soient davantage impliqués dans la protection du **système climatique** car le changement climatique pose un sérieux risque aux générations futures.

Des conférences scientifiques ont été organisées dans les **écoles**. L'attention de la couche juvénile a été attirée sur le danger que courraient les générations futures à cause de la dégradation du milieu environnant. Elle a appris que le principe du **développement durable** n'est pas un simple concept qu'on pouvait ignorer dans la prise des décisions même dans les pays en développement.

Code de la protection et de la mise en valeur de l'environnement (1987)

Art.7.- Les organismes publics et privés ayant en charge **l'enseignement**, la recherche ou l'information sont tenus, dans le cadre de leur compétence afin de sensibiliser l'ensemble de leurs citoyens aux problèmes d'environnement :

- d'intégrer dans leurs activités des programmes permettant d'assurer une meilleure connaissance de l'environnement guinéen ;
- de favoriser la diffusion de programme d'éducation et de formation aux problèmes de l'environnement.

Lois et politiques sur les droits de l'enfant

Code de l'Enfant (2019)

Le fait d'exposer directement un **enfant** à un **risque immédiat de mort ou de blessures** de nature à entraîner une mutilation ou une infirmité permanente par la violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de prudence ou de sécurité imposée par la loi est puni d'un emprisonnement de 1 à 3 ans et d'une amende de 1.000.000 à 10.000.000 de francs guinéens ou de l'une de ces deux peines seulement.

Programme Décennal de l'Éducation en Guinée ProDEG « 2020 – 2029 » (2019)

Le ProDEG a fait le choix de se focaliser sur quelques fonctions critiques pour sa mise en œuvre, et de concentrer les efforts de renforcement de capacités sur ces fonctions. Il s'agit de : la **prévention des risques et la gestion des catastrophes naturelles** constitue un aspect important des politiques développer et ont pour objectif de mitiger les risques qui pourraient menacer l'atteinte des objectifs ProDEG

Le programme s'appuie sur le Rapport d'État du Système Éducatif National (RESEN) établi en 2018, ainsi que sur un ensemble d'études, dont entre autres l'élargissement de l'éducation de base de 6 à 10 ans, la diversification des filières au secondaire, l'étude sur les grossesses précoces, l'éducation inclusive, les **risques et catastrophes**.

Pour faire face aux risques et vulnérabilités, des documents de politiques spécifiques sont élaborés pour prendre en charge des éléments susceptibles d'affecter le fonctionnement du système éducatif. Il s'agit notamment des cantines scolaires pour **l'insécurité alimentaire, la santé scolaire et universitaire pour les questions d'épidémies, les constructions scolaires pour les catastrophes naturelles**.

Code Civil (2019)

CHAPITRE II : DU LIEN MATRIMONIAL ET DES CONDITIONS REQUISES POUR CONTRACTER **MARIAGE**

Article 241 : Les **garçons** et les **filles** de moins de 18 ans ne peuvent contracter mariage. Néanmoins, il est loisible au président du tribunal du lieu de célébration du mariage, après avis du procureur de la République, d'accorder par ordonnance des dispenses d'âge pour des motifs graves.

Code Pénal (2016)

Quiconque, volontairement fait des **blessures** ou porte des **coups** à un **enfant** âgé de moins de 16 ans, ou qui l'a volontairement privé d'aliments ou de soins au point de compromettre sa santé, est puni d'un emprisonnement de 1 à 3 ans et d'une amende de 500.000 à 1.000.000 francs guinéens.

Quiconque, lorsqu'il s'agit de la consommation d'un **mariage** célébré selon la coutume accompli ou tente d'accomplir l'acte sexuel sur la personne d'un **enfant** âgé de 16 ans, est puni d'un emprisonnement de 2 à 5 ans et d'une amende de 500.000 à 3.000.000 de francs guinéens

Constituent également des **crimes de guerre**, les autres violations graves des lois et coutumes applicables aux conflits armés internationaux dans le cadre établi du droit international, à savoir, l'un quelconque des actes ci-après : le fait de procéder à la conscription ou à l'enrôlement d'**enfants** de moins de 18 ans dans les forces armées ou dans des groupes armés ou de les faire participer activement à des hostilités

Politique Nationale de Promotion et de Protection des Droits et du Bien-Être de l'Enfant en Guinée (2015)

Pour la période 2014-2017, le Gouvernement se propose de développer un **système éducatif** inclusif de qualité, capable de produire un capital humain qui réponde aux besoins des secteurs informel et moderne de l'économie. Une attention particulière sera accordée aux préoccupations transversales telles que la promotion de l'équité, l'éducation à la citoyenneté et à la paix, la lutte contre la propagation du VIH/SIDA, et la **gestion des risques, des catastrophes et des conflits**.

Ainsi, un effectif important d'enfants n'a pas accès à l'**école**, notamment dans la région de Nzérékoré. Sans mécanisme formel de prévention et de protection, ces populations d'**enfants** pourraient constituer un réservoir d'enfants en risque de vulnérabilité.

Cette vision stratégique implique les orientations suivantes : porter une attention particulière aux risques et aux situations d'urgence qui affectent la Guinée de manière récurrente et aggravent la vulnérabilité des **enfants** en les exposant davantage à **la violence, l'exploitation et aux sévices**

Collaboration intersectorielle : La politique de **protection sociale** a pour objectif d'étendre les mécanismes de protection afin que les groupes vulnérables bénéficient de la création de richesses, qu'ils soient protégés contre les risques par un meilleur accès aux services sociaux. La question de la protection de l'**enfant** doit avoir une bonne place dans cette politique

Politique Nationale de Protection Sociale (2014)

Cette Politique qui servira de cadre de référence pour les pouvoirs publics et les intervenants privés, vise essentiellement l'atténuation de la précarité des **populations plus vulnérables**, par le renforcement de leur résilience face aux **chocs socio-économiques et environnementaux**, afin qu'elles puissent mieux gérer les risques auxquels elles sont exposées. La pauvreté contribue à l'accentuation des risques et vulnérabilités auxquels sont exposés les humains dans les étapes successives de leurs cycles de vie, et vice-versa. Ces risques peuvent se multiplier et s'intensifier sous l'effet d'autres facteurs dont le genre, le lieu de résidence, le niveau du capital humain, et la présence d'un handicap

Politiques nationales de développement

Vision 2040 pour une Guinée émergente et prospère, Ministère du Plan et de la Coopération Internationale (2016)

Les **jeunes** et les **femmes** ne doivent pas être marginalisés ou discriminés au plan des opportunités d'emploi. En l'absence de solutions durables au problème de chômage des jeunes, le pays risque d'être déstabilisé par **une jeunesse marginalisée, les problèmes migratoires, la radicalisation et l'extrémisme**. A cette menace liée au chômage des **jeunes**, il faut ajouter une revendication communautariste de l'**emploi dans les zones minières** où les autochtones se sentent lésés dans l'embauche

La plaine côtière de la Basse Guinée et les préfectures abritant des sites miniers tendent à attirer beaucoup de **jeunes** et d'adultes à la recherche d'emploi, tandis que, en même temps, les préfectures d'où partent ces jeunes et adultes migrants, « se vident » et y bouleversent la **structure par âge et par sexe de la population**.

La prise de conscience de la **jeunesse** qui est devenue une actrice majeure des **bouleversements sociopolitiques** de ces dernières années. Dans le combat démocratique, les jeunes sont devenus le moteur du changement.

Plan National de Développement Economique et Social 2016–2020 (PNDES)

Le PNDES opte pour la prévention et la lutte contre **la violence, l'exploitation et les mauvais traitements** infligés aux **enfants**, y compris l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, la traite et le travail des enfants, les pratiques traditionnelles préjudiciables, comme les mutilations génitales féminines/l'excision, et le mariage des enfants.

Il s'agit principalement : (i) de réduire l'incidence du **travail** des **enfants** âgés de 6 à 14 ans de 38,4% en 2014 à 12% en 2020. Les actions prioritaires concerneront : (i) le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines des structures en charge de la protection de l'**enfance**.

Pour les **jeunes**, une plateforme de dialogue social est lancée entre cette composante de la société et les pouvoirs politiques et devrait permettre de redonner la place qu'elle mérite dans les **processus politiques et de développement** du pays, à une jeunesse dont l'avis n'a pas toujours été pris en compte

Axe 5 : qualification des ressources humaines de l'État : le **recrutement et formation** de 1 200 **jeunes**, dans le cadre du Projet Rajeunir et Féminiser l'Administration

Effet 4.1.1 : la transition démographique est accélérée. ; (iii) la lutte contre l'**émigration clandestine** des **jeunes** guinéens

Effet 5.1.1 : l'**emploi productif et l'entrepreneuriat** des **jeunes** sont promus. Le PNDES intègre la Politique Nationale de l'Emploi des Jeunes (PONEJ)

Effet 5.2.1 : l'**épanouissement social, politique et culturel** des **jeunes** est assuré. Les actions prioritaires concerneront : (i) le renforcement des capacités des structures et organisations de **jeunesse** ; (ii) la réhabilitation et le développement des infrastructures socio-éducatives et culturelles de jeunesse dans toutes les régions du pays ; (iii) la promotion des activités sportives, culturelles et artistiques au profit des jeunes dans toutes les régions du pays ; (iv) la promotion de la participation des jeunes à la vie politique et associative de leur localité.

Domaine 3.3 Infrastructures économiques, innovation et recherche : les **microprojets communautaires** seront réalisés en HIMO, comme mesures d'atténuation d'impacts négatifs (murets de protection des **écoles**, aires séchage des aliments) et/ou identifiés par la population villageoise.

Stratégie Nationale du Développement Durable (2019)

D'ici 2040, toutes les populations ont accès à une couverture médicale ainsi qu'à des médicaments sûrs et efficaces avec en particulier : (i) la **vaccination** complète réalisée pour les **enfants** dans toutes les CR et (ii) le **paludisme** est éradiqué.

D'ici 2040, le taux d'**excision** des **filles** de 96% actuellement baisse à moins de 10% et le taux de mariage d'enfants atteint 0%

D'ici 2040, le taux de **scolarisation** des **enfants handicapés** passe de 0 à 100% en 2040.

L'écotourisme permettra en premier lieu de développer des **emplois** locaux, en confiant la gestion des activités écotouristiques en priorités aux populations locales vivant près des zones concernées. Cela inclus la formation des **jeunes** pour mener ces activités.

Il s'agit de faire participer le secteur privé, les associations de **jeunes** et de femmes dans les **campagnes de prévention des risques de catastrophes**.

Axe 7 : Promouvoir le genre, l'équité, la **formation** et des **emplois verts** pour les **jeunes**. D'ici 2040, au moins 15 000 emplois verts ont été créés.

Sensibiliser les utilisateurs d'eau au gaspillage et à la **préservation de la ressource en eau**. Des campagnes de sensibilisation seront faites au niveau des collectivités, des **écoles** et entreprises et la mise en place de dispositifs économes en eau dans les espaces publics sera promue.

Intégrer l'**éducation** environnementale dans les programmes d'éducation scolaire : il s'agit d'inscrire dans les curricula des écoles du primaire au lycée des cours de **protection de l'environnement**, afin de développer une culture de développement durable.

Annexe 5 Liste des documents consultés

Tableau 11 : Liste des documents consultés

Réduction des risques, changement climatique et environnement	
Approche Guinéenne d'Identification et de Réponses aux risques liés au climat, aux catastrophes naturelles, aux conflits et à la violence (AGIR) (date de publication : ?) – NON TROUVÉ	
1.	Rapport d'analyse de la vulnérabilité et des capacités de réponse aux urgences en Guinée, SENAH/ANGUCH (2022)
2.	Operation Update Report : 2021 flood response, Fédération Internationale des Sociétés de la Croix Rouge (2022)
3.	Contributions Déterminées au niveau National (2021)
4.	Rapport d'analyse des instruments de planification locale, Adapt'Action (2021)
5.	Etude de vulnérabilité au changement climatique en Haute Guinée et propositions d'options d'adaptation, Adapt'Action (2021)
6.	Étude de base d'analyse du nexus Migration, Environnement et Changement Climatique (MECC) dans les communautés les plus touchées en République de Guinée, Organisation Internationale pour les Migrations (2021)
Rapport National sur l'Etat de l'Environnement (2021) – NON TROUVÉ	
7.	Annuaire des statistiques de l'environnement 2020 (2021)
8.	Elaboration des cartes sur les risques de catastrophe en Guinée, Ministère des Transports (2020)
9.	Stratégie Nationale sur le Changement Climatique (2019)
10.	Pour un processus de Plan National d'Adaptation (PNA) qui réponde aux questions de genre en Guinée, Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (2019)
11.	Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes 2019-2023
12.	Plan stratégique de la CNGCUE 2019-2023
13.	Plan d'actions de la Guinée 2019-2023 pour la mise en place du cadre national pour les services climatiques (CNSC)
14.	Plan de contingence national (PNC) pour la période 2018-2019
Politique Nationale de l'Eau (2018) – NON TROUVÉ	
15.	Rapport de la Cartographie Evaluative des Risques et Vulnérabilités de la Guinée, Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (2018)
16.	Seconde Communication Nationale à la Convention Cadre Des Nations Unies sur les Changements Climatiques (2018)
17.	Politique nationale de gestion et de réduction des risques de catastrophes (2016)
18.	Capacités nationales en matière de réduction des risques et de gestion des catastrophes en Guinée : Rapport d'évaluation, Nations Unies (2016)
Politique Nationale de Gestion Décentralisée de l'Environnement (2016) – NON TROUVÉE	
19.	Politique Nationale de l'Environnement (2016)
20.	Plan national d'investissement de l'environnement 2013-2017
21.	Stratégie de Réduction des Risques de Catastrophes (2012)
Plan d'Action sur le Changement Climatique – 2011-2015 – NON TROUVÉE	
22.	Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA) de la République de Guinée (2007)
23.	Communication Nationale Initiale à la Convention Cadre Des Nations Unies sur les Changements Climatiques (2002)
24.	Code de la protection et de la mise en valeur de l'environnement (1987)

Droits de l'enfant et rapports sectoriels

25. Trouver un équilibre : les mesures sociales et de santé publique Guinée, Partnership for Evidence-Based Response to COVID-19 (2021)
26. Enquête rapide sur les effets de la COVID-19 : une perspective genre, ONU Femmes et al (2020)
27. Rapport national d'avancement sur la lutte contre le sida – Guinée (2020)
28. Code de l'Enfant (2019)
29. Code Civil (2019)
30. Observations finales concernant le rapport de la Guinée valant troisième à sixième rapports périodiques, Comité des droits de l'enfant (2019)
31. Programme Décennal de l'Éducation en Guinée ProDEG « 2020 – 2029 » (2019)
32. Rapport d'État du système éducatif national (RESEN) - Analyse du secteur de l'éducation et de la formation pour l'élaboration du programme décennal (2019-2028), Ministère de l'Education, UNICEF, IPE-Pôle de Dakar – UNESCO (2019)
33. Liste de points concernant le rapport de la Guinée valant troisième à sixième rapports périodiques, Comité des droits de l'enfant (2018)
34. Politiques de mobilité et d'accessibilité durables dans les villes guinéennes, SSATP (2018)
35. UNICEF : Descriptif de programme de pays Guinée 2018-2022 (2017)

Politique Nationale Genre Révisée (PNGR) (2017) – NON TROUVÉ

36. Politique Nationale de Protection Sociale (2017)
37. Code pénal (2016)
38. Politique Nationale de Promotion et de Protection des Droits et du Bien-Etre de l'Enfant en Guinée (2015)
39. Analyse de Situation des Enfants en Guinée, UNICEF (2015)
40. Etude sur les violences faites aux enfants en République de Guinée, Search for Common Ground (2014)

Politiques nationales de développement

41. Guide d'élaboration du Plan de Développement Local (PDL) 3^{ème} génération (2022)
42. Annexe au guide méthodologique d'élaboration du PDL révisé avec volets adaptation intégrés (2021)
43. Stratégie Nationale du Développement Durable (2019)
44. Plan de Développement du Secteur Minier (2018)
45. Rapport d'analyse des données du 3^{ème} Recensement général de la population et de l'habitat, Institut National de la Statistique (2017)
46. Vision 2040 pour une Guinée émergente et prospère (2016)
47. Plan National de Développement Economique et Social 2016-2020

Autres documents

48. Programme Indicatif Multi annuel 2021-2027 : République de Guinée, Commission Européenne
49. Document de stratégie nationale du programme de microfinancement du Fonds pour l'Environnement Mondial au titre de la septième phase opérationnelle (OP7), République de Guinée 2020-2023
50. Social Institutions and Gender Index (SIGI): Guinea (2019)
51. Rapport de mission en Guinée, OFPRA (2018)

Publications universitaires

52. Delphin Kolie et al. Guinea's response to syndemic hotspots, 2021
53. Prunicki, M., Cauwenberghs, N., Lee, J. et al. (2021). Air pollution exposure is linked with methylation of immunoregulatory genes, altered immune cell profiles, and increased blood pressure in children. Disponible au lien suivant : <https://www.nature.com/articles/s41598-021-83577-3#citeas>

Sites/pages internet

54. Adapt'Action : Golfe de Guinée. Lien : <https://www.afd.fr/fr/adaptaction>
55. Guinée : gros plan sur la situation générale des enfants en Guinée (2021). Lien : <https://guineenews.org/dossier-gros-plan-sur-la-situation-Générale-des-enfants-en-guinee-1ere-partie/>
56. Marburg en Guinée : la valeur des leçons tirées de la gestion d'autres épidémies de fièvre hémorragique (2021). Lien : <https://theconversation.com/marburg-en-guinee-la-valeur-des-lecons-tirees-de-la-gestion-dautres-epidemies-de-fievre-hemorragique-168513>
57. De l'« infériorité » des femmes en Guinée (2019). Lien : <https://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2019/07/HL185-Dossier-6.-De-linfériorité-des-femmes-en-Guinée.pdf>
58. Enfants de Guinée : Concrétiser les droits de l'enfant en Guinée (2020). Lien : <https://www.humanium.org/fr/guinee/>

Annexe 6 Liste des acronymes

Tableau 12 : Liste des acronymes

ADL	Agent de Développement Local	HCPS	Haut Conseil de la Protection Sociale
AFD	Agence française de développement	HCR	Haut-Commissariat aux Réfugiés
AGIR	Approche Guinéenne d'Identification et de Réponses aux Risques liés au climat, aux catastrophes naturelles, aux conflits et à la violence	IASC	Inter-Agency Standing Committee (en français : Comité Permanent Inter-organisations)
AGUIAS	Association Guinéenne des Assistants Sociaux	INFORM	Index for Risk Management (trad. : indice pour la gestion des risques)
AGUIFIL	Agence Guinéenne pour le Financement du Logement	INS	Institut National de la Statistique
AIC	Agriculture intelligente face au climat	IRA	Infection respiratoire aiguë
AME	Allaitement Maternel Exclusif	IRAG	Institut de Recherche Agronomique de Guinée
ANAFIC	Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales	LPDE	Lettre de Politique de Développement de l'Élevage de 1997
ANASA	Agence Nationale des Statistiques Agricoles et Alimentaires	Cellule MCL	Cellule de coordination des actions en faveur des Mineurs en Conflit avec la Loi
ANGUCH	Agence Nationale de Gestion des Urgences et Catastrophes Humanitaires (a remplacé le SENAH en 2021)	MECC	Nexus Migration, Environnement et Changement Climatique

ANPROCA	Agence Nationale de la Promotion Rurale et du Conseil Agricole	MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
ANSS	Agence Nationale de Sécurité Sanitaire	MEFP	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
APAC	Aire et Territoire du Patrimoine Autochtone et Communautaire	MGF/E	Mutilations Génitales Féminines/Excision
AREE	Autorité de Régulation du secteur de l'Électricité et de l'Eau potable	MICS	Multiple Indicator Cluster Survey (en français : enquête en grappes à indicateurs multiples)
BOCEJ	Booster les Compétences pour l'Employabilité des Jeunes	MSHP	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
BRAH	Bureaux Régionaux de Coordination de l'Action Humanitaire	OFBRA	Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
BSD	Bureau de Stratégie et de Développement (au sein de chaque ministère)	OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
BSPPV	Brigade Spéciale de Protection des Personnes Vulnérables	OMS	Organisation Mondiale de la Santé
CADBE	Charte Africaine des Droits et du Bien-Etre de l'Enfant	ONDH	Observatoire National des Droits de l'Homme
CCL	Code des Collectivités Locales	ONDRG	Observatoire National de Développement de la République de Guinée
CDE	Comité sur les Droits de l'Enfant	ONG	Organisation non-gouvernementale
CDE	Convention Relative aux Droits de l'Enfant	ONPS	Observatoire National de la Protection Sociale
CDN	Contributions Déterminées au niveau National	ONSPA	Office National de Contrôle Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture
CECOJE	Centres d'Ecoute de Conseils et d'Orientation pour Jeunes	OOAS	Organisation Ouest Africaine de la Santé
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest	OPROGEM	Office de Protection du Genre, de l'Enfance et des Mœurs
CEPC	Comité d'Entente et de Prévention des Conflits	PAA	Plan d'Alerte et d'Action de la Croix Rouge Guinéenne
CERE	Centre d'Etudes et de Recherche en Environnement	PACC	Plan d'Action sur le Changement Climatique (2010)
CERESCOR	Centre de Recherche Scientifique de Conakry Rogbane	PAN/LCD	Programme d'action nationale de lutte contre la désertification (2006)
CG/SPDE	Comité Guinéen de Suivi de la Protection des Enfants	PANA	Plan d'Action National D'Adaptation aux changements climatiques (2007)

CGS	Centre de Géophysique et de Sismologie	PANCG	Plan d'Actions National Climat de la Guinée (2019)
CGSDE	Comité Guinéen de Suivi des Droits de l'Enfant	PASAL	Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire
CILSS	Comité Permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel	PASANDAD	Programme-Stratégie accéléré de sécurité alimentaire, nutritionnelle et de développement agricole durable (2017-2020)
CLEF	Conseils Locaux pour l'Enfant et la Famille	PCCC	Plateforme de Concertation sur le Changement Climatique
CLPE	Conseils Locaux pour la Protection de l'Enfance	PDL	Plan de Développement Local
CNCC	Comité National sur les Changements Climatiques	PDSM	Plan de Développement du Secteur Minier (2018)
CNLTPPA	Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes et des Pratiques Assimilées	PEG	Parlement des Enfants de Guinée
CNEDD	Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable (a remplacé le Conseil National de l'Environnement en 2019)	PEJ	Projet Emplois Jeunes
CNGCUE	Centre National de Gestion des Catastrophes et Urgences Environnementales	PERC	Partnership for Evidence-Based Response to COVID-19
CNI	Communication Nationale Initiale à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	PIB	Produit Intérieur Brut
CNP	Centre National de Prévision des Crues, des inondations et des étiages	PIM	Programme Indicatif Multi annuel de l'Union Européenne 2021-2027
CNPS	Comité National de la Protection Sociale	PMF/FEM	Programme de Microfinancement du Fonds pour l'Environnement Mondial
CNRD	Comité National du Rassemblement et pour le Développement	PNA	Plan National d'Adaptation (en cours d'élaboration)
CNSA	Conseil National de la Sécurité Alimentaire	PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement (1994)
CNSHB	Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura	PNC	Plan de Contingence National (2018-19)
CNT	Conseil National de la Transition	PNDA	Politique Nationale de Développement Agricole (2018-2025)
COLTE/CDE	Coalition des ONG pour la Protection des Droits de l'Enfant et Luttant Contre la Traite	PNDES	Plan National de Développement Economique et Social (2016-2020)
CONACILSS	Comité National du CILSS (voir CILSS)	PNE	Politique Nationale de l'Environnement (2016)

CoPIA	Comité Permanent Inter-Agence	PNE-EJ	Politique Nationale de l'Emploi – Emploi Jeune (en cours d'élaboration)
CPPE	Comites Préfectoraux de Protection de l'Enfant	PNG	Politique National Genre (2011)
CPRN	Commission Provisoire de Réflexion pour la Réconciliation Nationale	PNGDE	Politique Nationale de Gestion Décentralisée de l'Environnement (2012) - non trouvée
CPSES	Comités Préfectoraux de Suivi Environnemental et Social	PNGRC	Politique Nationale de Gestion des Risques et Catastrophes (2016)
CPTAFE	Cellule de Coordination sur les Pratiques Traditionnelles Affectant la santé de la Femme et de l'Enfant	PNIAPH	Programme National de soutien à l'Inclusion et à l'Autonomisation des Personnes Handicapées
CRG	Croix Rouge Guinéenne	PNIASAN	Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (2018-2025)
CRIA	Child Risk and Impact Analysis (traduction : analyse des aléas et de leurs impacts sur les enfants)	PNIE	Plan National d'Investissement Environnemental (2013-2017)
CRPE	Coordination Régionale pour la Protection de l'Enfance	PNPDBE	Politique Nationale de Promotion et de Protection des Droits et du Bien-être de l'Enfant en Guinée (2015)
CRSCM	Centre Régional de Surveillance et de Contrôle des Maladies	PNS	Politique Nationale de Santé (2013)
CVPE	Conseil Villageois de Protection de l'Enfance	PNUAD	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
DGPC	Direction Générale de la Protection Civile	PPCB	Péripleumonie Contagieuse Bovine
DIJ	Direction des Investigations Judiciaires	PPR	Peste des Petits Ruminants
DNAS	Direction Nationale de l'Action Sociale	ProDEG	Programme décennal de l'éducation de Guinée (2020-2029)
DNE	Direction Nationale de l'Enfance	PSE	Paiement pour Services Ecosystémiques ou Environnementaux
DNE	Direction Nationale de l'Environnement	RCC	Réduction des Risques de Catastrophe
DNG	Direction Nationale de la Géologie	RCP4.5 ou RCP8.5	Representative Concentration Pathway (traduction : trajectoire représentative de concentration = scénarios d'émission de gaz à effet de serre)
DNGELM	Direction Nationale des Grandes Endémies et de la Lutte contre la Maladie	REDD+	Réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts + conservation des forêts (en anglais : Reducing emissions from deforestation and forest degradation + forest conservation)

DNH	Direction Nationale de l'Hydraulique	RESEN	Rapport d'État du Système Educatif National (2019)
DNM	Direction Nationale de la Météorologie	ROSE-Guinée	Réseau des organisations de la société civile pour l'observation et le suivi des élections en Guinée
DNPNC	Direction Nationale Pollutions, Nuisances et Changements Climatiques	RTS,S/AS01	Vaccin antipaludéen distribué sous la marque Mosquirix (le nom scientifique fait référence à la protéine de fusion 'RTS' + la protéine libre 'S' protéin vaccin antipaludéen + adjuvant AS01)
DPER	Direction Nationale de la Planification et de l'Economie Rurale (anciennement Direction National du Plan et de la Prospective)	SAG	Société AngloGold Ashanti de Guinée
DPP	Descriptif de Programme de Pays	SANITA	Nom court du Programme de développement et d'assainissement urbain en Guinée
DSPP	Doctrine et Stratégie de la Police de Proximité	SAP	Système d'Alerte Précoce
EDG	Électricité de Guinée	SCG	Search for Common Ground
EM-DAT	Emergency Events Database	SCN	Seconde Communication Nationale à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
EPP/EPR	Emergency Preparedness and Response Plan (traduction : plan de préparation et de réponse aux urgences)	SEG	Société des Eaux de Guinée
FAO	Food and Agriculture Organization (en français : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)	SENAH	Service National d'Action Humanitaire (voir ANGUCH)
FCP	Fonds des Nations-Unies de Consolidation de la Paix	SIGI	Social Institutions and Gender Index (en français : indice des institutions sociales et du genre)
FECAN	Fonds de l'Environnement et du Capital Naturel	SIPAG	Système d'Information sur les Produits Alimentaires en Guinée
FEM	Fonds pour l'environnement mondial	SNCC	Stratégie Nationale sur le Changement Climatique (2019)
FICR	Fédération Internationale des sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge	SNDD	Stratégie Nationale du Développement Durable (2019)
FNDL	Fonds National de Développement Local	SNPS	Service National de Promotion de la Santé
FNH	Fonds National de l'Habitat	SNRRC	Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophe (2019-23)

FNPG	Fonds National pour la Promotion du Genre	SYPEG	Système de Protection des Enfants de Guinée
FONAEF	Fonds National d'appui aux Activités Economiques des Femmes	TAA	Trypanosomose Animale Africaine
FONIJ	Fonds National pour l'Insertion des Jeunes	TCN	Troisième Communication Nationale à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (en cours d'élaboration)
FVC	Fonds Vert pour le Climat (en anglais : Green Climate Fund)	TMD	transport de marchandises dangereuses
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (en anglais : Intergovernmental Panel on Climate Change)	UE	Union Européenne
GNF	Franc Guinéen	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
GOHA	Groupe Organisé des Hommes d'Affaires	VBG	Violences Basées sur le Genre
GPL	Gaz de pétrole liquéfié	WASH	Water, Sanitation and Hygiene (acronyme en français : EAH pour Eau, Assainissement et Hygiène)
GRIP	Guidance on Risk-Informed Programming (traduction : programmation tenant compte des risques)		

Annexe 7 Agenda de la mission de terrain

Composition de la délégation

Equipe de consultants (international x1 ; nationaux x2), représentant de la Direction de la Planification et de l'Economie Rurale (DPER), représentants UNICEF (Bureau Conakry x1 ; Bureau Régional de Dakar x1 ; Bureau de Zone de Nzérékoré, de Kankan, puis de Labé).

Tableau 13 : Agenda de la mission de terrain

#	Date	Activités
0	Dimanche 8 mai	Arrivée du consultant international
1	Lundi 9 mai	Conakry Finalisation des préparatifs de la mission Nuit à Conakry
2	Mardi 10 mai	Conakry Visite de la décharge de la Minière (observation des conditions de vie des familles installées sur place) Réunion avec l'Observatoire National du Développement de la République de Guinée (ONDRG) Mini-atelier avec le Parlement des Enfants de Guinée (PEG) : 15 députés représentant les 5 communes du Gouvernorat de Conakry Nuit à Conakry
3	Mercredi 11 mai	Aller-retour à Koba Visite de la commune de Koba, préfecture de Boffa, réunion avec le maire et son équipe + visite des sites et communautés affectés par la montée des eaux et l'érosion côtière (communautés de pêcheurs, port) Nuit à Conakry
4	Jeudi 12 mai	Déplacement Nuit à Kissidougou Arrivée du spécialiste Résilience et Réduction des Risques du bureau régional de l'UNICEF à Dakar
5	Vendredi 13 mai	Déplacement jusqu'à Nzérékoré Réunion-atelier avec les représentants des services techniques de l'Etat, des organisations internationales et d'ONG implantées localement Nuit à Nzérékoré Arrivée du représentant de la DPER
6	Samedi 14 mai	Nzérékoré 8h30 à 16h : Atelier avec les enfants et les jeunes de Nzérékoré (36 participants âgés de 12 à 24 ans et issus d'horizons divers : députées du PEG, membres d'associations, élèves de l'école Louis Braille) Nuit à Nzérékoré
7	Dimanche 15 mai	Guéckédou Visite de la préfecture de Guéckédou : rencontre avec les services techniques environnement et action sociale + représentants (jeunes) d'ONG locales de la commune urbaine Guéckédou ; puis visite de la commune rurale de Nongoa (discussion avec le Maire et son équipe + visite des zones inondables et de l'école primaire dont une des toitures a été balayée par des vents violents en 2021) Nuit à Kissidougou

8	Lundi 16 mai	<p>Départ pour Siguiri</p> <p>Réunion avec le Préfet et la commission locale chargée du curage des canaux de la rivière Nanko</p> <p>Discussion de groupe avec les membres du personnel et les jeunes bénévoles du Centre d'Accueil pour Jeunes Migrants, financé par l'UNICEF</p> <p>Nuit à Siguiri</p>
9	Mardi 17 mai	<p>Siguiri</p> <p>Visite des mines de Kintinian et Balato + discussion avec le Maire de Kintinian et son équipe</p> <p>Visite du site de curage des canaux de la rivière Nanko</p> <p>Nuit à Siguiri</p>
10	Mercredi 18 mai	<p>Siguiri</p> <p>Réunion avec la Direction de la Jeunesse et du CECOJE</p> <p>Visite de lycée Kankou Moussa + réunion avec le proviseur et son équipe (observation de l'état de vétusté de l'école)</p> <p>Discussion de groupe avec les représentants (jeunes) d'associations locales</p> <p>Réunion avec le représentant local de la Croix Rouge Guinéenne</p> <p>Nuit à Kankan</p>
11	Jeudi 19 mai	<p>Déplacement vers Pita</p> <p>Nuit à Pita</p>
12	Vendredi 20 mai	<p>Pita</p> <p>Visite du Centre d'Education à l'Environnement et au Développement (CEED) à Pita + du barrage de Kinkon (observation de l'assèchement du barrage et du lit de la rivière)</p> <p>Réunion-atelier avec les autorités et les représentants communautaires de Timba Madina (20 participants dont les secteurs de l'éducation, de l'élevage, de l'état civil, une association de femmes, la fédération des paysans)</p> <p>Visite de l'Institut de Recherche d'Agronomie de Bareng + rencontre avec le directeur et l'équipe du centre</p> <p>Nuit à Mamou</p>
13	Samedi 21 mai	<p>Déplacement vers Conakry via Souguéta</p> <p>Réunion avec les autorités locales de Souguéta (Maire et Sous-préfet) pour collecter des informations concernant les rapports de secousses sismiques dans la localité</p> <p>Nuit à Conakry</p>
14	Dimanche 22 mai	<p>Conakry</p> <p>Repos et reporting</p> <p>Nuit à Conakry</p>
15	Lundi 23 mai	<p>Conakry</p> <p>Réunion-atelier avec les agences onusiennes et autres PTF (26 participants)</p> <p>Nuit à Conakry</p>
16	Mardi 24 mai	<p>Conakry</p> <p>Préparation de l'atelier d'enrichissement du 26 mai</p> <p>Nuit à Conakry</p>
17	Mercredi 25 mai	<p>Jour férié en Guinée</p> <p>Visite de terrain sur l'île de Kassa</p> <p>Départ du consultant international</p>
18	Jeudi 26 mai	<p>Atelier d'enrichissement avec les partenaires gouvernementaux et de la société civile (32 participants)</p> <p>Départ du représentant du bureau régional de l'UNICEF</p>

Annexe 8 Photographies prises lors de la mission de terrain

Image 5 : Photographies prises lors de la mission de terrain © UNICEF / David Knaute



Réunion avec le Parlement des Enfants de Guinée



Atelier avec les enfants et les jeunes de Nzérékoré



Rencontres avec les enfants au niveau communautaire – ici à Koba.



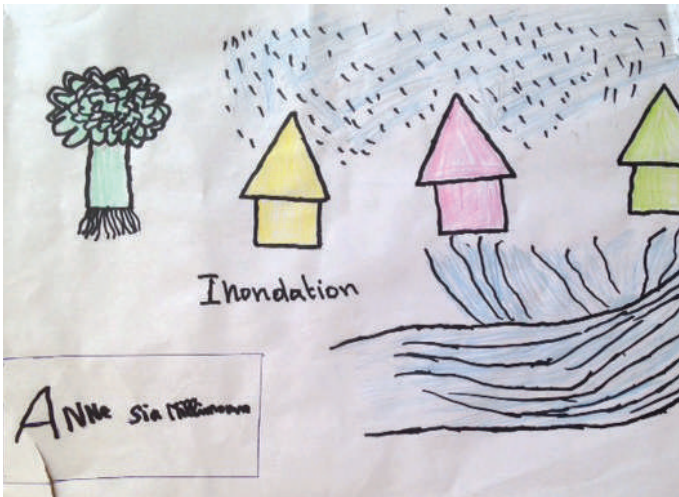
Bénévoles au centre d'accueil pour jeunes migrants de Siguiri



Entretien avec les leaders communautaires, mine de Balato



Réunion avec les autorités et les représentants de la société civile de Timba Madina.



Dessin sur les inondations



Dessin sur les pénuries d'eau menant au travail des enfants.



Toit de l'école écroulé suite à une tempête, Nongoa



Lit du fleuve Niger



Barrage de Kinkon à un niveau historiquement bas selon les locaux



Centre d'Éducation à l'Environnement et au Développement (CEED) à Pita, dans un état de grande vétusté.



Campement de pêcheurs léonais sur le littoral de Koba. La coupe des mangrove et l'élévation du niveau de la mer ont déplacé cette communauté de leur ancien lieu d'habitat désormais recouvert par la plage.



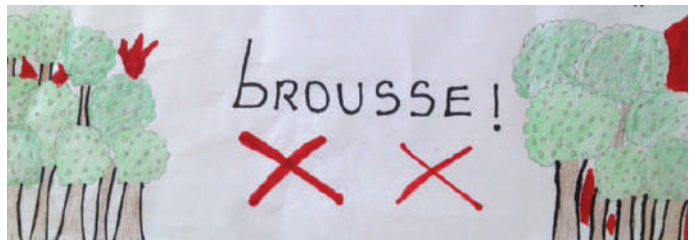
Zone défrichée



Opération de grande envergure de curage de la rivière à Siguiri

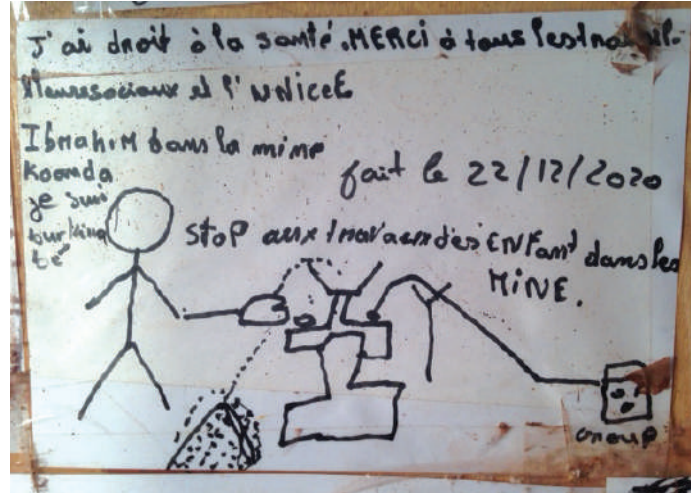


essin sur les feux de brousse





Mine artisanale de Kintinian, située à côté de la mairie communale



Dessin sur le travail des enfants dans les mines



Mine de Balato – des centaines de puits profonds et non protégés représentent un danger constant pour les enfants accompagnant leurs parents sur place



Décharge de la Minière - Dar es Salam à Conakry : des familles et des jeunes résident sur place, tout en collectant des déchets dans des conditions très dangereuses

Panneau interdisant de jeter des ordures à Géckédou



Le centre-ville de Mamou inondé après 10 minutes de pluie intense



Des canalisations remplies de déchets à la veille de la saison des pluies

Annexe 9 Implications de l'analyse CRIA pour le programme de coopération Guinée-UNICEF

Depuis 2018, l'**approche GRIP (Guidance on Risk-Informed Programming)**⁷² incite les Bureaux de l'UNICEF à orienter leurs programmes sur la base d'une analyse des risques au niveau national et local afin de placer la prévention et la préparation au centre de toute intervention. Cette analyse doit inclure : (i) l'évaluation de la probabilité et de l'impact potentiel des chocs et des facteurs de stress ; (ii) l'analyse de la nature des risques et (iii) l'évaluation de la vulnérabilité des individus et des systèmes et leurs capacités à assurer le bien-être des enfants. **En Guinée, la pandémie de COVID-19, tout comme auparavant l'épidémie de maladie à virus Ebola de 2013-16, a renforcé le besoin d'une telle approche**, tant au niveau des politiques et cadres nationaux que du programme de pays de l'UNICEF.

Toutefois, la revue du Risk Register 2020 a révélé deux principaux manquements liés au programme de pays : (i) le manque de corrélation entre les actions envisagées pour atténuer les risques identifiés et la planification annuelle et (ii) l'absence de prise en compte des risques dus à des facteurs extérieurs : les 'risques' identifiés ont en effet plus à voir avec des facteurs structurels tels que la qualité des (ou l'accès aux) services.

Le descriptif du programme de pays (DPP) sur la période 2018-2022, prolongé d'une année (jusqu'à fin 2023), inclut notamment des ambitions limitées concernant le changement climatique et la dégradation de l'environnement. La seule référence qui y est faite clôture une liste de sept stratégies transversales, en faisant des thématiques à explorer : « (g) la mise au point de programmes portant sur des questions émergentes, comme le changement climatique et les défis que doivent relever les zones urbaines et périurbaines ». ⁷³

Dans le même temps, le DPP engage l'UNICEF à entreprendre « des actions visant à promouvoir l'éla-

laboration de programmes tenant compte des risques afin de mieux prévenir, atténuer, répondre et se relever des chocs et des crises ». En particulier, il encourage « les stratégies de réduction des risques de catastrophe liés à Ebola, au choléra et aux inondations en renforçant les capacités de coordination du secteur WASH [eau, assainissement et hygiène], de sorte que le gouvernement puisse effectivement jouer un rôle de premier plan dans le renforcement des capacités en matière de préparation et de réponse ».

En 2020, le Bureau a par ailleurs commandité une étude intitulée **Cadre stratégique et opérationnel pour la mise en œuvre du Nexus humanitaire-développement-paix**, visant à promouvoir une **approche de développement résilient**. Cette étude a permis de replacer la prise en compte des risques au cœur du programme de pays. Le document inclut, entre autres recommandations : (i) Un renforcement de la préparation aux situations d'urgence, en mettant l'accent sur la programmation intégrée et la **programmation fondée sur l'analyse des risques** ; et (ii) plus d'engagement communautaire et de mobilisation sociale pour renforcer la capacité des communautés à établir des **mécanismes d'alerte précoce pour la prévention et la réponse aux chocs et conflits** avant que ceux-ci deviennent des crises de grande ampleur.

Bien que le **Nexus humanitaire-développement** soit mentionné comme une priorité dans les versions résumées des Rapports annuels 2020 et 2021 du Bureau, la version complète du rapport annuel 2021 (RAM) inclut peu d'éléments sur la programmation tenant compte des risques et aucune mention des aléas introduits dans l'analyse CRIA (sur la base d'une recherche de mots-clés tels que climat, environnement, inondation).

Sur un plan opérationnel, un certain nombre d'interventions soutenues par l'UNICEF (autres que dans

⁷² <https://www.unicef.org/documents/guidance-risk-informed-programming>

⁷³ Les six premières stratégies étant : génération de données et de preuves, renforcement des capacités institutionnelles, plaidoyer, communication et technologie au service du développement, élargissement des partenariats, égalité entre les sexes.

le domaine de la réponse à l'urgence) peuvent néanmoins être associées à une approche tenant compte des risques, dans sa dimension **prévention / renforcement des capacités** :

1. Au niveau des 40 communes de convergence⁷⁴, le Bureau a initié la mise en place d'un système d'alerte précoce axé sur les Groupes d'Action Locale. L'objectif est de doter les communautés de connaissances et de capacités pour évaluer les risques avant une catastrophe ou des troubles socio-politiques, prendre des mesures de prévention et d'atténuation et d'élaborer et mettre en œuvre des dispositifs appropriés d'intervention en cas de catastrophe. Par ailleurs, grâce à l'appui de l'UNICEF, le guide de planification locale intègre désormais la dimension de préparation et de réponse aux urgences dans ces 40 communes.

2. En termes de capacités de réduction des risques de catastrophe, le Bureau a appuyé en 2018 un plan d'action prioritaire budgétisé pour la mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS), incluant deux actions clés pour le développement d'un système de protection sociale sensible aux chocs : (i) mise en œuvre d'un Registre Social

Unifié (RSU) qui puisse servir de base pour étendre les programmes en cas de choc ; et (ii) des transferts monétaires pour les personnes vulnérables. Ces deux volets n'ont décollé qu'en 2019 à travers la création de l'Agence Nationale d'Inclusion Économique et Sociale (ANIES) et les financements et l'appui technique de la Banque Mondiale.

3. En lien à l'aléa 6 de l'analyse CRIA (facteurs de fragilisation de la cohésion sociale), le Bureau a contribué à renforcer les systèmes communautaires de prévention et résolution des conflits à travers l'engagement et la participation des femmes et des jeunes filles leaders pour la paix en milieu communautaire, et la participation des jeunes hommes et jeunes femmes à la gouvernance dans les 20 communes les plus conflictogènes de la Guinée. Le défi principal est de documenter et évaluer l'impact et la pérennité de telles initiatives.

Pour conclure, le tableau suivant compare les scores de l'analyse CRIA et du Plan de Préparation et de Réponse aux Urgences (EPP/EPR),⁷⁵ instrument clé de l'UNICEF en matière de préparation aux catastrophes et réduction des risques :

Catégories d'aléas CRIA		Score risque	Intitulés EPP/EPR	Score risque
A1	Changement climatique	20	Inondations	16
A2	Dégradation de l'environnement	12	Feux de brousse	9
A3	Autres aléas naturels	8	NA	
A4	Maladie à virus Ebola, COVID-19 et autres maladies épidémiques	20	Épidémies	16
A5	Aléas en milieu urbain	12	NA	NA
A6	Facteurs de fragilisation de la cohésion sociale	12	Violences électorales	16
NA		NA	Immigrations	16
NA		NA	Malnutrition aigüe	12

⁷⁴ Communes rurales affichant les disparités les plus graves et les indicateurs de développement des enfants les plus bas, au sein desquelles toutes les composantes du programme sont intégrées et suivies. Le programme de pays s'est notamment concentré sur la lutte contre trois des principales causes de décès des enfants de moins de cinq ans, à savoir le paludisme, la pneumonie et la diarrhée.

⁷⁵ L'EPP/EPR analyse les risques ; décrit les scénarii possibles pour divers aléas ; propose des interventions sectorielles prioritaires et évalue le plan de préparation du bureau pays, sur la base de standards minimaux (gestion des catastrophes, coordination humanitaire, capacités de repositionnement du personnel, stocks d'urgence et logistique, transferts d'espèces d'urgence et partenaires de mise en œuvre).

Récommandations

Suivi de l'analyse CRIA / atelier de programmation :

1. Utiliser l'analyse CRIA et les fiches d'adaptation programmatique élaborées lors de l'atelier de programmation de juin 2022 pour élaborer le prochain programme de coopération, ainsi que les futurs plans de travail annuels.
2. Intégrer l'analyse CRIA à l'Analyse de la Situation des Enfants prévue en tant qu'étape initiale de l'élaboration du prochain programme de pays.
3. Revoir le contenu du Risk Register afin de faire en sorte que les risques identifiés correspondent mieux à la nature des risques externes.
4. Assurer la mise en œuvre effective de l'EPP/EPR.
5. Renforcer les capacités de l'ensemble de l'équipe du Bureau et les partenaires de l'UNICEF sur la programmation tenant compte des risques.

Programmation :

6. Recentrer le programme de pays vers une approche tenant compte des risques, afin de garantir la résilience aux chocs, impliquant plus de plaidoyer et de renforcement des capacités des institutions gouvernementales au niveau national et local.
7. Investir dans des interventions spécifiques centrées sur la réduction des risques de catastrophe, comme à travers un soutien à la mise en place de systèmes d'alerte précoce, la préparation et la planification de mesures d'urgence, la gestion de l'information et l'analyse des risques, en particulier dans le secteur de l'éducation.
8. Conformément à la politique mondiale de l'UNICEF en matière d'égalité des sexes (2021-

2030) et au plan d'action pour l'égalité des sexes (2022-2025), renforcer les interventions axées sur la prévention et la réponse aux violences basées sur le genre, en prenant compte de l'analyse CRIA dans ce domaine.

9. Mettre en place un mécanisme de dialogue et de collaboration avec la société civile, notamment les organisations d'enfants et de jeunes, sur des sujets qui contribuent à la réduction des risques de catastrophe, y compris à travers la participation des enfants et des jeunes aux processus décisionnels.

Plaidoyer et coordination interagence :

10. Plaider auprès du gouvernement et l'appuyer afin que les politiques et programmes de développement nationaux incluent un axe fort sur la prise en compte des risques en faveur des enfants et des autres groupes vulnérables, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la protection sociale.
11. Contribuer au renforcement de la collaboration inter-agence sur la réduction des risques de catastrophe (ex : mise en place d'un groupe thématique Nations Unies focalisé sur la résilience).

Recherche et collecte de données :

12. En collaboration avec des partenaires académiques et les autres agences des Nations Unies, initier des travaux de recherche et de collecte de données pour pallier certaines carences en information identifiées dans l'analyse CRIA, s'agissant notamment du profil et des besoins des groupes les plus vulnérables (ex : enfants en situation de rue, enfants en situation de handicap, etc.).

L'UNICEF est chargé par l'Assemblée générale des Nations Unies de défendre les droits des enfants, d'aider à répondre à leurs besoins essentiels et de favoriser leur plein épanouissement.

Dans plus de 190 pays et territoires, l'UNICEF met tout en œuvre pour aider les enfants à vivre, à s'épanouir et à réaliser leur potentiel, de la petite enfance à l'adolescence.

L'UNICEF s'appuie sur la Convention relative aux droits de l'enfant et œuvre pour que les droits de l'enfant s'inscrivent dans une éthique sociale et dans un code de conduite international en faveur des enfants.



pour chaque enfant